

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2023

Rapport de présentation du compte administratif

2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20230629-2023_121-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023

Affichage : 11/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

Rapporteur : Monsieur PUGLIESI Pierre Adjoint au Maire Délégué aux Finances

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

1) LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES.....	5
2) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	8
A. LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT.....	8
A-1. Chapitre 70 : Produits des services et du domaine	10
A-2. Chapitre 73 : Impôts et taxes.....	12
A-3. Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	16
A-4. Les autres chapitres budgétaires de recettes de fonctionnement (Chap. 013, 75, 76 et 77).....	21
B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	23
B-1. Chapitre 011 : Charges à caractère général	26
➤ Les autorisations d'engagement du chapitre	31
<i>Les crédits mandatés sur autorisation d'engagement s'élèvent à 660 360,73 € en 2022. Ils concernent la formation des agents, la saison culturelle 2021/2022 et la saison culturelle 2022/2023. Pour les deux autorisations d'engagement culture, les recettes titrées associées s'élèvent à 272 568 €.</i>	31
B-2. Chapitre 012 : Frais de personnel	33
B-3. Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante.....	40
B-4. Chapitre 66 : Les charges financières	43
B-5. Les autres chapitres budgétaires de dépenses de fonctionnement (Chapitres 014, 67 et 68)	43
4) LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION.....	46
A. LES EVOLUTIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	46
5) LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	48
A. LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	48
A-1. Chapitre 10 : Dotations, fonds et réserves.....	50
A-2. Chapitre 13 : Subventions d'investissements reçues	50
A-3. Chapitre 16 : Dettes et emprunts.....	52
A-4. Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	52
A-5. Chapitre 45 : Opérations sous mandats (travaux pour compte de tiers).....	52
A-6. Chapitre 1048 : Excédents de fonctionnement capitalisés	52
B. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	53
B-1. Les opérations financières :	54
B-2. Les opérations d'équipements :	55
B-3. Chapitre 45: Travaux pour le compte de tiers et sous mandats	89
6) LA GESTION DE LA DETTE ET LES GARANTIES D'EMPRUNT	92
A. LA GESTION DE LA DETTE.....	92
B. LES GARANTIES D'EMPRUNT	96
7) LES OPERATIONS D'ORDRE.....	98
8) LES RATIOS OBLIGATOIRES.....	99

Dernier acte du calendrier budgétaire d'une collectivité, le compte administratif termine le cycle annuel financier et retrace l'exécution du budget de l'année. Il constitue l'arrêté des comptes en :

- Comparant les prévisions inscrites au budget et les réalisations effectives en dépenses et en recettes,
- Présentant les résultats comptables de l'exercice qui doivent être rapprochés des résultats figurant au compte de gestion du trésorier municipal.

Ce compte administratif 2022 a été précédé par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (délibération 2022-025 du 16 février 2022) et par le vote du budget primitif 2022 (délibération 2022-032 du 23 mars 2022). Ont suivi les votes de deux décisions modificatives (délibérations 2022-179 du 18 juillet 2022 et 2022-267 du 25 novembre 2022) pour ajuster les prévisions.

Avec un résultat général de 3 188 974,94 €, le compte administratif 2022 constate une sortie de la crise sanitaire marquée par le retour de l'inflation. Ainsi, le fonds de roulement fin 2022 augmente de 1 152 339 € pour atteindre 5 040 736 €, sans retrouver son niveau de fin 2020, soit 7 730 086 €.

En section de fonctionnement, la Ville a subi les effets de l'inflation et de mesures exogènes. En effet, le retour de l'inflation a marqué cet exercice 2022 (+5,4%). Les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville ont été impactées avec une hausse de 4,42% (+ 6% pour les dépenses de gestion) :

- En premier lieu, les charges à caractère général (+ 15,31%) telles que le carburant, l'électricité, l'eau et l'alimentation ont subi les effets de l'inflation.
- Deuxièmement, les charges de personnel (+5,72%) ont été affectées par les mesures gouvernementales visant à soutenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires, dont l'émblématique revalorisation du point d'indice en juillet 2022 et des mesures visant le SMIC et les catégories C.

Enfin une hausse des taux variables et du Livret A entraînent une élévation du taux moyen de la dette.

La Ville n'a pour autant pas pu bénéficier du fonds de soutien gouvernemental dit « Filet de sécurité ». Les conditions d'éligibilité étaient cumulatives :

- « 1° Leur épargne brute au 31 décembre 2021 représentait moins de 22 % de leurs recettes réelles de fonctionnement » : Condition remplie pour la Ville (Le taux d'épargne 2021 est de 4,65%, en deçà des 22% requis).
- « 2° Leur épargne brute a enregistré en 2022 une baisse de plus de 25 %, principalement du fait, d'une part, de la mise en œuvre du décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration des personnels des collectivités territoriales et, d'autre part, des effets de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achats de produits alimentaires. L'évolution de la perte d'épargne brute, entendue comme la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, est obtenue par la comparaison du niveau constaté en 2022 avec le niveau constaté en 2021, sur la base des comptes administratifs clos de chaque collectivité » : Condition non remplie : l'épargne brute 2022 est en hausse par rapport à celle de 2021 (+70,11%)
- « 3° Seules sont éligibles : les communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique, défini à l'article L. 2334-3 du code général des collectivités territoriales, et, d'autre part, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur, l'année de répartition, au double du potentiel fiscal par habitant moyen des établissements appartenant à la même catégorie, telle que définie à l'article L. 5211-28 du même code. » : Condition remplie : Selon la fiche DGF de la commune, le potentiel financier par habitant 2022 s'élève à 1018 € et le potentiel financier moyen par habitant des communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants s'élève à 1308 €. Le double s'établit donc à 2 616 €. La ville d'Ajaccio est éligible.

Les finances de la ville ont certes été pénalisées par l'inflation, mais dans une moindre mesure que les collectivités continentales en ce qui concerne l'énergie : La Corse est une zone située en ZNI (Zone Non Interconnectée) : EDF GDF, seul fournisseur d'énergie de l'île, offre des tarifs réglementés.

La hausse de l'épargne brute (+70,11%), dans ce contexte difficile, démontre une amélioration de la gestion des services et une meilleure réalisation des recettes de fonctionnement. Ces recettes progressent en effet plus vite que les dépenses (+ 6,36%). Les recettes ont, elles aussi, bénéficié des mesures exogènes :

- Augmentation de la valeur locative et donc du produit de la fiscalité locale (+3,49%),
- Augmentation des refacturations au chapitre 70 (carburant à la Capa et masse salariale à divers entités),
- Mise en place du « Bonus territoire » de la CAF, augmentant ainsi les dotations du chapitre 74.

Malgré tout, la ville doit toujours faire face à ces handicaps financiers :

- La densité de population est plus faible que pour les communes comparables du fait d'une surface communale très étendue. Cette faible densité a un impact direct sur l'étalement géographique des services, donc le nombre d'agents nécessaires pour remplir ses missions : plus d'écoles, plus de voirie à nettoyer à entretenir, plus d'éclairage, etc... Donc plus de dépenses,
- Une Ville dont l'activité touristique entraîne beaucoup de dépenses (propreté urbaine, entretien de la voirie, etc...) sans les recettes correspondantes,
- Ajaccio, étant une ville moyenne entourée de villages ou de très petites communes, concentre la plupart des infrastructures coûteuses d'intérêt supra communal.

En 2022, la CAPA a aidé la Ville d'Ajaccio à faire face à ces handicaps en accordant un fonds de concours de 1,9 M€. Dans une moindre mesure, le changement de strate de population (+70 000 habitants) a permis une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat. Malgré cela, et par comparaison aux communes de la même strate, il manque 450 euros / habitant de recettes de fonctionnement, si on prend en compte le surclassement touristique de la Ville.

Cette hausse d'épargne a permis à la Ville d'Ajaccio d'investir plus : 33,1M€ (+ 25%).

Il y a eu tout d'abord l'achat de l'immeuble Diamant II, ancienne Direction Régionale d'Orange (4,3M€), achat pour lequel la Ville a emprunté spécifiquement, en plus de son besoin d'équilibre de la section d'investissement. Il s'agit d'une opération patrimoniale vertueuse : durant les deux premières années, Orange qui occupe toujours les locaux, verse un loyer supérieur aux échéances de l'emprunt. Ensuite, les services de la Ville, actuellement situés dans des biens loués, occuperont ce bâtiment. La somme des loyers évités est également supérieure aux échéances de l'emprunt.

En 2022, les dépenses d'équipement se sont concentrées sur les projets suivants :

- Traversée de Mezzavia : 2 228K€
- Aménagement du Cours Napoléon : 1 925K€
- Autres travaux de voirie dans le Bd Charles Bonaparte : 2 642K€
- Rénovation énergétique et classique des bâtiments communaux : 2 413K€
- Poste de commandement et de régularisation du trafic (Feux tricolores) : 971K€
- Antiquarium Alban : 725K€
- Conservatoire de musique : 580K€
- Début de la modernisation de l'éclairage public : 431K€
- Aménagement du Casone : 401K€

Ces travaux ont été financés par l'Epargne, le recours à l'emprunt et le financement extérieur qui atteint un pic de 10,48M€ en 2022, soit une augmentation de 63%.

Pour l'année 2021, les réalisations cumulées de l'exercice toutes sections confondues s'élèvent :

➤ **En dépenses à : 151 192 720,35 €**

➤ **En recettes à : 154 381 695,29 €**

Soit un résultat global final de clôture de : + 3 188 974,94 €

1) LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

Les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des équilibres du compte administratif 2022 du budget principal de la ville d'Ajaccio.

Exécution budgétaire 2022			
Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles Investissement	33 144 579,79	Recettes réelles Investissement	40 915 450,34
Dépenses d'ordre Investissement	458 588,04	Recettes d'ordre Investissement	5 928 957,00
Dépenses investissement totales	33 603 167,83	Recettes investissement totales	46 844 407,34
Dépenses réelles Fonctionnement	96 437 627,66	Recettes réelles Fonctionnement	101 769 875,99
Dépenses d'ordre Fonctionnement	5 470 368,96	Recettes d'ordre Fonctionnement	0,00
Dépenses fonctionnement totales	101 907 996,62	Recettes fonctionnement totales	101 769 875,99
Total des Dépenses	135 511 164,45	Total des Recettes	148 614 283,33
	Reprise résultat antérieur fonctionnement n-1		+ 2 363 856,40
	Reprise résultat antérieur investissement n-1		- 10 426 238,87
Total global des Dépenses	145 937 403,32	Total global des Recettes	150 978 139,73
Résultat section investissement	2 815 000,64	Résultat section fonctionnement	+ 2 225 735,77
		Résultat de clôture 2022	+ 5 040 736,41

Reports des restes à réaliser 2022			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser investissement	5 255 317,03	Restes à réaliser investissement	3 403 555,56
Total des reports en Dépenses	5 255 317,03	Total des reports en Recettes	3 403 555,56
Résultat de clôture reports 2022	- 1 851 761,47		

Résultats cumulés 2022			
Dépenses		Recettes	
Total cumulé dépenses investissement	49 284 723,73	Total cumulé recettes investissement	50 247 962,90
Total cumulé dépenses fonctionnement	101 907 996,62	Total cumulé recettes fonctionnement	104 133 732,39
Total dépenses	151 192 720,35	Total recettes	154 381 695,29

Résultat de clôture cumulé 2022	3 188 974,94
--	---------------------

Pour l'année 2022 le résultat global de clôture est le suivant :

Section de fonctionnement

	Mandats et Titres émis	Résultat reporté n-1	Cumul section	Restes à réaliser	Total général
Dépenses	101 907 996,62		101 907 996,62	0.00	101 907 996,62
Recettes	101 769 875,99	2 363 856,40	104 133 731,39	0.00	104 133 731,39

Recettes - Dépenses	-138 120,63	2 363 856,40	2 225 735,77	0.00	2 225 735,77
---------------------	--------------------	---------------------	---------------------	-------------	---------------------

Résultat	→	2 225 735,77
-----------------	---	---------------------

Section d'investissement

	Mandats et Titres émis	Résultat reporté n-1	Cumul section	Restes à réaliser	Total général
Dépenses	33 603 167,83	10 426 238,87	44 029 406,70	5 255 317,03	49 284 723,73
Recettes	46 844 407,34		46 844 407,34	3 403 555,56	50 247 962,90

Recettes - Dépenses	13 241 239,51	-10 426 238,87	2 815 000,64	-1 851 761,47	963 239,17
---------------------	----------------------	-----------------------	---------------------	----------------------	-------------------

Résultat	→	963 239,17
-----------------	---	-------------------

	Mandats et Titres émis	Résultat reporté n-1	Cumul section	Restes à réaliser	Total général
Résultats cumulés CA 2022	13 103 118,88	-8 062 382,47	5 040 726,41	-1 851 761,47	3 188 974,94

Après intégration des résultats de clôture constatés du compte de gestion 2022, les résultats du compte administratif de la Ville sont en concordance avec ceux du compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	-10 426 238,87 €	0,00 €	13 241 239,51 €	2 815 000,64 €
Fonctionnement	14 314 636,32 €	11 950 779,92 €	-138 120,63 €	2 225 735,77 €
Total	3 888 397,45 €	11 950 779,92 €	13 103 118,88 €	5 040 736,41 €

Nota : il existe un écart entre le compte administratif et le compte de gestion en investissement de 472 730,76 € qui sera régularisé en 2023 (voir délibération 2023/042 du 27 Mars 2023). La délibération mentionne une correction en 2022 mais un problème technique sur le logiciel de comptabilité de la DGFIP Hélios oblige le report de cette opération en 2023.

Le détail des fonds de roulement des quatre dernières années est repris dans le tableau ci-après :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Fonds de roulement en début d'exercice	4 506 265,00 €	5 338 416,00 €	7 730 086,00 €	3 888 397,45 €
Résultat de l'exercice	832 151,00 €	2 391 670,00 €	-3 841 688,55 €	1 152 338,96 €
Fonds de roulement en fin d'exercice	5 338 416,00 €	7 730 086,00 €	3 888 397,45 €	5 040 736,41 €

Les prévisions budgétaires étant équilibrées en dépenses et en recettes, le résultat est influencé par les taux de réalisation en fonctionnement et en investissement.

Le facteur déterminant de ces écarts nous amène à rappeler dans le présent document, non seulement les montants réalisés, mais aussi les montants des prévisions budgétaires ainsi que les taux de réalisation. Il est également rappelé, à titre de comparaison, les montants réalisés pour la période 2019-2022.

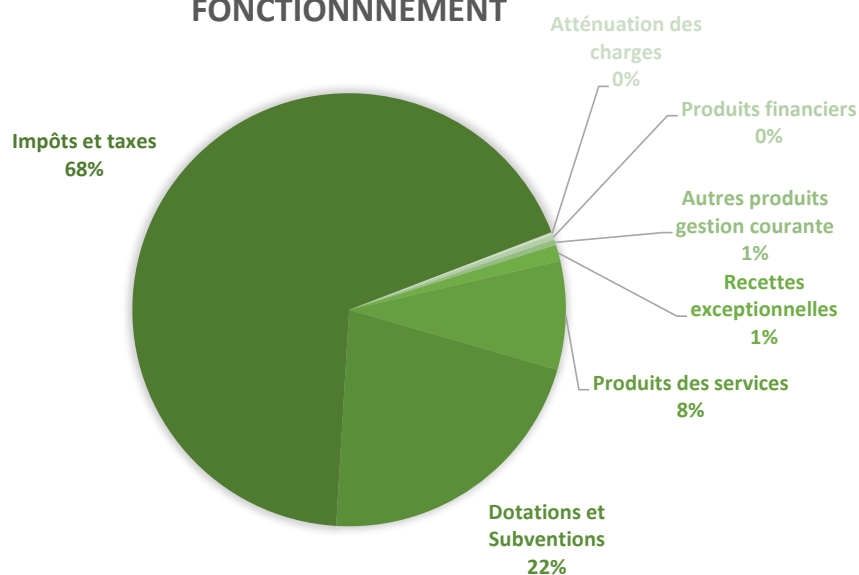
2) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les ressources de fonctionnement

Les recettes globales de fonctionnement hors résultat reporté totalisent 101 769 875,99 € et le taux de réalisation est de 99,76 %.

Nature	Intitulés	Crédits ouverts en 2022 (BP + DM)	Réalizations 2022	% réalisé	% titres émis
CHAP 70	Produits des services	8 148 360,00 €	8 249 718,14 €	101,24%	8,11%
CHAP 73	Impôts et taxes	68 755 615,00 €	69 418 510,79 €	100,96%	68,21%
CHAP 74	Dotations et Subventions	22 208 281,60 €	21 852 825,86 €	98,40%	21,47%
CHAP 75	Autres produits gestion courante	439 040,00 €	418 473,26 €	95,32%	0,41%
CHAP 013	Atténuation des charges	176 742,00 €	232 746,90 €	131,69%	0,23%
Total des recettes réelles de gestion		99 728 038,60 €	100 172 274,95 €	100,45%	98,43%
CHAP 76	Produits financiers	363 060,00 €	363 118,05 €	100,02%	0,36%
CHAP 77	Recettes exceptionnelles	1 922 800,00 €	1 234 482,99 €	64,20%	1,21%
Total des recettes réelles		102 013 899,60 €	101 769 875,99 €	99,76%	100,00%
CHAP 042	Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	-	0,00%
Total des recettes		102 013 898,60 €	101 769 875,99 €	99,76%	100,00%

CA 2022 - RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



En 2022, les recettes réelles de fonctionnement représentent dans leur ensemble un ratio de 1 408 € par habitant (population INSEE), la moyenne de la strate se situant à 1 574 € par habitant.

Nature	Intitulés	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
CHAP 70	Produits des services	7 342 249,00 €	5 520 979,00 €	7 270 886,41 €	8 249 718,14 €
	Evol chap. 70	2,79%	-24,81%	31,70%	13,46%
CHAP 73	Impôts et taxes	63 119 699,00 €	62 571 304,00 €	66 827 849,80 €	69 418 510,79 €
	Evol chap. 73	0,44%	-0,87%	6,80%	3,88%
CHAP 74	Dotations et subventions	21 308 097,00 €	23 105 859,00 €	19 220 143,39 €	21 852 825,86 €
	Evol chap. 74	-3,43%	8,44%	-16,82%	13,70%
CHAP 75	Autres produits gestion courante	465 502,00 €	405 162,00 €	186 139,84 €	418 473,26 €
	Evol chap. 75	-2,09%	-12,96%	-54,06%	124,82%
CHAP 013	Atténuation des charges	273 835,00 €	271 032,00 €	255 552,91 €	232 746,90 €
	Evol chap. 013	-20,56%	-1,02%	-5,71%	-8,92%
Total recettes de gestion		92 509 382,00 €	91 874 336,00 €	93 760 572,35 €	100 172 274,95 €
	Evol recettes de gestion	-0,39%	-0,69%	2,05%	6,84%
CHAP 76	Produits financiers	363 615,00 €	361 870,00 €	369 961,46 €	363 118,05 €
	Evol chap. 76	-0,46%	-0,48%	2,24%	-1,85%
CHAP 77	Recettes exceptionnelles	3 804 586,00 €	1 512 077,00 €	1 550 330,28 €	1 234 482,99 €
	Evol chap. 77	293,84%	-60,26%	2,53%	-20,37%
Total des recettes réelles		96 677 583,00 €	93 748 283,00 €	95 680 864,09 €	101 769 875,99 €
	Evol recettes réelles	2,62%	-3,03%	2,06%	6,36%
CHAP 042	Opérations d'ordre	0,00 €	1 166 844,00 €	11 707 085,63 €	0,00 €
	Evol recettes d'ordre			903,31%	-100,00%
Total des recettes		96 677 583,00 €	94 915 127,00 €	107 387 949,72 €	101 769 875,99 €
	Evol recettes de fonctionnement	2,62%	-1,82%	13,14%	-5,23%

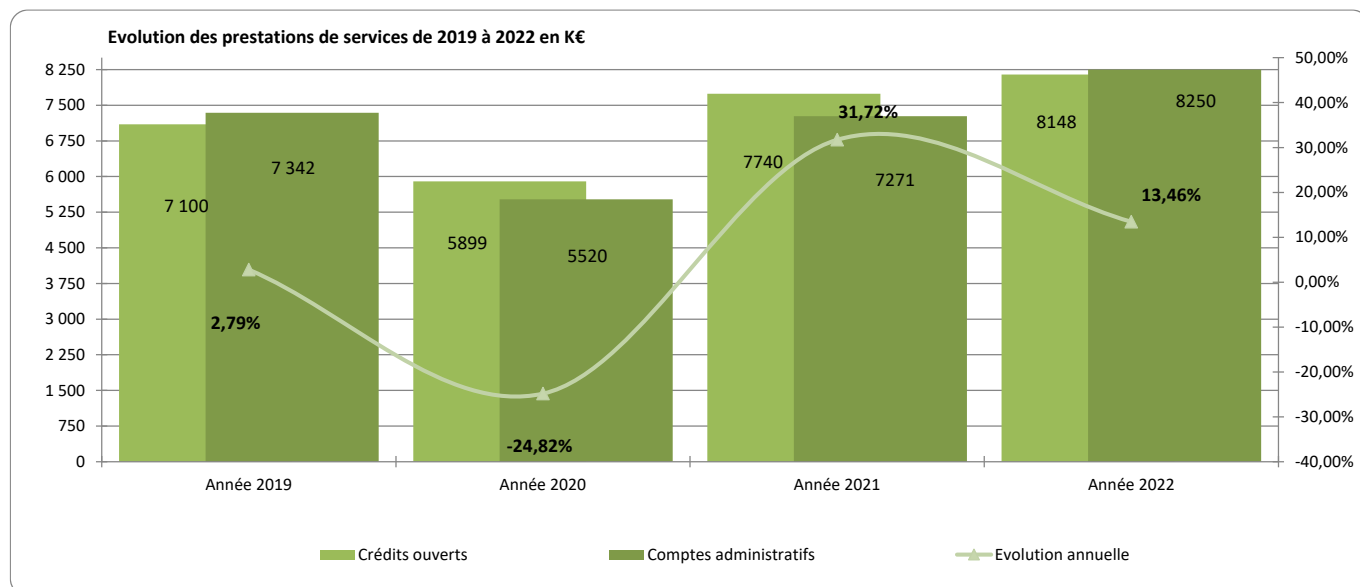
En 2022, les recettes réelles sont en progression de 6,36 % soit une augmentation de 6 089 011,90 €. Il faut noter que la progression des recettes de gestion entre 2019 et 2022 s'élève à 5,27 % (soit 1,76%/an). L'inflation 2019/2020 s'élevait à 0,5 %, celle entre 2020 et 2021 à 1,6 %. Mais celle entre 2021 et 2022 a atteint 5,2%

Le détail des évolutions par chapitre est présenté ci-après :

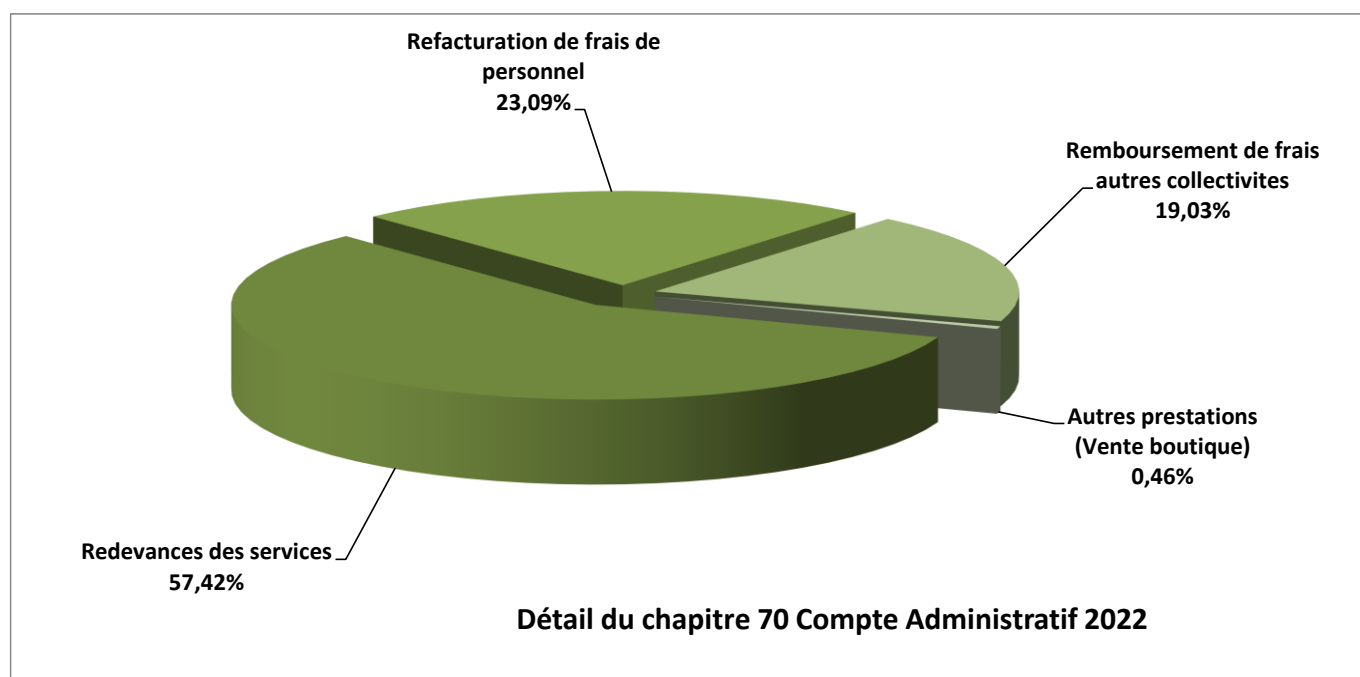
A-1. Chapitre 70 : Produits des services et du domaine

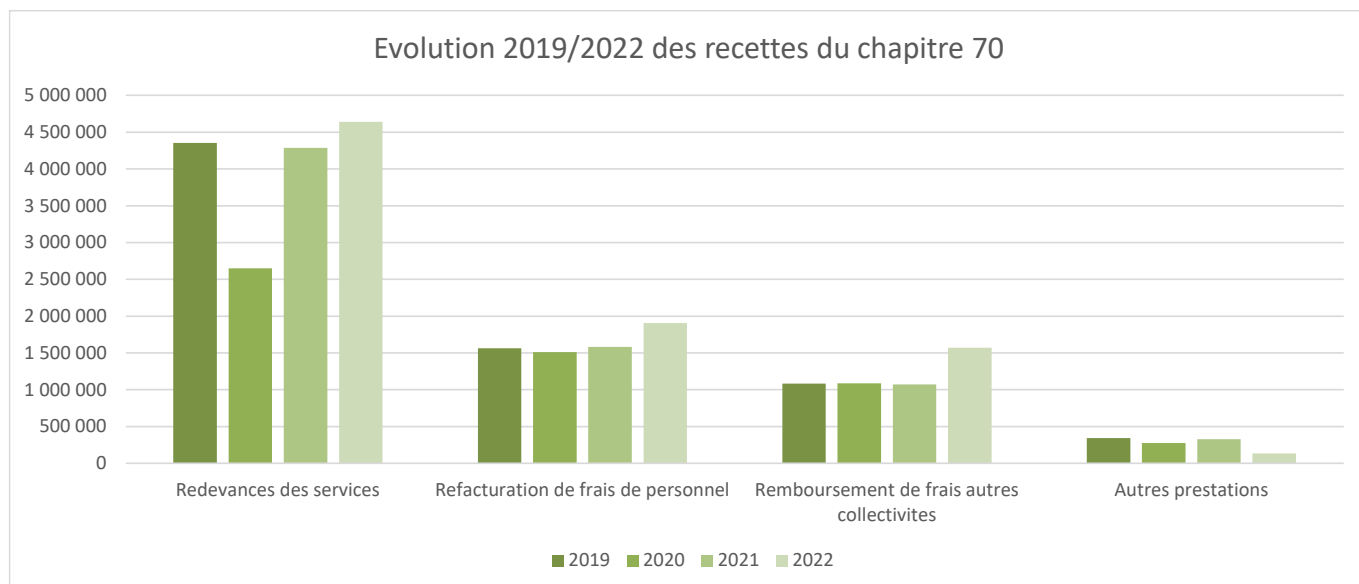
en k€	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Crédits ouverts	7 100	5 899	7 740	8 148
Comptes administratifs	7 342	5 520	7 271	8 250
Evolution annuelle	+ 2,79 %	- 24,82 %	+ 31,70 %	+ 13,46 %
Taux de réalisation	103,41 %	93,58 %	93,93 %	101,25 %

Les recettes du chapitre 70 pour un montant de 8 249 718,14 € sont en augmentation de + 13,46 % par rapport à l'exercice précédent.



Les recettes du chapitre 70 sont décomposées comme suit :

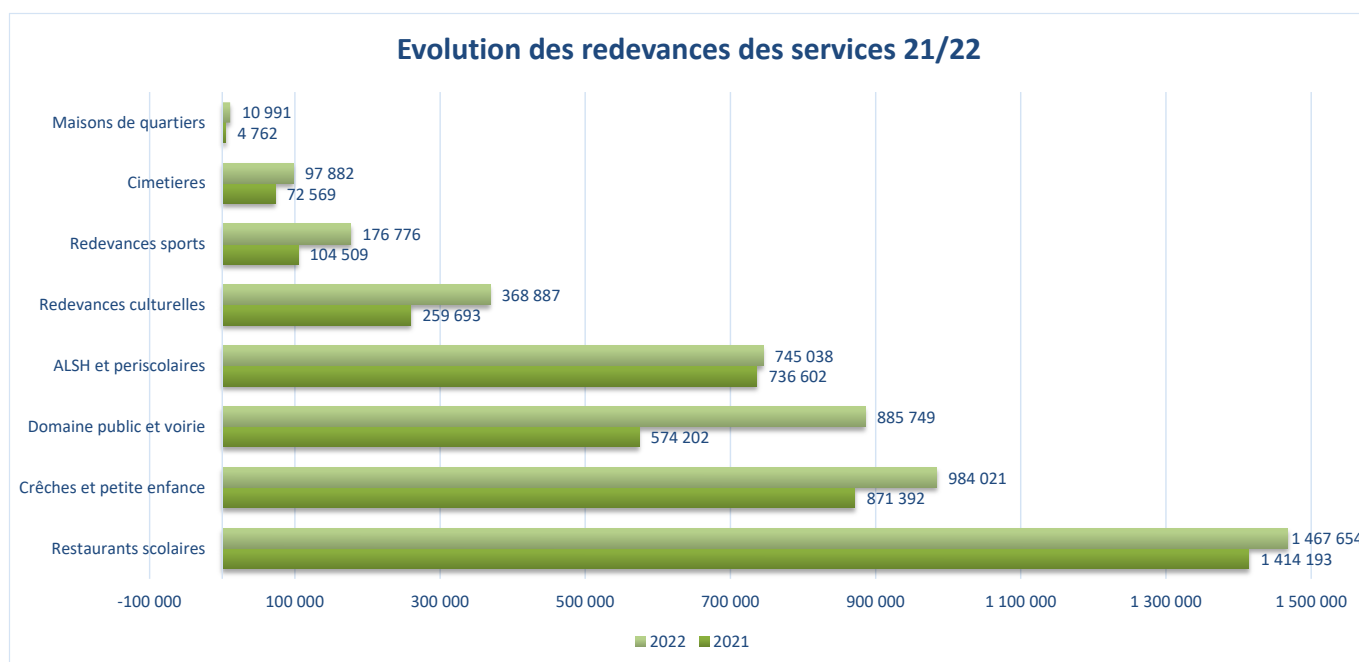




Le chapitre 70 bénéficie d'effets exogènes à la Collectivité :

- Les frais refacturés aux autres collectivités comprennent entre autres charges le carburant. L'inflation et la hausse des prix expliquent l'augmentation,
- Les frais de personnels refacturés ont été impactés par les diverses mesures gouvernementales visant à soutenir le pouvoir d'achat des ménages (dont la revalorisation du point d'indice à 3,5 points en juillet 2022).

La variation des redevances des services est détaillée ci-après :

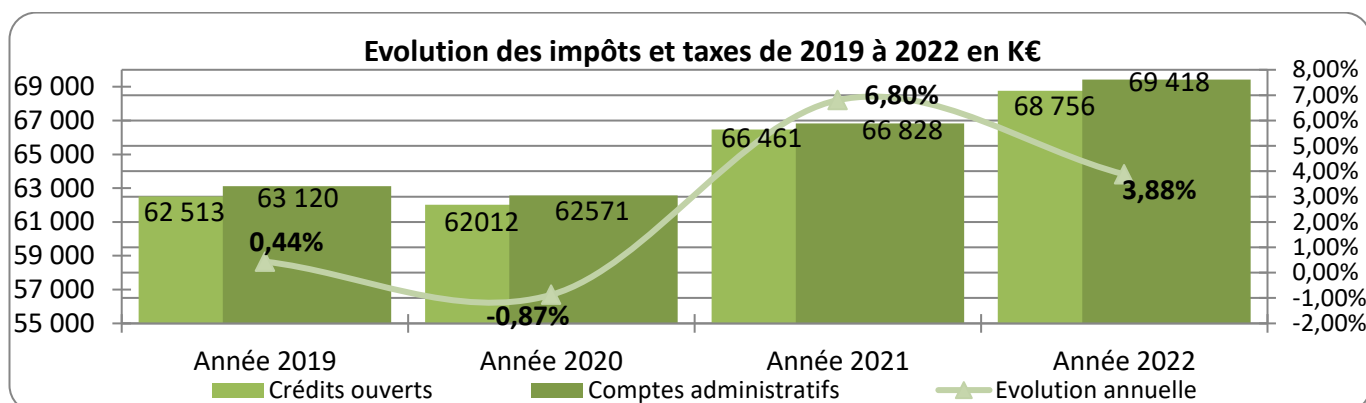


L'exercice 2022 entérine une sortie complète de la crise sanitaire de la COVID-19. Les services ont été accessibles aux usagers tout au long de l'année. Les redevances augmentent donc pour toutes les compétences. En ce qui concerne le domaine public, les exonérations consenties afin de soutenir l'activité commerciale en période COVID-19 n'ont plus été reconduites en 2022.

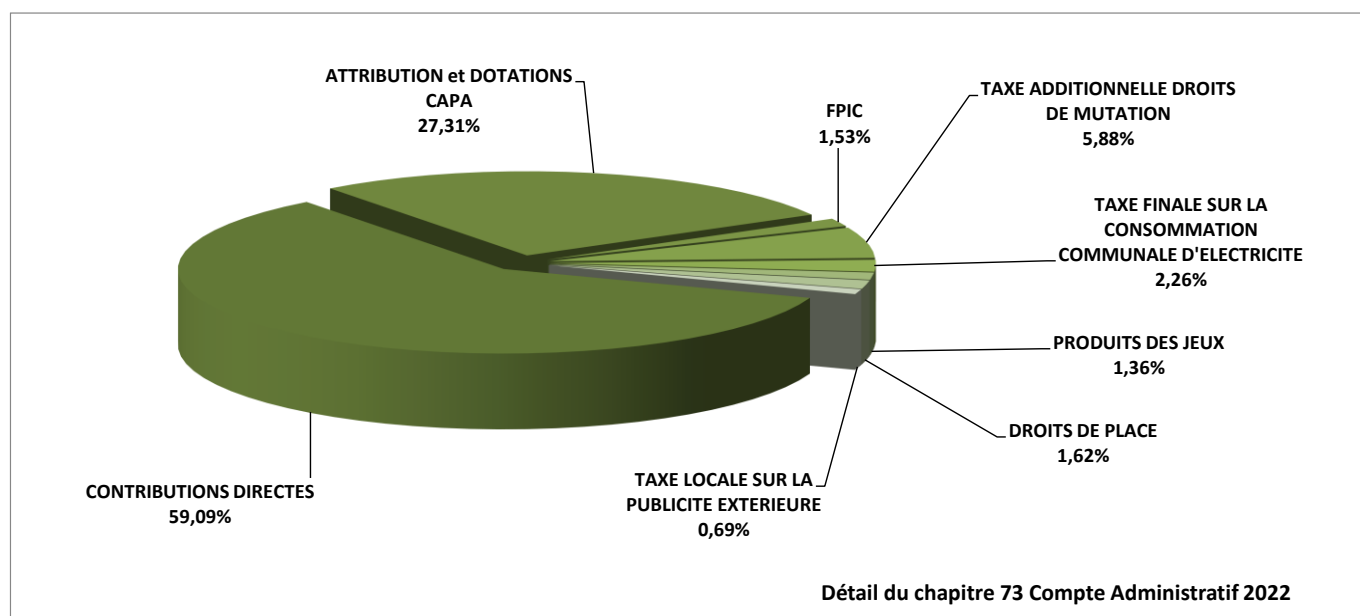
A-2. Chapitre 73 : Impôts et taxes

en k€	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Crédits ouverts	62 513	62 012	66 461	68 756
Comptes administratifs	63 120	62 571	66 828	69 418
Evolution annuelle	0,44 %	-0,87 %	+ 6,80 %	3,88%
Taux de réalisation	100,97 %	100,90 %	100,55 %	100,96%

Ce chapitre budgétaire représente 68% des recettes réelles de fonctionnement. Les impôts et taxes représentent 69 418 510,79 € en hausse de 3,88 % par rapport à 2021. Pour rappel, la hausse entre les recettes fiscales de l'exercice 2020 et celui de 2021 est pour partie (+ 2M€) la conséquence d'un **changement de périmètre au niveau des compensations fiscales** entre le chapitre 73 et le chapitre 74. Entre 2021 et 2022, seul l'effet « base » induit par l'inflation conduit à l'augmentation du produit de la fiscalité directe.

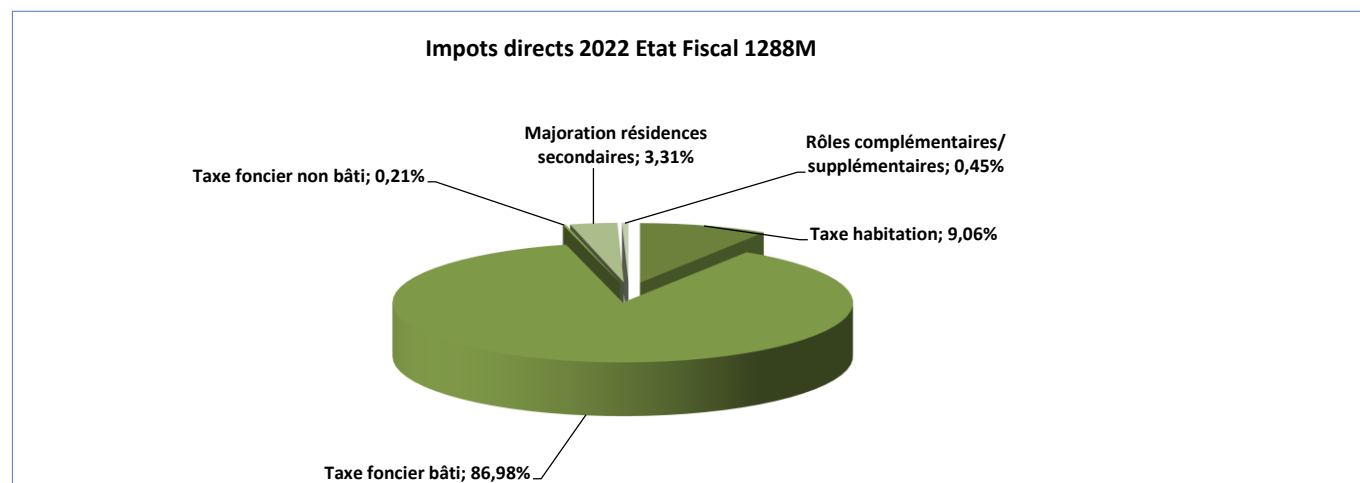


Au sein du chapitre, il convient de distinguer le produit des contributions directes, les dotations versées par la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales et les autres taxes.



➤ Les contributions directes

Le produit fiscal des impôts directs, des taxes foncières et de la taxe d'habitation totalise 41 019 092 € soit 59,09 % du chapitre 73. Ce montant comprend le produit issu des rôles généraux émis au titre de l'année en cours pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation uniquement sur les résidences secondaires (y compris la majoration), ainsi que le produit issu d'éventuels rôles complémentaires et supplémentaires émis par la Direction régionale des finances publiques au titre de rectifications de l'année en cours ou des années antérieures. Depuis 2021, un mécanisme de compensation des « pertes » de taxe d'habitation sur les résidences principales est activé.



Le produit des contributions directes augmente de 3,49 % par rapport à 2021 à l'aide du dynamisme des bases fiscales. Pour rappel, en 2021, l'augmentation entre 2020 et 2021 était en partie induite par l'effet technique de l'application de la réforme de la Taxe d'habitation (voir rapport CA 2021).

Les taux des impôts votés par le conseil municipal demeurent identiques depuis plusieurs années.

ETAT 1288 M	2019	2020	2021	2022
TH	18 534 422,00 €	19 464 038,00 €	3 683 610,00 €	3 714 402,00 €
Majo. résidences sec.	1 279 548,00 €	1 338 490,00 €	1 343 549,00 €	1 357 638,00 €
TFB	14 853 637,00 €	15 597 868,00 €	25 579 666,00 €	26 598 782,00 €
TFNB	85 749,00 €	81 059,00 €	85 057,00 €	85 904,00 €
Application Coco*			8 683 661,00 €	9 078 337,00 €
Produit rôles généraux	34 753 356,00 €	36 481 455,00 €	39 375 543,00 €	40 835 063,00 €
Rôles complémentaires et supplémentaires	848 025,00 €	412 925,00 €	258 808,00 €	184 029,00 €
Total	35 601 381,00 €	36 894 380,00 €	39 634 351,00 €	41 019 092,00 €
Croissance en €	1 434 502,00 €	1 292 999,00 €	2 739 971,00 €	1 384 741,00 €
Evolution en %	+ 4.20 %	3,63%	7,43%	3,49%

***La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : Coefficient Correcteur « 'Coco » (Rappel CA 2021 – Calcul du coefficient correcteur figé, appliqué en 2022)**

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Toutefois, certaines communes, comme Ajaccio, sont sous compensées. Afin de neutraliser ces écarts, il est mis en place un coefficient correcteur. L'objectif est de compenser chaque année à l'euro près la perte de la TH.

Le Coefficient Correcteur de la Ville d'Ajaccio a été fixé à **1,33106** :

Ressources à compenser :

Bases communales TH résidences principales 2020 / Taux communal 2017 = 15 853 508 €
+ Allocations compensatrices TH 2020 = 2 657 986 €
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH perçus entre 2018 et 2020 : 351 419 €
Soit un total « A » de ressources à compenser s'élevant à 18 862 913 €

Ressources de compensation :

Produit net de TFBP perçu par le département en 2020 : 10 286 402 €
+ allocations compensatrice TFPB versées au département en 2020 : 7 077 €
Soit un total « B » de ressources de compensation s'élevant à 10 293 479 €

Taxes foncières sur les propriétés bâties après la réforme :

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département « C » = 15 597 868 + 10 286 402 = 25 884 270 €

Différence à compenser :

« A » - « B » = 18 862 913 - 10 293 479 € = 8 569 434 € = « D »

Calcul du Coco :

« D » / « C » : 8 569 434 € / 25 884 270 € = **1,33106**

L'augmentation de + 3.49 % du produit fiscal est dû à plusieurs facteurs :

- La loi de Finances pour 2022 a acté une revalorisation des valeurs locatives à 3,4%. Il s'agit globalement de l'augmentation du produit perçu par la Ville. En effet, les valeurs locatives sont utilisées pour le calcul de la taxe foncière bâtie et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

- L'autre facteur concerne les flux de biens entrants ou sortants des bases d'imposition de la Ville, constatés dans le cadre de la Commission Communal des Impôts Directs (CCID). La Direction des Finances veille à l'optimisation des bases, dans un souci de justice fiscale et de maximisation du produit. Ce travail a été très productif en 2019 (848K de rôles supplémentaires) et devient de moins en moins significatif sous l'effet de la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Toutefois, il convient de rester vigilant sur la prise en compte exhaustive des biens nouveaux dans le cadastre, en partenariat avec la DGFIP.

➤ **Les autres taxes**

Elles représentent 12% du chapitre 73 et totalisent 8 380 K€, en progression de plus de 13 % par rapport à l'exercice précédent.

INTITULE	Réalisations CA 2019	Réalisations CA 2020	Réalisations CA 2021	Réalisations CA 2022
TAXE ADDITIONNELLES ET DROITS DE MUTATIONS	3 203 604,00 €	3 106 855,48 €	3 893 246,23 €	4 081 387,00 €
<i>Evol</i>	8,98%	-3,02%	25,31%	4,83%
TAXE SUR L'ELECTRICITE	1 422 691,00 €	1 413 250,15 €	1 520 696,48 €	1 570 619,00 €
<i>Evol</i>	0,52%	-0,66%	7,60%	3,28%
PRODUITS DES JEUX	989 559,00 €	518 643,29 €	490 909,98 €	947 296,00 €
<i>Evol</i>	-0,51%	-47,59%	-5,35%	92,97%
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	650 529,00 €	428 510,86 €	611 063,29 €	659 161,00 €
<i>Evol</i>	-2,35%	-34,13%	42,60%	7,87%
DROIT DE PLACE ET DOMAINE PUBLIC	683 550,00 €	230 972,23 €	880 591,22 €	1 121 617,00 €
<i>Evol</i>	8,19%	-66,21%	281,25%	27,37%
AUTRES TAXES DIVERSES	0,00 €	129 403,00 €	123 827,60 €	
TOTAUX	6 949 933,00 €	5 827 635,01 €	7 396 507,20 €	8 380 080,00 €
<i>Evol</i>	0,18%	-16,15%	26,92%	13,30%

▪ La taxe sur l'électricité est de 1 570 619 € en 2022, en progression de 3,28 %. Le coefficient multiplicateur (pour mémoire 8,5) n'ayant pas été modifié entre 2021 et 2022, l'augmentation de cette recette est le fruit d'une consommation accrue, cette taxe étant calculée sur la base des consommations en kVA.

▪ Les produits des jeux du Casino et des jeux de hasard sont de 947 296 €. Ils ne retrouvent pas encore leur niveau de 2019 (989 559 €).

▪ Le produit de la taxe communale additionnelle aux droits de mutation est de 4 081 387 €, soit une progression de 4,83 % par rapport à 2021. On remarque que la crise sanitaire a freiné la dynamique d'évolution de cette taxe en 2020, mais que le rattrapage a été opéré en 2021. Au niveau national, les DMTO atteignent un nouveau point haut en 2022 et ont augmenté de 3%, malgré une hausse des taux d'intérêts fin 2022.

▪ La taxe perçue sur la publicité extérieure et les droits de place sont en hausse de, respectivement, +7,87% et de +27,37% par rapport à 2021. Durant la crise sanitaire, des exonérations ont été votées par le conseil municipal pour soutenir le redémarrage de l'activité économique après les périodes de fermeture imposées pour les commerces (délibération 2020/157 du 20 juillet 2020 abattement applicable au montant de la taxe locale sur la publicité extérieure due par chaque redevable au titre de l'année 2020). En 2022, la TLPE ne retrouve pas son niveau moyen pré COVID-19 (2017, 2018 et 2019) soit 648K/an. Par contre, on observe une forte progression des droits de place, induite par une campagne de rattrapage (idem chapitre 70). Il convient également de souligner que la collecte de la TLPE est désormais réalisée à l'aide d'une régie de recettes, remplaçant les titres de perception directs.

➤ **Les dotations versées par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien :**

Les dotations versées par la Communauté d'agglomération ont pour but de neutraliser financièrement les transferts de charges et de recettes entre la ville et l'intercommunalité. Le montant de ces dotations est de 18 956 193,65 € soit 27,31 % du chapitre, en augmentation de 1,8 % par rapport à 2021 du fait d'une augmentation de l'attribution de compensation (AC) de 351 234 €. Quant à la Dotation de Solidarité Communautaire, elle demeure au même niveau que 2021.

➤ **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

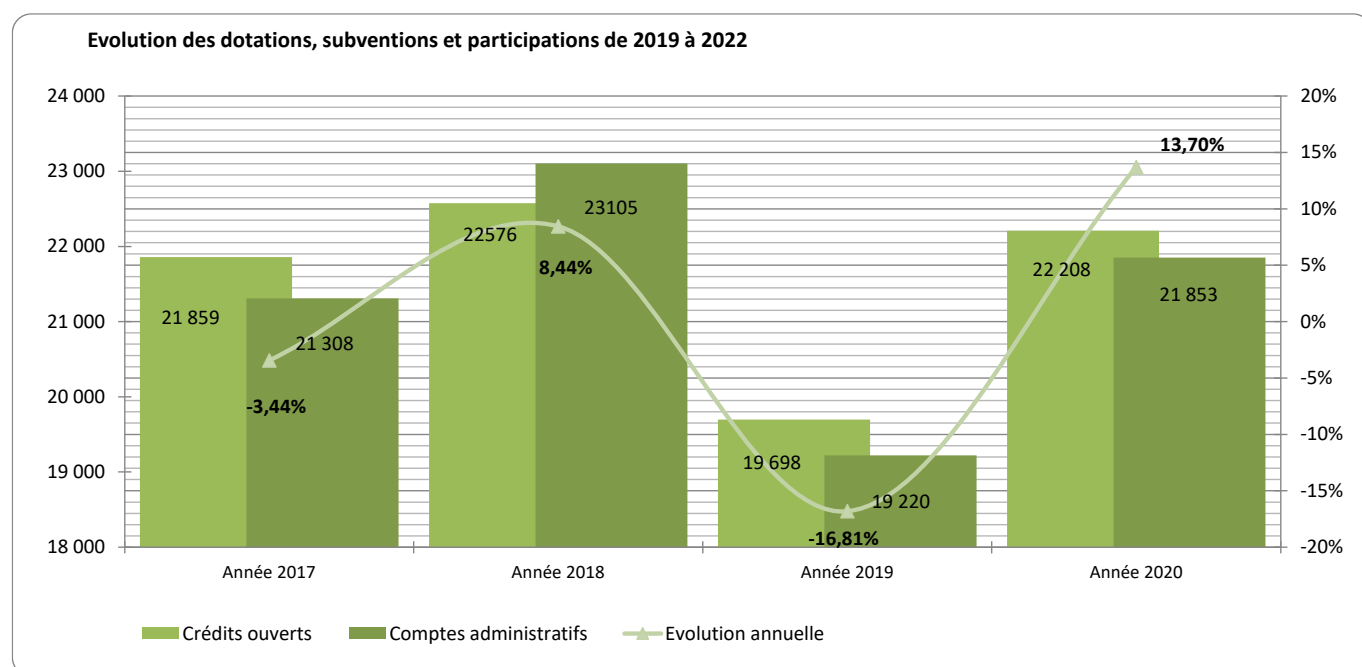
Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le FPIC reversé à la Commune en 2022 est de 1 063 147 € soit 0,73 % de plus qu'en 2021.

FPIC en €	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Montants perçus	1 073 558,00 €	1 096 435,00 €	1 055 435,00 €	1 063 147,00 €
Evolution annuelle	- 0.07 %	2,13%	-3,74%	0,73%

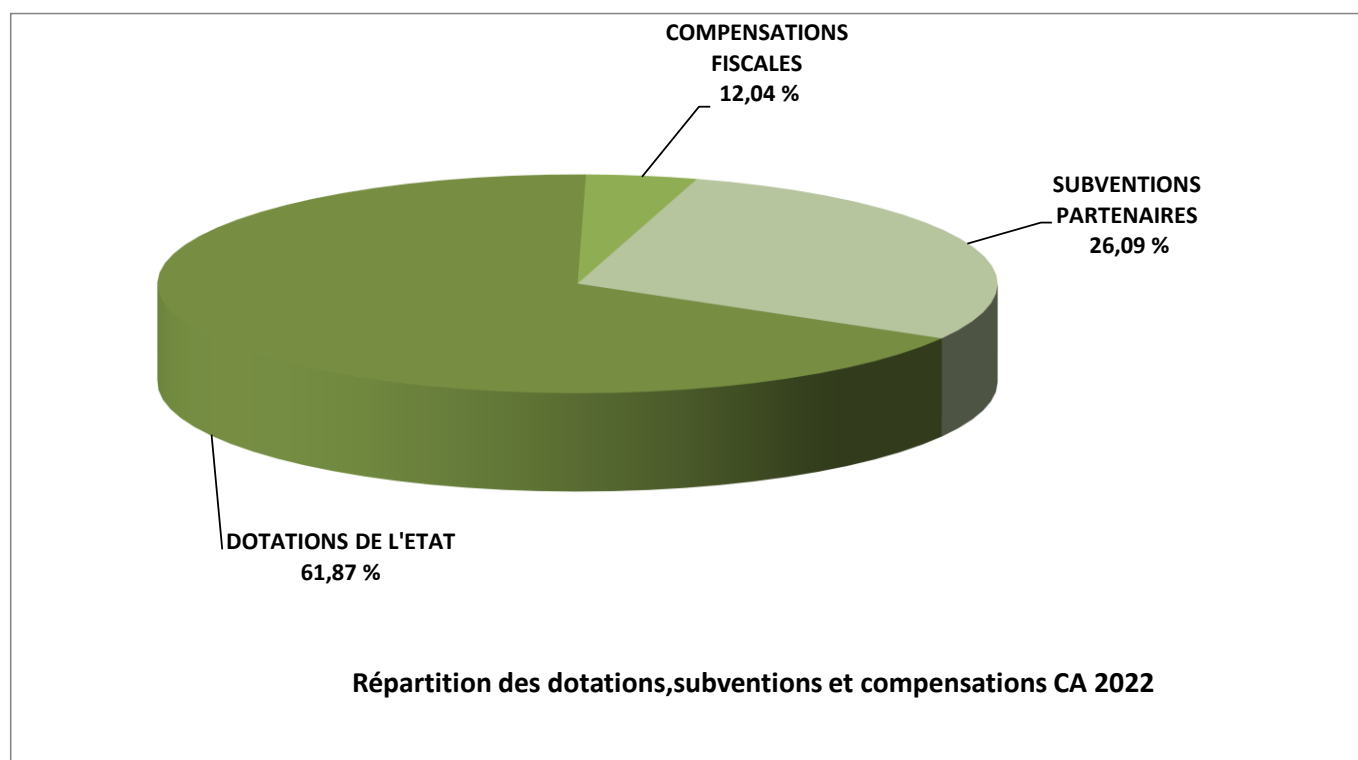
A-3. Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

en k€	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Crédits ouverts	21 859	22 576	19 698	22 208
Comptes administratifs	21 308	23 105	19 220	21 853
Evolution annuelle	- 3,44 %	+ 8,44 %	- 16,81 %	13,70%
Taux de réalisation	97,48 %	102,34 %	97,57 %	98,40%

Deuxième poste de recettes au sein de la section de fonctionnement, le chapitre 74 représente 21,47 % des recettes réelles de fonctionnement. **Ce chapitre budgétaire regroupe les concours financiers de l'Etat et les subventions de fonctionnement provenant des divers financeurs.** Il totalise 21 852 825,86 € en hausse de 13,7 % par rapport au CA 2021. **Pour rappel, la baisse constatée entre 2020 et 2021 s'explique techniquement** par les effets de la réforme de la taxe d'habitation expliquée au chapitre 73. En effet, **2 008 064 € ont migré vers le chapitre comptabilisant les impôts et taxes (voir rapport CA 2021).** En neutralisant cette réforme, le produit de ce chapitre affichait tout de même une baisse de 8,12% soit - 1 877 K € par rapport entre 2020 et 2021. L'exercice 2022 permet donc de renouer avec une dynamique positive.



Trois blocs de recettes sont identifiables au sein du chapitre 74 :



➤ Les concours financiers de l'Etat

Les dotations versées par l'Etat représentent la somme de 14 697 481 € :

Dotations de l'Etat	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Dotation Forfaitaire	9 574 837,00 €	9 748 203,00 €	9 771 285,00 €	9 847 335,00 €
<i>Evol</i>	0,91%	1,81%	0,24%	0,78%
Dotation Solidarité Urbaine	1 457 339,00 €	1 526 033,00 €	1 577 327,00 €	1 634 990,00 €
<i>Evol</i>	4,36%	4,71%	3,36%	3,66%
Dot. Nationale de Péréquation	2 081 602,00 €	2 173 771,00 €	1 970 015,00 €	2 364 018,00 €
<i>Evol</i>	17,55%	4,43%	-9,37%	20,00%
Total DGF	13 113 778 €	13 448 007 €	13 318 627 €	13 846 343 €
<i>Evol</i>	3,62%	2,55%	-0,96%	3,96%
Dot. Gle de Décentralisation	759 984,00 €	769 984,00 €	764 984,00 €	759 984,00 €
<i>Evol</i>	-1,26%	1,32%	-0,65%	-0,65%
Autres dotations	88 488,00 €	77 698,40 €	77 199,25 €	91 153,97 €
<i>Evol</i>	8,13%	-12,19%	-0,64%	18,08%
Total des Dotations	13 962 250 €	14 295 689 €	14 160 810 €	14 697 481 €
<i>Evolution en €</i>	454 725,01 €	333 439 €	-134 879 €	536 671 €
<i>Evolution en %</i>	3,37%	2,39%	-0,94%	3,79%

Le principal concours financier de l'Etat envers la collectivité est la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) composée de la Dotation Forfaitaire (DF), de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation

Nationale de Péréquation (DNP). **Après une baisse de la DGF 2021 de 134 879 € soit -0,94 %, ces recettes renouent avec une dynamique positive.**

La Dotation Forfaitaire, premier concours de l'Etat, s'élève à 9 847 335,00 € et se calcule à partir des éléments suivants :

Détail dotation forfaitaire notifiée	2019	2020	2021	2022
Dotation de base n-1 retraitée	9 488 754	9 574 837	9 748 203	9 771 285
Part dynamique de la population	96 391	173 366	23 082	76 049
Ecrêtement péréqué	-10 308	0	0	0
Total de la DF	9 574 837	9 748 203	9 771 285	9 847 334
Différentiel	+ 86 083	+ 173 366	+23 082	76 049

Dotation forfaitaire (+ 76 k€ / 2021)

La variation de la population INSEE se limite à +585 habitants. Or, pour une commune de la taille d'Ajaccio, 1 habitant supplémentaire rapporte environ 130 € (585 x 130 = 76 k€).

DSU (+58 k€ / 2021)

Depuis plusieurs années, les lois de finances prévoient une majoration des enveloppes de péréquation. La DSU a ainsi progressé au niveau national de +90M€ en 2019 et 2020 et +95M€ en 2021 et 2022

Ainsi, s'explique que la croissance de la DSU se soit limitée à +58 k€ cette année (sur ce concours, une baisse est légalement impossible).

DNP + 694 k€ / 2021)

L'enveloppe nationale est constante, comme depuis plusieurs années. La DNP est typiquement la dotation imprévisible d'une année sur l'autre de par les multiples effets de seuil qui entourent son calcul.

Ajaccio a basculé en 2022 dans la strate de population supérieure (75 000 – 100 000 habitants).

Cette strate est nettement plus riche, et Ajaccio est donc jugée comparativement plus pauvre qu'en 2021, entraînant un gain sur cette dotation de 20% entre 2021 et 2022. A savoir que la hausse est limitée réglementairement à 20% d'une année sur l'autre.

Autres dotations :

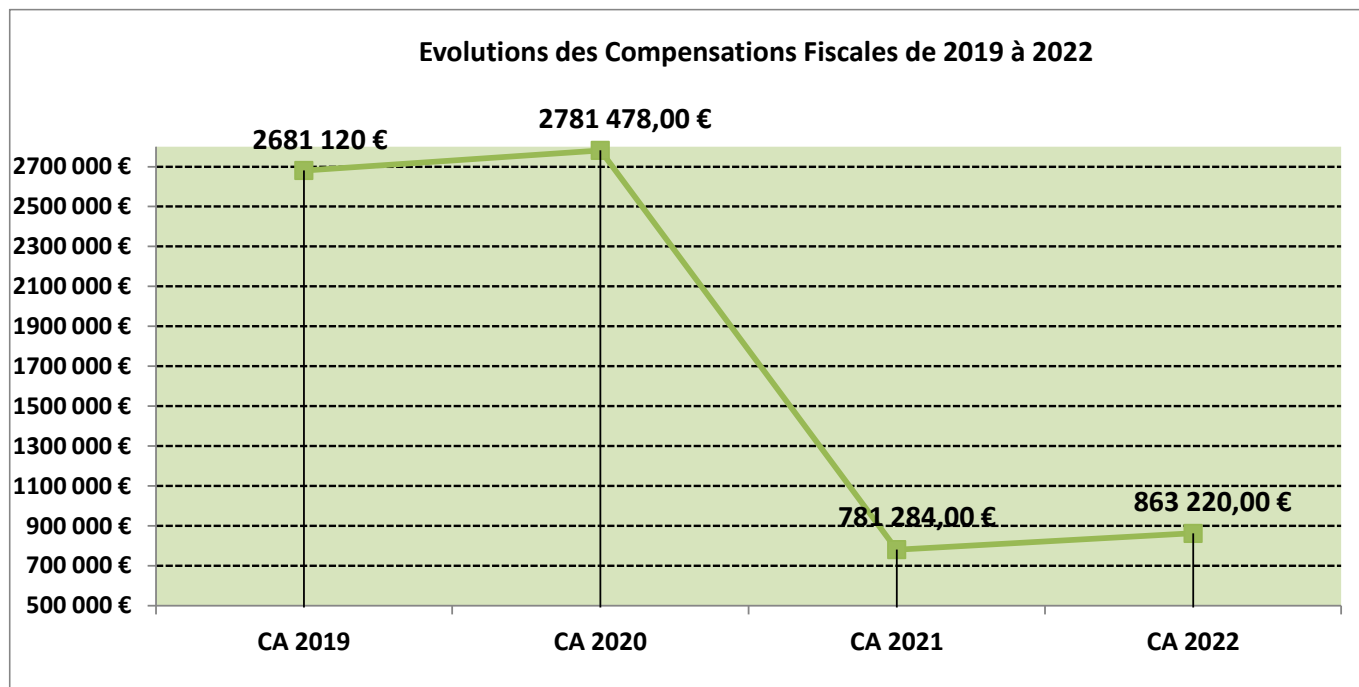
La ville d'Ajaccio est également éligible à la **Dotation Générale de Décentralisation** instituée pour compenser les charges résultant de l'établissement des documents d'urbanisme ou du service communal d'hygiène et de santé. Son montant est de **759 984 €**.

Depuis 2017, la Commune perçoit la dotation fonctionnement pour le **fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**. Alors réservé aux dépenses d'investissement, le dispositif du FCTVA a été élargi aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, permettant de compenser la TVA acquittée sur certaines dépenses de fonctionnement. En 2021, le FCTVA en fonctionnement s'élève à **32 090,47 €**.

Enfin, la **dotation pour les titres sécurisés** enregistre **59 063,50 €** en 2022.

➤ Les compensations fiscales

Les compensations fiscales ont pour objectif de compenser les pertes de recettes en raison des mesures d'allègements fiscaux décidées par l'Etat au profit des contribuables. Elles s'élèvent à 863 220 €, en hausse de 10,49 % par rapport au CA 2021. La baisse constatée en 2021 résulte pour rappel de l'effet de la réforme de la taxe d'habitation (transfert au chapitre 73).



Le détail des compensations est :

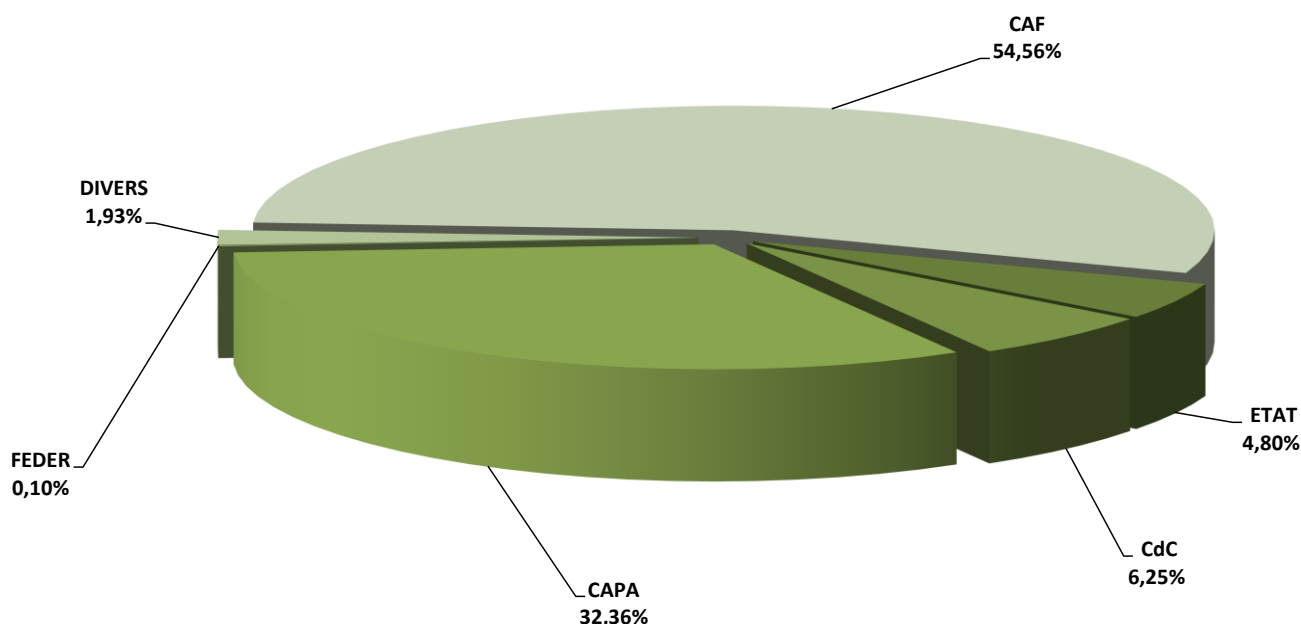
Compensations fiscales	2019	2020	2021	2022
Compensation de la TH et de la TLV	2 596 958 €	2 696 052 €	38 066 €	38 066 €
Evolution en €	51 385 €	99 094 €	-2 657 986 €	0 €
Compensation de la TF	84 162 €	85 426 €	743 218 €	825 154 €
Evolution en €	1 752 €	1 264 €	657 792 €	81 936 €
Total des Compensations	2 681 120 €	2 781 478 €	781 284 €	863 220 €
Evolution en €	53 137 €	100 358 €	-2 000 194 €	81 936 €
Evolution en %	+ 2.02 %	3,74%	-71.91 %	10,49%

➤ Les subventions et participations de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement obtenues auprès des partenaires de la collectivité s'élèvent à 6 220 071,39€ soit 45,4 % d'augmentation par rapport à 2021 (+ 1 942 022,29 €). Cette hausse provient donc presque exclusivement du nouveau fonds de concours que la CAPA a versé en 2022 (1,9M€). La CAPA est également partenaire du contrat de Ville, des actions dans les maisons de quartiers et du marché de Noël. Sa participation totale au budget de fonctionnement de la Ville en subventions / fonds de concours est donc de 2 012 730 € en 2022, soit 32,36%

Les subventions et participations sont réparties comme suit :

DETAIL EN % DES DIFFERENTS PARTENAIRES CA 2022



La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) reste le principal financeur pour toutes les actions engagées pour la petite enfance, la jeunesse et l'action sociale. A ce titre, la Commune a obtenu 3 393 882€ de financement CAF contre 2 555 030 € en 2021. Cette forte progression (838 852€) est la résultante de la mise en place du « Bonus territoire ». Pour rappel, l'ambition de ce dispositif est triple :

- alléger les charges de gestion générées par nos conventionnements,
- harmoniser et simplifier les financements à l'échelle du département,
- faire bénéficier des Bonus Territoires à tous les équipements cofinancés par la collectivité.

La Collectivité de Corse soutient la Ville en fonctionnement pour 388 615,21€. Les actions sont les suivantes :

- Saison culturelle de l'Espace Diamant : 225 000 €
- Subvention de fonctionnement du Musée (exposition temporaire) : 119 090,68€
- Subvention pour la médiation du patrimoine : 25 515,11€
- Subvention pour les animations dans les médiathèques : 10 500,42€
- Financement d'actions pour la langue corse : 5 000€
- Participation au Contrat de Ville : 3 000€
- Régime forestier : 509€

L'Etat apporte des subventions en fonctionnement pour 259 041,52€. Les actions sont les suivantes :

- Participation au Contrat de Ville pour 124 998€
- Soutien à la médiation pour l'espace Diamant : 47 568€
- Participation au financement des apprentis : 45 000€ et 5 725,52€
- La participation au fonctionnement de la maison des Services Publics des jardins de l'Empereur : 30 000€
- La subvention pour les gilets « Pare balles » : 5 750€

Les subventions d'investissement de l'Europe, adossés aux projets « PO Maritime », s'élève à 6 048,10€ (Ecostrime). Il s'agit d'une forte baisse car ces subventions atteignaient 553 777 € en 2021. Mais l'exercice précédent marquait la fin de la programmation. 2022 est une année de transition vers une nouvelle contractualisation FEDER et Po Maritime.

Enfin, la Ville a reçu des financements pour

- L'ouverture à des horaires élargis des médiathèques : 72 980,64 € (dernière année),
- Le programme FIPHFP (handicap au travail) pour 101 182,11€,
- La participation aux petits déjeuners dans les écoles pour 530 €,
- Un reliquat de subvention concernant la communication et les charges de personnel du projet ANRU pour 26 092 €,
- Une participation de la Banque des territoires à l'audit financier réalisé par KPMG pour 18 030 €,
- Une dotation pour le recensement de la population pour 12 990 €.

A-4. Les autres chapitres budgétaires de recettes de fonctionnement (Chap. 013, 75, 76 et 77)

Les autres recettes de fonctionnement correspondent aux chapitres 013, 75, 76 et 77 et représentent 2,2 % des recettes réelles de fonctionnement.

➤ Le chapitre 013 : Atténuations de charges

Ce chapitre totalise au CA 2022 le montant de 232 746,90 €. Il recouvre des remboursements de rémunérations et de maladie du personnel pour 147 206,90€ (contre 87 262,91 € en 2021) ainsi que la comptabilisation du stock final de la boutique du Musée Fesch pour un montant constaté au 31 décembre 2022 de 85 540 € (contre 168 290 € en 2021, le stock de la boutique du musée ayant baissé – ce montant est croisé et se retrouve en dépenses).

➤ Le chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre budgétaire totalise 418 473,36 € pour l'année 2022. Il est en augmentation de 232 333,42 € par rapport à 2021. Cette baisse est purement technique. Cette augmentation est due à la prise en charge à ce chapitre et non au chapitre 70 du loyer Orange (préconisation DGFIP) pour 275 501,75€. Sont comptabilisés également :

- Les recettes de la DSP du Casino pour 114 127,20€,
- Les recettes de la DSP du crematorium pour 15 886€,
- Les recettes de la DSP de la fourrière pour 12 956€.

➤ Le chapitre 76 : Produits financiers

Le chapitre 76 pour un montant total de 363 118,05 € correspond :

- aux gains sur échange de taux d'intérêts pour 4 066,15 €,
- au versement de l'aide concernant le fond de soutien aux collectivités pour « sortir des emprunts toxiques », échelonné sur 14 ans, pour un versement annuel de 354 062,90 €,
- Aux intérêts dus par l'ACA dans le cadre du prêt que la Ville a consenti pour l'achat d'un terrain soit 4989€.

➤ Le chapitre 77 : Produits exceptionnels

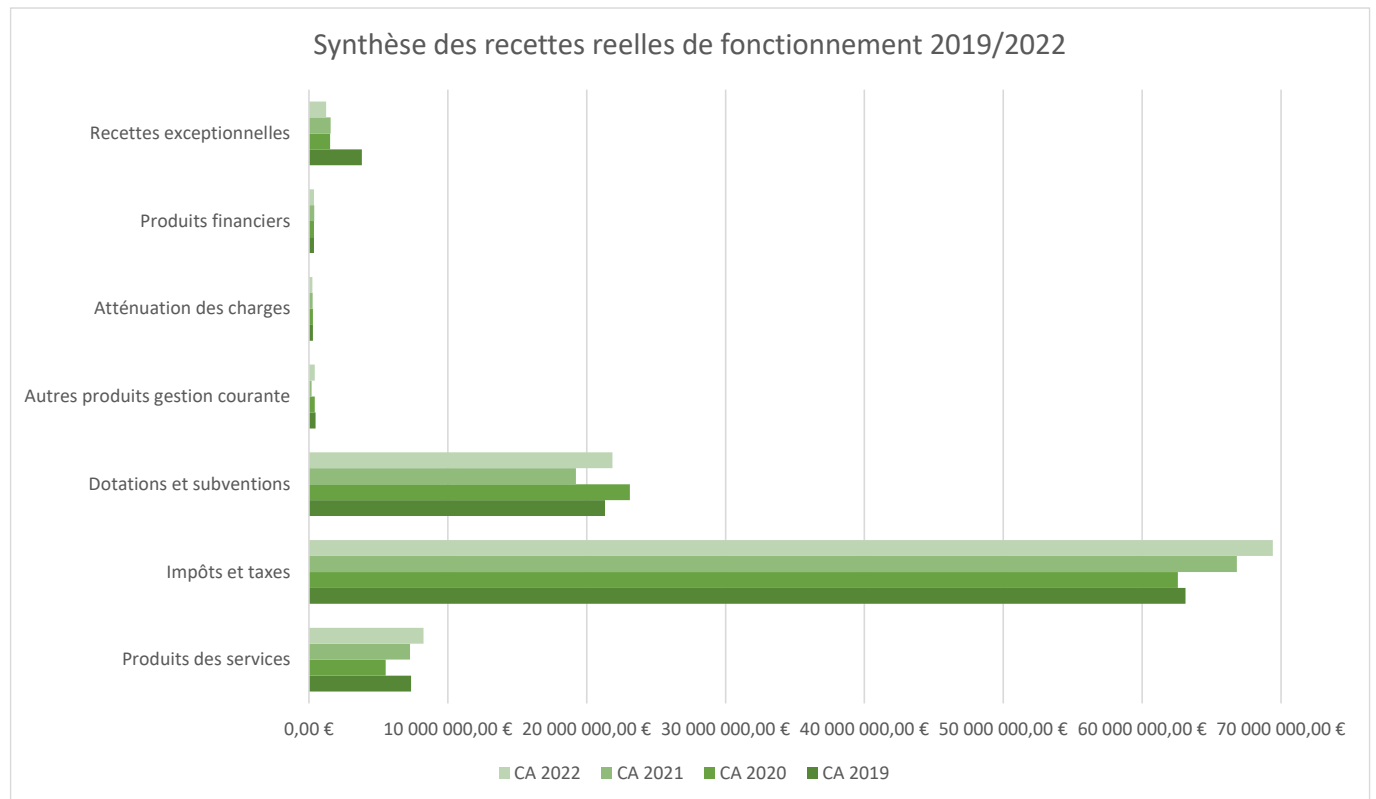
Ce chapitre retrace principalement les indemnités dues par les compagnies d'assurances au titre des sinistres, les produits de cessions des immobilisations ainsi que certaines recettes que nous ne pouvons classer dans aucun des chapitres budgétaires détaillés précédemment.

Les produits exceptionnels comptabilisés atteignent 1 234 482,99 €.

- Les cessions d'immobilisations programmées s'élèvent à 1 050 500 €. Il s'agit de la vente du 52/54 rue Fesch,
- Des pénalités perçues, relatives au domaine public pour 28 300 €,

- Des pénalités perçues pour travaux non effectués pour 9 300 €.

Le reste est essentiellement composé d'écritures de régularisations des comptes d'attente de la Trésorerie, afin d'anticiper au mieux le passage à la nouvelle comptabilité M57 à partir du 1^{er} Janvier 2023 (annulation de mandats rattachés à tort) et d'indemnités d'assurance.



B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 101 907 996,62€. Le taux de réalisation hors opérations d'ordre est inférieur aux crédits ouverts (94.62 %).

Nature	Intitulés	Crédits ouverts en 2022 (BP + DM)	Réalisations 2022	% réalisé	% mandats émis
CHAP 011	Charges à caractère général	17 132 298,37 €	16 765 493,41 €	97,86%	16,45%
CHAP 012	Charges de personnel	68 370 000,00 €	68 007 506,18 €	99,47%	66,73%
CHAP 65	Autres charges de gestion courante	8 583 390,00 €	8 116 063,94 €	94,56%	7,96%
CHAP 014	Atténuations des produits	568 000,00 €	550 971,66 €	97,00%	0,54%
Total des dépenses réelles de gestion		94 653 688,37 €	93 440 035,19 €	98,72%	91,69%
CHAP 66	Charges financières	1 970 257,00 €	1 905 309,04 €	96,70%	1,87%
CHAP 67	Charges exceptionnelles	676 220,35 €	676 150,43 €	99,99%	0,66%
CHAP 68	Dotations pour provisions semi-budgétaires	416 133,00 €	416 133,00 €	100,00%	0,41%
Total des dépenses réelles		97 716 298,72 €	96 437 627,66 €	98,69%	94,63%
CHAP 042	Opérations d'ordres	6 661 456,22 €	5 470 368,96 €	82,12%	5,37%
Total des dépenses		104 377 754,94 €	101 907 996,62 €	97,63%	100,00%

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT CA 2022

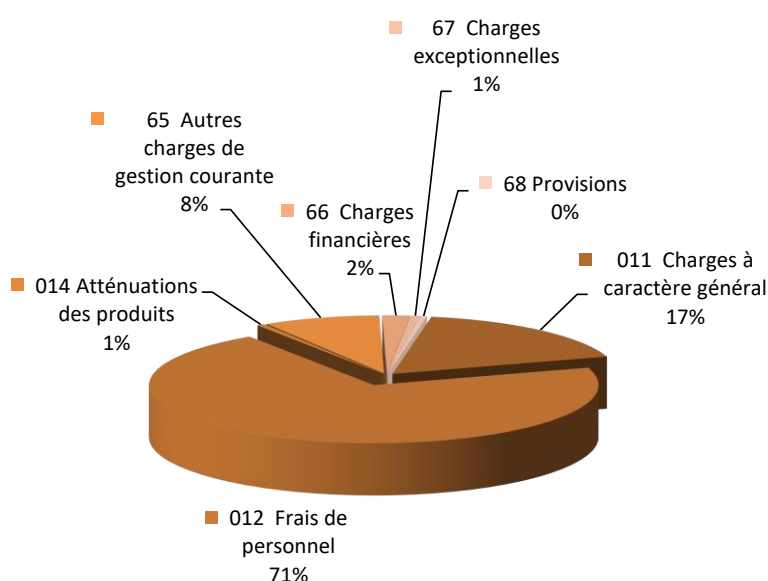


Tableau des évolutions des dépenses de fonctionnement pour la période 2019-2022 :

Nature	Intitulés	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
CHAP 011	Charges à caractère général	15 031 282,00 €	13 933 489,13 €	14 539 409,09 €	16 765 493,41 €
	<i>Evol chap.011</i>	3,46%	-7,30%	4,35%	15,31%
CHAP 012	Charges de personnel	63 295 891,00 €	63 877 709,29 €	64 330 542,06 €	68 007 506,18 €
	<i>Evol chap. 012</i>	1,50%	0,92%	0,71%	5,72%
CHAP 65	Autres charges de gestion	8 999 409,00 €	8 522 082,66 €	8 587 633,86 €	8 116 063,94 €
	<i>Evol chap. 65</i>	10,06%	-5,30%	0,77%	-5,49%
CHAP 014	Atténuations des produits	480 012,00 €	526 266,00 €	628 304,76 €	550 971,66 €
	<i>Evol chap. 014</i>	-21,12%	9,64%	19,39%	-12,31%
Total des dépenses de gestion		87 806 594,00 €	86 859 547,08 €	88 085 889,77 €	93 440 035,19 €
	<i>Evol recettes de gestion</i>	2,49%	-1,08%	1,41%	6,08%
CHAP 66	Charges financières	2 254 497,00 €	2 084 001,32 €	1 916 464,55 €	1 905 309,04 €
	<i>Evol chap. 66</i>	-5,76%	-7,56%	-8,04%	-0,58%
CHAP 67	Charges exceptionnelles	510 323,00 €	482 526,09 €	2 352 002,17 €	676 150,43 €
	<i>Evol chap. 67</i>	-1,36%	-5,45%	387,44%	-71,25%
CHAP 68	Provisions				416 133,00 €
	<i>Evol chap. 68</i>				
Total des dépenses réelles		90 571 414,00 €	89 426 074,49 €	92 354 356,49 €	96 437 627,66 €
	<i>Evol dépenses réelles</i>	2,25%	-1,26%	3,27%	4,42%
CHAP 042	Opérations d'ordres	3 717 620,00 €	5 387 511,37 €	4 770 380,16 €	5 470 368,96 €
	<i>Evol dépenses d'ordre</i>	-19,74%	44,92%	-11,45%	14,67%
Total des dépenses		94 289 034,00 €	94 813 585,86 €	97 124 736,65 €	101 907 996,62 €
<i>Evol dépenses de fonctionnement</i>		1,15%	0,56%	2,44%	4,92%

Les dépenses réelles représentent 1 334 € par habitant (population INSEE), la moyenne de la strate se situant à 1 342 € par habitant. Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 4,92% entre 2021 et 2022. **Comme vu précédemment, les recettes réelles de fonctionnement évoluent à +6,36% entre 2021 et 2022, soit de manière plus soutenue que les dépenses réelles de fonctionnement. Il n'y a donc pas d'effet « ciseau ».**

L'exercice 2022 a été marqué, tout comme les recettes, par des éléments exogènes :

- L'impact de l'inflation à 5,4% sur 2022,
- Les mesures gouvernementales pour soutenir le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique.

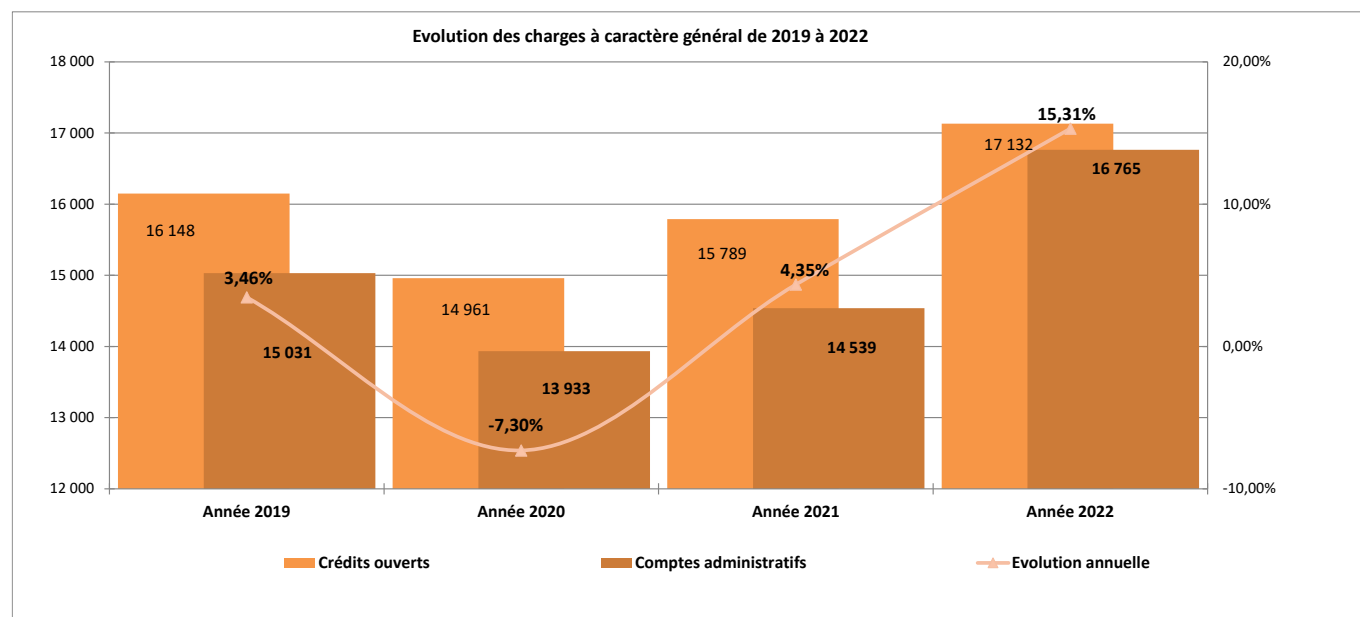
Le tableau ci-après détaille en millions d'€ les dépenses réelles de fonctionnement par fonction de 2019 à 2022 ainsi que leur évolution.

Fonctions (en €)	CA 2019	Part 2019	CA 2020	Part 2020	CA 2021	Part 2021	CA 2022	Part 2022
Opérations non ventilables	3 138,91	3,47%	3 009,97	3,37%	3 965,46	4,29%	3 650,84	3,79%
<i>Evol</i>	-4,97%	-7,06%	-4,11%	-2,88%	31,74%	27,57%	-7,93%	-11,76%
Administration générale	27 512,25	30,38%	26 895,94	30,08%	26 666,28	28,87%	27 780,77	28,81%
<i>Evol</i>	8,61%	6,22%	-2,24%	-0,99%	-0,85%	-4,00%	4,18%	-0,22%
Sécurité et hygiène	7 086,96	7,82%	7 280,89	8,14%	7 226,75	7,83%	7 369,63 €	7,64%
<i>Evol</i>	-1,56%	-3,72%	2,74%	4,05%	-0,74%	-3,89%	1,98%	-2,40%
Enseignement	13 072,75	14,43%	13 416,81	15,00%	13 892,70	15,04%	15 181,46 €	15,74%
<i>Evol</i>	-1,12%	-3,30%	2,63%	3,95%	3,55%	0,26%	9,28%	4,67%
Culture	7 616,50	8,41%	7 648,93	8,55%	8 200,47	8,88%	8 977,88 €	9,31%
<i>Evol</i>	-3,00%	-5,13%	0,43%	1,71%	7,21%	3,81%	9,48%	4,84%
Sport et jeunesse	6 024,95	6,65%	6 088,12	6,81%	6 104,13	6,61%	6 223,31 €	6,45%
<i>Evol</i>	-2,62%	-4,76%	1,05%	2,34%	0,26%	-2,92%	1,95%	-2,37%
Interventions sociales	3 148,02	3,48%	1 710,05	1,91%	1 705,89	1,85%	1 982,36 €	2,06%
<i>Evol</i>	53,49%	50,12%	-45,68%	-44,98%	-0,24%	-3,41%	16,21%	11,11%
Famille	4 512,24	4,98%	5 234,34	5,85%	5 545,36	6,00%	6 688,95 €	6,94%
<i>Evol</i>	-10,64%	-12,61%	16,00%	17,49%	5,94%	2,58%	20,62%	15,60%
Logement	55,48	0,06%	17,55	0,02%	6,00	0,01%	6,00 €	0,01%
<i>Evol</i>	19,69%	17,06%	-68,37%	-67,96%	-65,81%	-66,90%	0,00%	-37,78%
Aménagement urbain	16 386,30	18,09%	16 679,56	18,65%	16 602,55	17,98%	16 803,38 €	17,42%
<i>Evol</i>	-1,10%	-3,28%	1,79%	3,10%	-0,46%	-3,62%	1,21%	-3,09%
Action économique	2 017,06	2,23%	1 443,91	1,61%	2 438,76	2,64%	1 773,06 €	1,84%
<i>Evol</i>	13,85%	11,34%	-28,41%	-27,50%	68,90%	63,54%	-27,30%	-30,36%
Total	90 571,98		89 425,12		92 354,16		96 437,63	

B-1. Chapitre 011 : Charges à caractère général

en k€	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Crédits ouverts	16 148	14 961	15 789	17 132
Comptes administratifs	15 031	13 933	14 539	16 765
Evolution annuelle	3,46 %	-7,30%	4,35%	15,31%
Taux de réalisation	93.08 %	93,13%	92,08%	97,86%

Totalisant pour 2022 un montant de 16 765 493,41 € contre 14 539 409,09 € en 2021, les charges à caractère général regroupent toutes les dépenses usuelles et quotidiennes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et aux services rendus à la population ajaccienne. Elles représentent 15,58% des dépenses réelles de fonctionnement contre 15,74% en 2021. Ces dépenses ont été impactées par l'inflation et par une augmentation du périmètre des services publics rendus aux ajacciens



En hausse de 15,74% par rapport à 2021, le tableau ci-après détaille l'évolution de chaque article du chapitre 011 entre le CA 2019 et le CA 2022.

Le tableau ci-dessous détaille les évolutions de 2019 à 2022 par article.

		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Différence 2022-2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 031 282	13 933 487	14 539 409	16 765 524	2 226 115
6037	VARIATION DES STOCKS DE MARCHANDISES	170 989,00 €	165 158,00 €	178 456,00 €	168 290,00 €	-10 166,00 €
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES (scolarisation des enfants hors secteur)	8 400,00 €	0,00 €	0,00 €	153 297,76 €	153 297,76 €
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	561 729,73 €	572 573,00 €	614 406,42 €	780 323,35 €	165 916,93 €
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	1 591 677,14 €	1 770 217,00 €	1 507 736,38 €	1 642 841,08 €	135 104,70 €
60621	COMBUSTIBLES	593 870,25 €	591 074,00 €	676 589,27 €	622 719,76 €	-53 869,51 €
60622	CARBURANTS	666 299,84 €	550 413,00 €	648 223,42 €	890 470,13 €	242 246,71 €
60623	ALIMENTATION	796 518,11 €	502 346,00 €	731 818,27 €	933 717,30 €	201 899,03 €
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	386 660,17 €	256 969,00 €	316 383,17 €	324 309,38 €	7 926,21 €
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	85 468,79 €	92 541,00 €	107 861,32 €	131 894,91 €	24 033,59 €
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	263 449,43 €	233 273,00 €	302 591,95 €	351 234,70 €	48 642,75 €
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	11 374,64 €	9 652,00 €	41 478,98 €	14 896,31 €	-26 582,67 €
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	110 729,28 €	101 158,00 €	113 249,41 €	167 394,96 €	54 145,55 €
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	83 109,38 €	41 081,00 €	80 135,56 €	79 757,65 €	-377,91 €
6065	LIVRES DISQUES CASSETTES POUR BIBLIOTHEQUES	80 960,17 €	91 109,00 €	71 525,08 €	126 470,74 €	54 945,66 €
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	4 490,90 €	2 895,00 €	3 000,15 €	2 838,13 €	-162,02 €
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	13 045,15 €	818 610,00 €	59 724,57 €	28 894,88 €	-30 829,69 €
6078	AUTRES MARCHANDISES	3 092,25 €	4 951,00 €	6 874,99 €	20 659,13 €	13 784,14 €
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 061 297,57 €	1 344 233,00 €	1 372 282,80 €	1 456 765,94 €	84 483,14 €
6122	CREDIT BAIL MOBILIER	30 398,40 €	30 885,00 €	30 398,40 €	30 398,40 €	0,00 €
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	454 798,27 €	433 756,00 €	332 642,70 €	494 249,18 €	161 606,48 €
6135	LOCATIONS MOBILIERES	555 834,60 €	251 993,00 €	442 645,51 €	471 586,09 €	28 940,58 €
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	64 744,41 €	42 052,00 €	69 384,15 €	84 734,13 €	15 349,98 €
61521	ENTRETIEN ET REPARATION TERRAINS	0,00 €	180 862,00 €	188 112,39 €	272 105,76 €	83 993,37 €
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	73 236,71 €	45 579,00 €	60 717,43 €	41 672,22 €	-19 045,21 €
615231	ENTRETIEN SUR VOIRIE	1 562,00 €	50 105,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
615232	ENTRETIEN ET REPARATIONS VOIES ET RESEAUX	148 799,27 €	170 485,00 €	71 760,08 €	50 930,88 €	-20 829,20 €
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	200 751,50 €	106 509,00 €	132 220,56 €	102 835,85 €	-29 384,71 €
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	50 051,01 €	56 807,00 €	52 141,64 €	80 109,22 €	27 967,58 €

6156	MAINTENANCE	731 962,23 €	743 521,00 €	841 917,26 €	982 526,14 €	140 608,88 €
6161	PRIMES D'ASSURANCES	276 904,87 €	439 585,00 €	488 300,63 €	599 091,09 €	110 790,46 €
617	ETUDES ET RECHERCHES	116 812,32 €	64 237,00 €	61 123,93 €	33 242,98 €	-27 880,95 €
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	45 574,43 €	31 857,00 €	54 976,85 €	36 164,18 €	-18 812,67 €
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	122 424,58 €	159 953,00 €	135 833,26 €	242 092,52 €	106 259,26 €
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	74 419,64 €	15 750,00 €	3 423,00 €	1 073,72 €	-2 349,28 €
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	32 858,56 €	33 208,00 €	39 244,75 €	128 656,61 €	89 411,86 €
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	9 161,47 €	5 965,00 €	0,00 €	5 400,00 €	5 400,00 €
6226	HONORAIRES	86 239,15 €	48 927,00 €	177 796,54 €	48 720,00 €	-129 076,54 €
6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	238 860,20 €	469 700,00 €	483 638,59 €	470 304,42 €	-13 334,17 €
6228	DIVERS	6 803,85 €	2 494,00 €	11 732,75 €	110 224,88 €	98 492,13 €
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	267 011,66 €	144 253,00 €	97 755,87 €	219 606,23 €	121 850,36 €
6232	FETES ET CEREMONIES	716 871,45 €	394 373,00 €	498 125,28 €	815 107,09 €	316 981,81 €
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	460 189,83 €	136 738,00 €	587 550,97 €	442 998,94 €	-144 552,03 €
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	133 462,77 €	100 952,00 €	85 120,77 €	49 662,12 €	-35 458,65 €
6237	PUBLICATIONS	5 430,87 €	51 059,00 €	38 319,00 €	32 312,51 €	-6 006,49 €
6238	DIVERS	0,00 €	0,00 €	72 000,00 €	32 962,20 €	-39 037,80 €
6241	TRANSPORTS DE BIENS	26 282,13 €	8 229,00 €	3 412,40 €	13 937,22 €	10 524,82 €
6247	TRANSPORT COLLECTIF	132 831,14 €	75 156,00 €	97 431,33 €	164 686,86 €	67 255,53 €
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	45 864,62 €	16 349,00 €	7 406,52 €	15 517,23 €	8 110,71 €
6255	FRAIS DE DEMENAGEMENT	735,34 €	0,00 €	4 983,33 €	4 354,80 €	-628,53 €
6256	MISSIONS	46 148,23 €	17 974,00 €	12 187,17 €	27 214,75 €	15 027,58 €
6257	RECEPTIONS	27 933,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	130 989,39 €	97 141,00 €	64 208,46 €	80 204,79 €	15 996,33 €
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	370 056,42 €	287 645,00 €	230 554,03 €	273 742,50 €	43 188,47 €
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	17 104,38 €	30 710,00 €	23 678,49 €	34 202,02 €	10 523,53 €
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	34 567,00 €	35 356,00 €	40 530,15 €	39 437,23 €	-1 092,92 €
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	509,00 €	509,00 €	509,00 €	509,00 €	0,00 €
6283	FRAIS DE NETTOYAGE LOCAUX	1 413 251,95 €	1 530 252,00 €	1 775 912,82 €	1 854 043,28 €	78 130,46 €
6284	REDEVANCES POUR SERVICES RENDUS	1 358,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
62876	REMBOURSEMENT DE FRAIS AU GFP DE RATTACHEMENT	0,00 €	122 315,00 €	59 730,00 €	0,00 €	-59 730,00 €
62878	REMBOURSEMENT FRAIS CAF				9 388,06 €	9 388,06 €
6288	AUTRES	140 034,82 €	141 003,00 €	152 483,39 €	242 512,40 €	90 029,01 €
63512	TAXES FONCIERES	202 469,50 €	194 289,00 €	169 469,00 €	168 324,00 €	-1 145,00 €
6355	AUTRES IMPOTS	1 957,02 €	1 296,00 €	77,67 €	0,00 €	-77,67 €
637	AUTRES IMPOTS ET TAXES A AUTRES ORGANISMES	40 863,52 €	15 405,00 €	7 615,18 €	61 906,40 €	54 291,22 €

Les augmentations les plus significatives sont les suivantes :

- Les **carburants** (+242 246,71 €, soit +37,4%). La ville achète les carburants pour son administration ainsi que pour couvrir les besoins de la CAPA (collecte des déchets notamment). Les frais relatifs à la CAPA sont intégralement remboursés au chapitre de recettes 70. L'augmentation résulte de la flambée des prix du carburant.
- De même les dépenses relatives à l'**électricité** ont augmentées de près de 9% (135 104,70 €).
- De même, l'**alimentation** est en hausse (+ 201 899,03 €), soit 27% d'augmentation.
- Les dépenses relatives à l'**eau** et à l'assainissement sont également en hausse de 27% (+ 165 916,93 €). Un problème de fuite au niveau de la piscine du Rossini explique en partie cette augmentation.
- Les **locations immobilières** augmentent de 48% (+ 161 606,48 €). La Ville a contracté un nouveau bail situé à l'immeuble « Corsica Linea » pour les besoins de la Direction du commerce et de l'artisanat pour 68 400€. Il y a eu de plus des revalorisations de loyers comme par exemple celui relatif au bail pour le guichet unique pour 35 988 €.
- En 2022, la Ville a procédé à un rattrapage concernant la **scolarisation d'enfants ajacciens hors de la Ville** pour 153 297,76 €. Les titres de recette n'avaient pas été transmis.
- Le coût des **contrats de maintenance** a augmenté de 140 608,88 €. Il s'agit d'une mise à niveau générale avec élargissement du périmètre des équipements couverts.
- Les dépenses relatives aux **annonces et insertions** ont augmentées de 121 850,36 €. Il s'agit des annonces légales, des publications des appels d'offres et de la communication externe de la ville.
- Le montant des **primes d'assurance** a augmenté de 22,6% (106 259,26 €) suite à une modification des contrats dans le cadre d'un appel d'offres.
- Les dépenses liées à la **formation** des agents de la Ville ont augmenté de 90 029,04€. Il s'agit de formations obligatoires (Police municipale, hygiène et sécurité, permis, recyclages etc...).
- Les frais liés à l'**entretien des terrains** ont augmenté de 83 993,37 €, soit 44%. Il s'agit de répondre aux obligations réglementaires pour la protection contre les incendies.
- Les charges de **nettoyage des locaux** augmentent de 78 130,46 € soit 4,4%. La Ville ne remplace pas les agents en régie affectés à ces missions partant à la retraite et opte pour une externalisation via des entreprises spécialisées.
- Si facialement, sur le tableau, les dépenses liées aux **fêtes et cérémonies** ont augmentées de 316 981,81€, il s'agit en fait d'un changement de mode de comptabilisation. Il convient en effet de déduire de ce chiffres les dépenses comptabilisées sur la nature 6233 (Foire et expositions) et sur la nature 6226 (Honoraires), ramenant cette augmentation à 43 352,43 €.

➤ **Le détail des dépenses du chapitre par fonction**

Les crédits consommés et classés par politique au sein de ce chapitre sont détaillés ci-après et comparés en pourcentage par rapport au CA 2021.

○ **Fonction 0 : Administration générale : 8 025 290,02€ contre 7 170 614,88 € en 2021**

Sont retracées toutes les dépenses concernant les consommables (carburant et combustibles, électricité, eau, téléphone), les impôts et taxes, les loyers, les assurances, les locations de véhicules, les frais actes et contentieux, les contrats de maintenance au sein des bâtiments communaux, la logistique générale vêtements de travail, fournitures administratives et d'entretien), la formation du personnel et l'ensemble des prestations informatiques. Les dépenses du cabinet, des festivités et des cimetières sont également comptabilisées sur cette fonction. Il s'agit des natures de dépenses les plus inflationnistes.

○ **Fonction 1 : Sécurité et salubrité publique : 353 142,25€ contre 318 033,02 € en 2021**

Cette fonction centralise les mouvements concernant la sécurité, la police municipale, l'entretien des bornes incendies mais également la salubrité de la commune et des plages et les dépenses du service hygiène et santé.

○ **Fonction 2 : Enseignement : 2 444 553,04€ contre 1 839 502,66 € en 2021**

Cette rubrique réunit toutes les activités de l'enseignement, écoles maternelles et écoles primaires, ainsi que les activités annexes, restauration scolaire et transports scolaires. Outre les augmentations liées à l'alimentation et à la scolarisation des enfants ajacciens hors secteur, les dépenses liées à l'entretien des espaces verts des écoles ont été rattachées à cette fonction pour la première fois en 2022. Ce qui explique également la baisse des dépenses de la fonction 8 (voir infra).

○ **Fonction 3 : Culture et Patrimoine : 2 217 380,20€ contre 1 858 206,07 € en 2021**

Elle rallie toutes les formes d'expression artistique, animations culturelles, spectacles musicaux et de théâtre, musique municipale et centre municipal de danse. Elle comprend aussi les dépenses de conservation et de diffusion du patrimoine bibliothèque et médiathèque, du musée Fesch, du salon napoléonien et la mise en valeur du patrimoine historique. L'augmentation reflète la reprise des activités culturelles de la Ville, suite à la période pandémique.

○ **Fonction 4 : Sport et jeunesse : 916 641,54 € contre 936 863,69 € en 2021**

Cette fonction rassemble les dépenses nécessaires à la pratique, la gestion et l'entretien de l'ensemble des installations sportives (piscines, gymnases et stades) et au développement d'activités pour les jeunes au sein de l'école municipale des sports, les centres de loisirs et diverses autres animations.

○ **Fonction 5 : Social et santé : 530 033,26€ contre 416 907,05 € en 2021**

Toutes les interventions en faveur du secteur social sont réunies au sein de la fonction. On retrouve à l'intérieur de cette rubrique les dépenses pour les animations au sein des maisons de quartiers (St Jean, Salines et Cannes), le fonctionnement des maisons de services au public (Mezzavia et des Jardins de l'Empereur) et les prestations du contrat de ville. Les maisons de quartiers ont repris leurs activités en 2022, interrompues par la Covid-19.

○ **Fonction 6 : Famille : 642 565 ,52 € contre 408 253,61 € en 2021**

Sont retracées l'ensemble des dépenses concernant les services fournis en faveur des crèches, jardins d'enfants, garderies et le relais des assistantes maternelles (alimentation, animations, prestations de services, diverses fournitures et petits équipements). En 2022, une nouvelle crèche est gérée par la Ville (Pupuneli), impactant les dépenses au 011. L'inflation sur l'alimentation impacte également les dépenses de cette fonction.

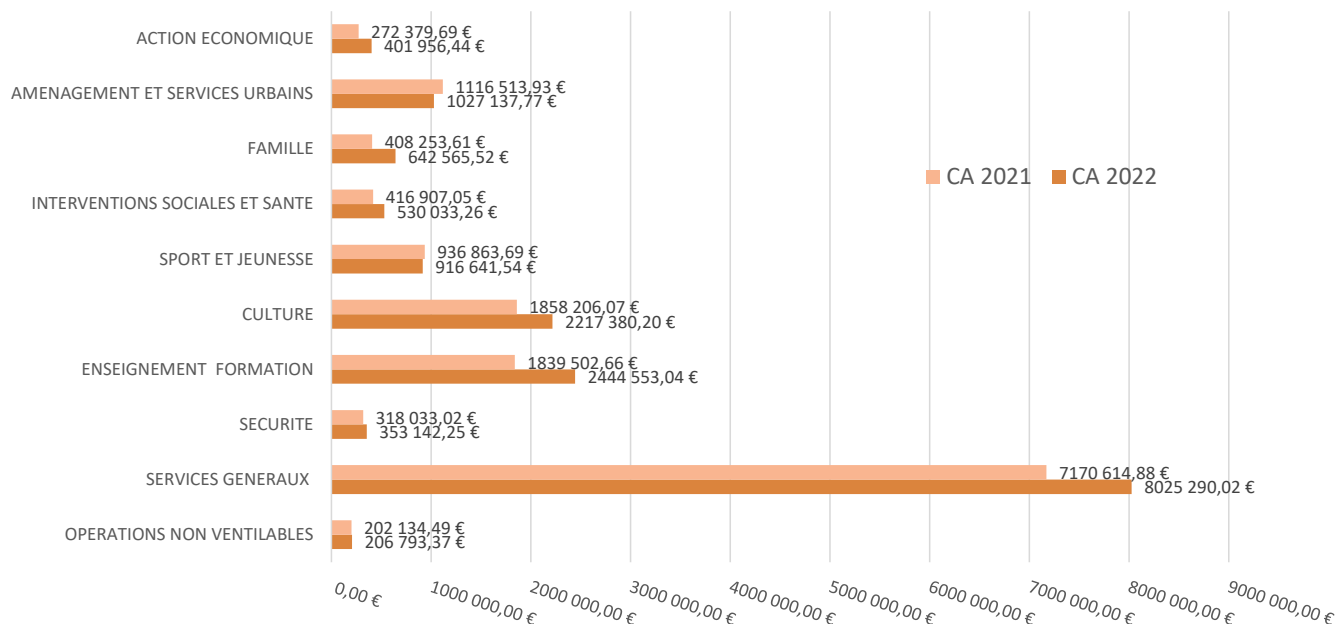
○ **Fonction 8 : Aménagement urbain et environnement : 1 027 137,77€ contre 1 116 513,93 € en 2021**

Sont classées au sein de cette fonction toutes les actions des services de propreté urbaine et de nettoyage, les aménagements de proximité (voirie, trottoir, éclairage public, feux tricolores.), les services de l'environnement (plages, espaces naturels, traitement des palmiers) et des espaces verts. Pour rappel, une partie des dépenses a migré vers la fonction 2.

○ **Fonction 9 : Action économique : 401 956,44 € contre 272 379,69 € en 2021**

Les interventions économiques regroupent la gestion et l'animation des missions entreprises par la Direction du commerce, de l'artisanat et du domaine public, des dépenses de promotion de l'image de la Ville ainsi que les programmes européens relatifs au développement économique. L'augmentation est due à la prise en compte à cette fonction des contrats d'image (festival d'été, sports).

Répartition fonctionnelle du chapitre 011 - Evolutions 2021/2022



➤ Les autorisations d'engagement du chapitre

Les crédits mandatés sur autorisation d'engagement s'élèvent à 660 360,73 € en 2022. Ils concernent la formation des agents, la saison culturelle 2021/2022 et la saison culturelle 2022/2023. Pour les deux autorisations d'engagement culture, les recettes titrées associées s'élèvent à 272 568 €.

Ces autorisations d'engagement (AE) sont détaillées ci-après :

- Formation des agents:

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	CA 2022	Reste à financer
Financement				
Financé AP	512 200,00 €	70 000,00 €	196 200,00 €	246 000,00 €
Financé en CP	512 200,00 €	0,00 €	111 129,62 €	401 070,38 €
Réalisation				
Reste engagé AP		12 545,80 €	48 028,20 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	111 129,62 €	0,00 €	111 129,62 €	

La gestion des frais de formation des agents en AE a débuté en 2021.

- Saison culturelle 2021/2022:

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	CA 2022	Reste à financer
Financement				
Financé AP	610 000,00 €	875 000,00 €	-256 190,00 €	- 8 810,00 €
Financé en CP	610 000,00 €	209 629,12 €	375 216,04 €	25 154,84 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	578,54 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	584 845,16 €	209 629,12 €	375 216,04 €	

L'AE dépense a été ouverte en 2021 à 875 000 € et réduite à 610 000 € en 2022, au regard de l'impact de la crise sanitaire. *In fine*, la saison culturelle 2021/2022 a coûté 584 845,16€, avec 375 216,04 € mandatés en 2022 (1^{er} semestre de l'année).

- Saison culturelle 2022/2023 :

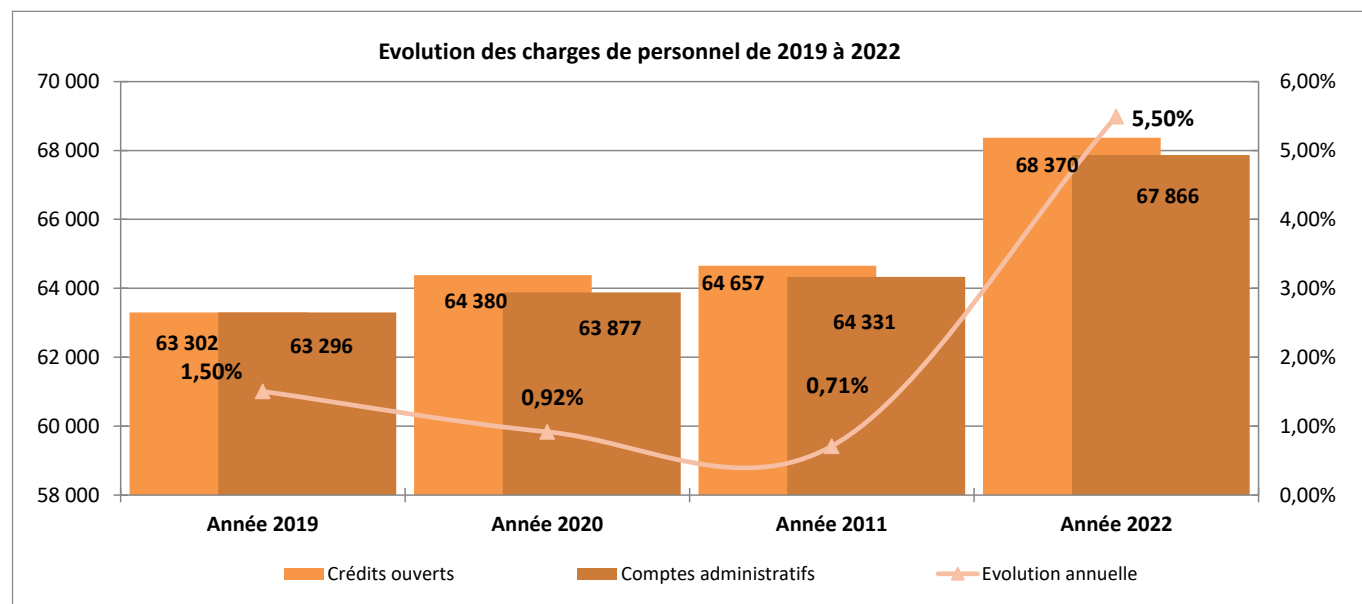
Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	CA 2022	Reste à financer
Financement				
Financé AP	587 000,00 €	0.00 €	587 000,00 €	0.00 €
Financé en CP	587 000,00 €	0.00 €	174 015,07 €	412 984.93€
Réalisation				
Reste engagé AP		0.00 €	16,03 €	
Reste engagé CP		0.00 €	0,00 €	
Réalisé	174 015,07 €	0.00 €	174 015,07 €	

L'AE dépense a été ouverte en 2022 à 587 000 €. Fin décembre 2022, 174 015,07 € ont été réalisés.

B-2. Chapitre 012 : Frais de personnel

en k€	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Crédits ouverts	63 302	64 380	64 657	68 370
Comptes administratifs	63 296	63 877	64 331	68 008
Evolution annuelle	1,50%	0,92%	0,71%	5,72%
Taux de réalisation	99,99%	99,22%	99,50%	99,47%

Les charges de personnel constituent le poste de charges prédominant avec un montant de 68 007 506,18 € en augmentation de 5,72% par rapport à 2021.



La masse salariale est tout d'abord impactée par les politiques nationales :

- Les mesures exogènes représentent 7,6% de la masse salariale 2022,
- Le GVT (Glissement vieillesse technicité) représente 1,5% de la masse salariale 2022.

Mesures externes							
Augmentation du point 2017	597 446 €	625 411 €	631 378 €	640 432 €	634 571 €	638 726 €	650 533 €
Transfert Prime -> point	122 862 €	122 957 €	125 429 €	126 354 €	126 986 €	128 002 €	129 282 €
Complément CSG		443 477 €	473 854 €	469 570 €	460 504 €	443 558 €	447 106 €
PPCR 2019			195 445 €	196 886 €	197 871 €	199 454 €	201 049 €
PPCR 2020				99 319 €	99 816 €	100 614 €	101 419 €
PPCR 2021					259 400 €	261 475 €	263 567 €
RIFSEEP					251 000 €	900 000 €	1 100 000 €
Prévoyance / Mutuelle					25 000 €	104 222 €	112 800 €
SMIC					39 000 €	302 000 €	305 000 €
Grille Cat C						550 000 €	554 950 €
Augmentation du point 2022						955 980 €	1 911 959 €
Jour de carence		-86 808 €	-92 396 €	-56 004 €	-71 116 €	-91 258 €	-91 000 €
Changement échelon automatique (*)		374 547 €	422 019 €	445 455 €	256 588 €	651 396 €	456 294 €
Sous total mesures externes (1)	720 309 €	1 479 585 €	1 755 729 €	1 922 012 €	2 279 620 €	5 144 169 €	6 142 959 €
Mesures Internes							
CAP (**)		229 098 €	252 136 €	189 221 €	92 453 €	62 145 €	112 429 €
Promotion (***)		14 082 €	27 613 €	9 535 €	19 229 €	7 194 €	48 646 €
Ticket restaurant			71 787 €	143 175 €	135 406 €	139 286 €	190 168 €
Sous total mesures internes (2)		243 180 €	351 535 €	341 931 €	247 088 €	208 624 €	351 243 €
GVT (Echelon (*)) + CAP (**) + Promotion (***)		617 727 €	1 319 495 €	1 963 706 €	2 331 977 €	3 052 712 €	3 670 080 €
montant total (1) + (2) y compris GVT en cumul	720 309 €	1 722 765 €	2 724 992 €	3 583 439 €	4 490 414 €	7 684 770 €	9 546 914 €

Les effectifs des personnels permanents sont supérieurs à ceux de 2021 +18 agents, sachant que 16 agents sont affectés à la nouvelle crèche U Prunelli.

Nombre d'agents payés	I Puppunelli
Titulaires/Stagiaires	5
Contractuels	9
Contrats Aidés	
Apprentis	2
SS-total Personnel permanent	16

L'évolution des effectifs des personnels permanents est le suivant :

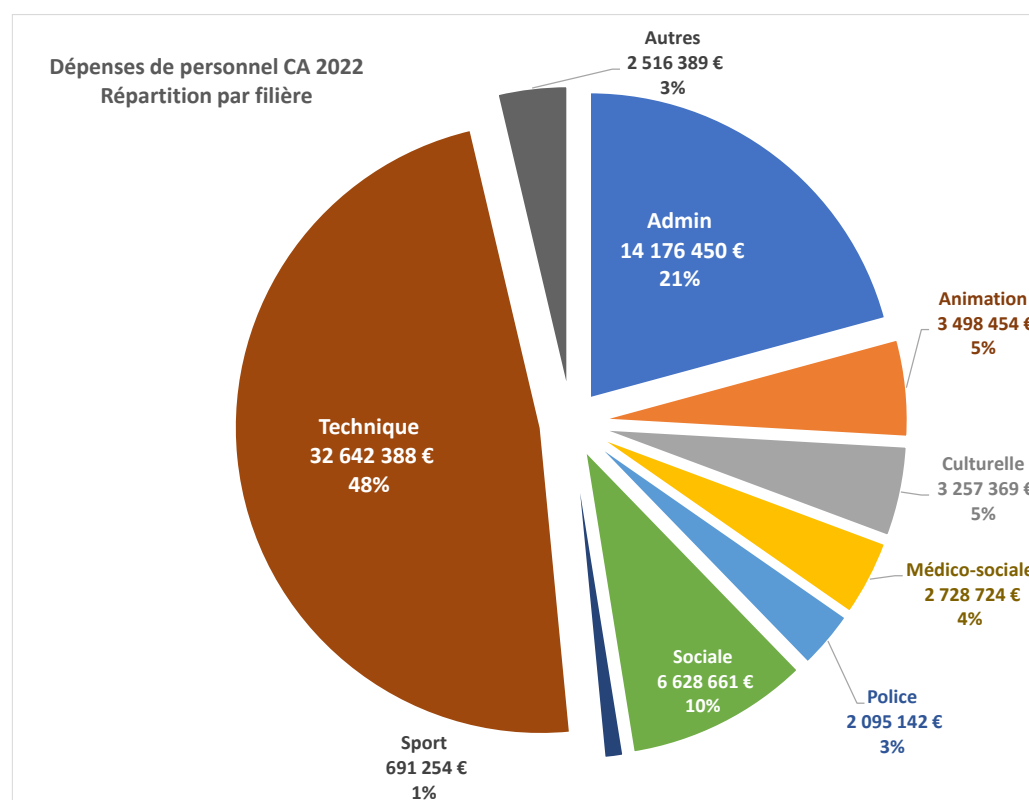
Nombre d'agents payés	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Titulaires/Stagiaires	1331	1403	1437	1430	1394	1404
Contractuels	246	140	111	117	139	156
Contrats Aidés	35	2	1	1	2	0
Apprentis	24	20	19	20	21	14
SS-total Personnel permanent	1636	1565	1568	1568	1556	1574
Services Civiques	2	5	1	2	2	3
Saisonniers/Occasionnels	10	0	0	0	6	0
Surveillants vacataires	13	12	11	12	13	11
Vacataires	43	41	50	56	64	64
SS-total Personnel occasionnel	68	58	62	70	85	78
Total Permanent + occasionnel	1704	1623	1630	1638	1641	1652

La répartition par catégories des Fonctionnaires sur emplois permanents est la suivante :

Catégories	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
A	75	73	96	92	88	89
B	96	88	73	75	72	134
C	1160	1242	1268	1263	1234	1181
Total titulaire	1331	1403	1437	1430	1394	1404

La répartition par filières des Fonctionnaires sur emplois permanents est la suivante :

Filières	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Administrative	316	297	305	291	279	271
Technique	574	628	671	682	693	721
Animation	74	80	81	82	77	82
Culturelle	77	76	74	75	73	70
Médico-Social	71	63	59	59	55	59
Police	43	42	44	44	44	43
Social	165	200	194	189	165	149
Sport	11	11	9	8	8	9
Autres	0	6	0	0	0	0
Total titulaire	1331	1403	1437	1430	1394	1404



Eléments de comparaison avec les communes de même strate :

Analyse du point de vue de la Population « DGF » (75 599 habitants)

Chiffres provisoires	2022	% de la MS brute	Population	75 599	ecart/strate
Masse salariale brute	68 007 506 €	➔	Coût par habitant	900 €	7.7%
<i>ITC</i>	-1 826 125 €	-2.69%	<i>Spécifique à la corse</i>		
<i>IR</i>	-1 094 031 €	-1.61%	<i>Spécifique à la corse</i>		
sous-total	65 087 350 €	➔	Coût par habitant	861 €	3.1%
<i>Port</i>	-788 235 €		<i>la MS du port est remboursée</i>		
<i>Parking Diamant</i>	-690 586 €		<i>La MS du Praking est remboursée</i>		
MS Corrigée	63 608 529 €	➔	Coût par habitant	841 €	0.8%
<i>Moyenne de strate 2021</i>			<i>Coût par habitant</i>	<i>835 €</i>	
Musée	2 111 221 €	3.1%			
<i>dont ITC</i>	56 690 €				
<i>Dont IR</i>	33 963 €				
MS Corrigée sans le musée	61 587 961 €	➔	Coût par habitant	815 €	-2.4%

Analyse tenant compte du sur classement touristique

Depuis 2022, Ajaccio, pour tenir compte de sa situation de commune touristique, est surclassée dans les communes de strate démographique supérieure à 90 000 habitants (Arrêté portant sur classement démographique de la commune d'Ajaccio 2A-2021-09-30-00004 du 30/09/2021).

En prenant en compte l'impact démographique du tourisme, on constate qu'Ajaccio est bien en dessous de la moyenne de la strate, concernant ses dépenses de personnel.

Chiffres provisoires	2022	% de la MS brute	Population	90 523	ecart/strate
Masse salariale brute	68 007 506 €	→	Coût par habitant	751 €	-10.0%
<i>ITC</i>	-1 826 125 €	-2.69%	<i>Spécifique à la corse</i>		
<i>IR</i>	-1 094 031 €	-1.61%	<i>Spécifique à la corse</i>		
sous-total	65 087 350 €	→	Coût par habitant	719 €	-13.9%
<i>Port</i>	-788 235 €		<i>la MS du port est remboursée</i>		
<i>Parking Diamant</i>	-690 586 €		<i>La MS du Praking est remboursée</i>		
MS Corrigée	63 608 529 €	→	Coût par habitant	703 €	-15.8%
<i>Moyenne de strate 2021</i>			<i>Coût par habitant</i>	<i>835 €</i>	
Musée	2 111 221 €	3.1%			
<i>dont ITC</i>	56 690 €				
<i>Dont IR</i>	33 963 €				
MS Corrigée sans le musée	61 587 961 €	→	Coût par habitant	680 €	-18.5%

Élément de contexte concernant la comparaison de la ville d'Ajaccio avec la moyenne de la strate :

Faible densité de population ou surface communale importante : 1er handicap

- Le premier élément concerne le positionnement de la Ville d'Ajaccio en matière de densité de population. Sur les 86 communes de la strate 50 à 100 000 habitants, notre ville est à la 72ème position en termes de densité de population au Km2 avec 870 habitants au Km2 quand la moyenne se situe à plus de 5500 habitants au Km2, et que les communes en haut du classement culminent à plus de 27 000 habitants au Km2.
- Cette faible densité a un impact direct sur l'étalement géographique des services, donc le nombre d'agents nécessaires pour remplir ses missions : plus d'écoles, plus de voirie à nettoyer à entretenir, plus d'éclairage, etc... Donc plus de dépenses.

Ajaccio : une ville touristique : 2ème Handicap : beaucoup de dépenses, pas de recette induite par le tourisme

- Depuis 2022, Ajaccio, pour tenir compte de sa situation de commune touristique, est surclassée dans les communes de strate démographique supérieure à 90 000 habitants, cela permet de sortir du biais consistant à comparer Ajaccio à une strate qui n'est pas la bonne, et nier ainsi un facteur essentiel et préalable à toute analyse et comparaison. Il faut donc prendre en compte une population de 90 523 habitants (arrêté portant sur classement démographique de la commune d'Ajaccio 2A-2021-09-30-00004 du 30/09/2021).
- Le fait qu'Ajaccio soit une ville très touristique, 2 ports de plaisance, comportant un port de commerce et un aéroport, induit des dépenses, sans se traduire par des recettes de même hauteur.
- En effet les recettes liées au tourisme enchaînent à la commune, les bénéficiaires sont les professionnels, la CCI, l'OIT, la CAPA, l'Etat. La commune contribue directement aux dépenses liées au tourisme (Propreté urbaine, entretien de la voirie, etc...), mais ne retire que très peu ou pas de recette.

Ajaccio une ville moyenne entourée de villages ou de très petites communes : 3ème handicap :

- À cette faible densité de population s'ajoute la non prise en compte d'autres facteurs handicapants, comme sa situation si particulière pour une ville de plus de 70 000 habitants, concentrant à elle seule la plupart des infrastructures d'intérêt supra communal car Ajaccio n'entre en synergie, de ce point de vue, avec aucune autre commune, étant entourée de très petites communes, voire de villages.

Ajaccio contribue par ses équipements, sa situation, ses infrastructures aux populations situées autour d'elle, pas seulement la CAPA, mais bien au-delà, elle participe largement au développement touristique, mais n'a en retour quasiment aucune recette, c'est une forme de solidarité à sens unique d'Ajaccio vers les autres. La situation financière d'Ajaccio trouve sa source, en grande partie sur cette faible solidarité inter-communale, départementale et régionale à destination d'Ajaccio. En 2022, le fonds de concours versé par la CAPA permet de contribuer partiellement à ce problème

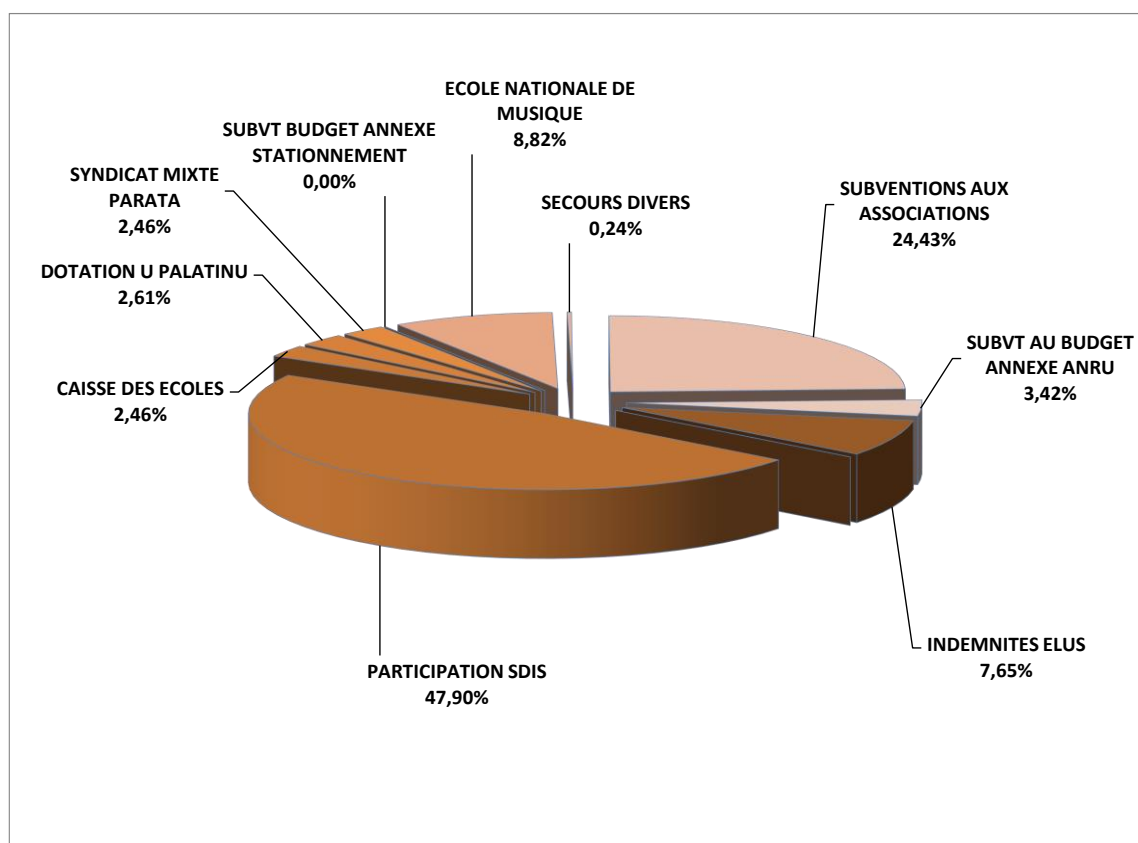
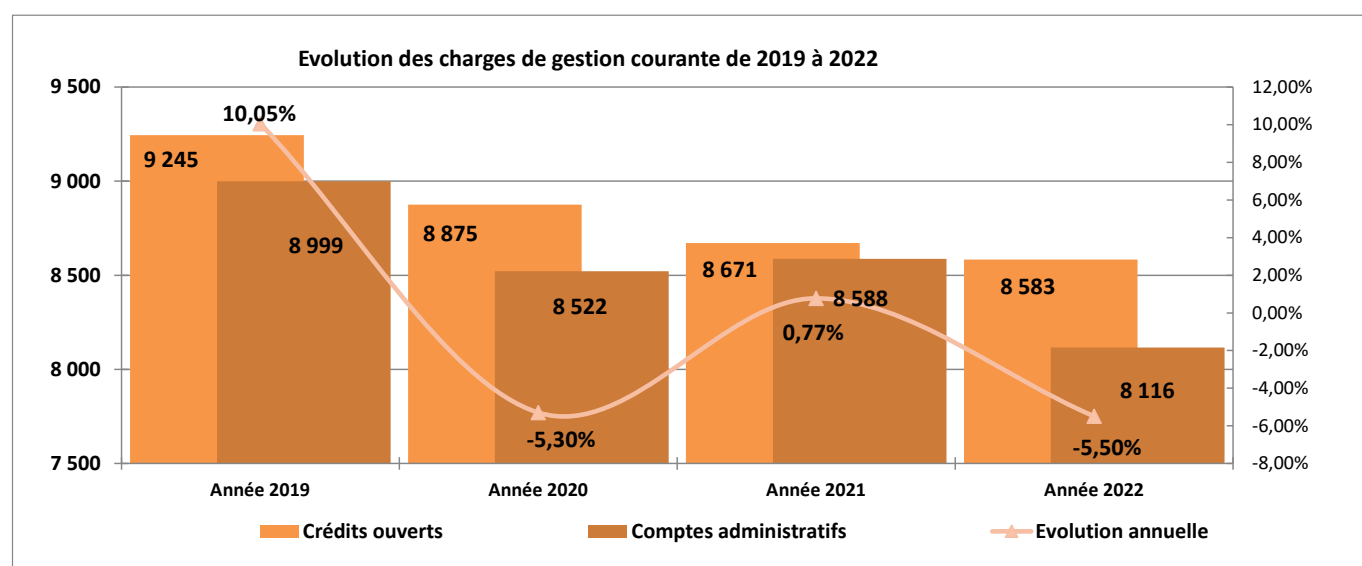
Le tableau ci-après détaille les différentes évolutions de chaque article des dépenses de frais de personnel entre le CA 2019 et le CA 2022 :

012	FRAIS DE PERSONNEL	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	EVOLUTION 2022-2021
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	0,00 €	0,00 €	98 729,47 €	566 812,71 €	468 083,24 €
6331	VERSEMENT TRANSPORT	374 605,90 €	377 675,00 €	376 022,54 €	393 977,04 €	17 954,50 €
6332	COTISATION AU FNAL	170 311,97 €	171 639,00 €	170 871,93 €	178 939,10 €	8 067,17 €
6336	COTISATION AU CNFPT	306 623,56 €	258 837,00 €	307 561,34 €	340 329,02 €	32 767,68 €
64111	REMUNERATION PRINCIPALE TIT	29 503 763,09 €	29 703 004,00 €	29 623 376,01 €	30 496 723,17 €	873 347,16 €
64112	NBI SUPPLEMENT FAMILIAL	1 510 945,26 €	1 520 806,00 €	1 511 655,18 €	1 568 851,35 €	57 196,17 €
64114	PERSONNEL TITULAIRE INDEMNITE INFLATION				96 400,00 €	96 400,00 €
64118	AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	7 993 337,79 €	8 434 024,00 €	8 750 670,28 €	9 323 613,36 €	572 943,08 €
64131	REMUNERATION NON TIT	4 945 938,82 €	4 817 584,00 €	4 957 368,50 €	5 913 726,73 €	956 358,23 €
64134	PERSONNEL NON TITULAIRE INDEMNITE INFLATION				19 200,00 €	19 200,00 €
64162	EMPLOI AVENIR	203,52 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6451	COTISATIONS URSSAF	5 924 758,65 €	5 931 373,00 €	5 919 760,36 €	6 207 271,65 €	287 511,29 €
6453	COTISATIONS CAISSE RETRAITE	9 839 862,44 €	9 976 419,00 €	9 947 490,12 €	10 217 646,99 €	270 156,87 €
6454	COTISATIONS ASSEDIC	182 049,04 €	173 624,00 €	176 182,81 €	220 624,71 €	44 441,90 €
6455	ASSURANCE DU PERSONNEL	233 405,44 €	11 824,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6456	VERSEMENT AU FNC	252 784,00 €	226 478,00 €	231 438,00 €	229 035,00 €	-2 403,00 €
6475	HONORAIRES MEDICAUX	69 114,60 €	105 471,00 €	140 322,78 €	175 893,35 €	35 570,57 €
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES	15 325,00 €	14 633,00 €	108 166,59 €	0,00 €	-108 166,59 €
6488	TICKETS RESTAURANTS	1 972 862,44 €	2 154 319,00 €	2 010 926,15 €	2 058 462,00 €	47 535,85 €
TOTAUX CHAPITRE 012		63 295 891,52 €	63 877 710,00 €	64 330 542,06 €	68 007 506,18 €	3 676 964,12 €

B-3. Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

en k€	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Crédits ouverts	9 245	8 875	8 671	8 583
Comptes administratifs	8 999	8 522	8 588	8 116
Evolution annuelle	10,05%	-5,30%	0,77%	-5,50%
Taux de réalisation	97,34%	96,02%	99,04%	94,56%

Outre les subventions de fonctionnement versées aux organismes publics et aux personnes de droit privé, le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », inclut les crédits relatifs aux indemnités des élus et aux subventions d'équilibre des budgets annexes. Il représente 7,96 % des dépenses réelles de fonctionnement et s'établit à 8 116 063,94 € pour l'année 2022, soit en baisse de 5,5% / 2021.

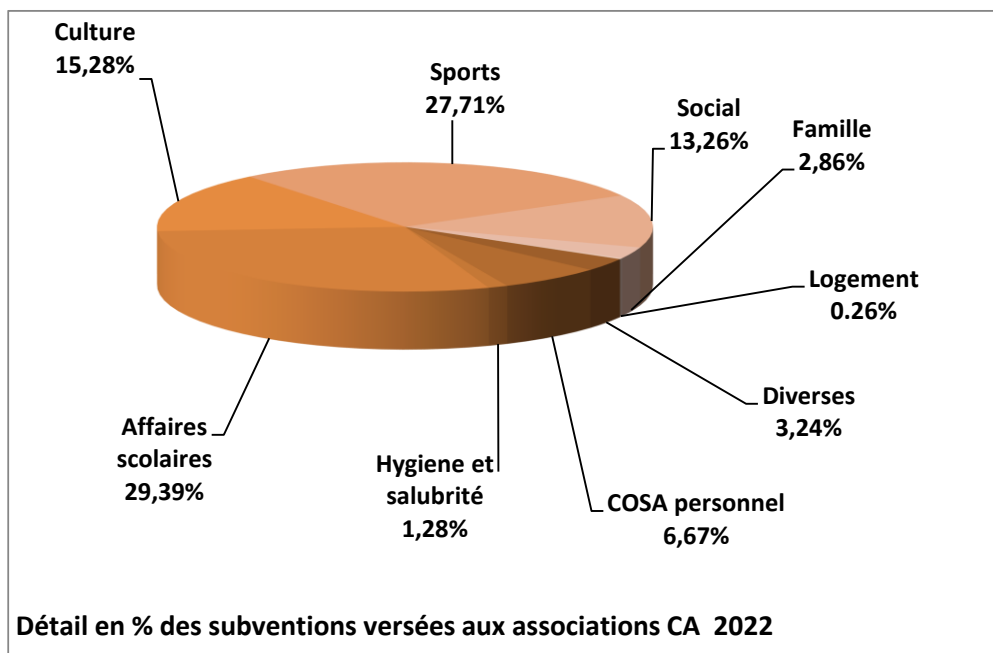


Le tableau ci-après détaille les sommes versées par type de dépenses au sein du chapitre pour la période 2018-2021.

Libellés	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
INDEMNITES ET FORMATIONS ELUS	610 774,00 €	583 490,00 €	608 483,03 €	620 767,20 €
<i>Evol</i>	-1,17%	-4,47%	4,28%	2,02%
CONTINGENT SERVICE INCENDIE	3 789 022,00 €	3 818 207,00 €	3 816 140,00 €	3 887 659,00 €
<i>Evol</i>	1,92%	0,77%	-0,05%	1,87%
SYNDICAT MIXTE DE LA PARATA	240 000,00 €	200 000,00 €	220 000,00 €	234 000,00 €
<i>Evol</i>	-4,00%	-16,67%	10,00%	6,36%
CAISSE DES ECOLES	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
<i>Evol</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
U PALATINU	212 000,00 €	212 000,00 €	212 000,00 €	212 000,00 €
<i>Evol</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE	654 466,00 €	672 273,00 €	691 179,26 €	715 802,26 €
<i>Evol</i>	-0,49%	2,72%	2,81%	3,56%
PARTICIPATION ECOLES PRIVEES	590 259,00 €	596 177,00 €	572 371,32 €	560 564,04 €
<i>Evol</i>	-2,56%	1,00%	-3,99%	-2,06%
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	1 689 593,00 €	1 383 156,00 €	1 572 325,00 €	1 388 518,00 €
<i>Evol</i>	12,13%	-18,14%	13,68%	-11,69%
SUBVENTION BA ANRU	997 409,00 €	578 827,00 €	678 767,00 €	277 219,76 €
<i>Evol</i>	162,63%	-41,97%	17,27%	-59,16%
SUBVENTION BA STATIONNEMENT	0,00 €	270 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Evol</i>	#DIV/0!	#DIV/0!	-100,00%	#DIV/0!
SECOURS DIVERS	10 200,00 €	7 952,00 €	13 650,00 €	19 532,48 €
<i>Evol</i>	#DIV/0!	-22,04%	71,65%	43,10%
DIVERS GESTION	5 686,00 €	0,00 €	2 718,25 €	1,20 €
<i>Evol</i>	#DIV/0!	-100,00%	#DIV/0!	-99,96%
TOTAL	8 999 409,00 €	8 522 082,00 €	8 587 633,86 €	8 116 063,94 €
<i>Evol</i>	10,45%	-5,30%	0,77%	-5,49%

- Les participations obligatoires versées (Ecole nationale de musique, SDIS) et les contributions aux partenaires publics (Caisse des écoles, syndicat mixte de la Parata et fonctionnement de la Halle de sports) ont fait l'objet d'une attention et d'un suivi particulier depuis trois ans. Certaines participations sont stabilisées par rapport aux inscriptions budgétaires et aux versements des exercices précédents.
- Outre les subventions versées aux personnes de droit public et de droit privé, la Ville, via le chapitre 65 « charges de gestion courante » verse une contribution nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement de son budget annexe à caractère administratif ANRU. Pour 2022 le montant de la subvention s'élève à 277 219,76 €, soit une baisse significative de 59% par rapport à 2021. En effet, des intérêts moratoires avaient dû être versés en 2021 dans le cadre du marché « Cannes Tranche II ». Ces dépenses sont comptabilisées en section de fonctionnement du budget d'investissement de l'ANRU. Le recours d'une subvention du budget principal complémentaire au financement des seuls intérêts des emprunts a donc été nécessaire.
- Concernant les subventions de fonctionnement aux personnes de droits privés et au tissu associatif la Ville a continué en 2022 à apporter son soutien aux différents partenaires qui animent la vie locale.

Détail part politiques des subventions versées CA 2022	
Catégories	Montants en €
Diverses	63 105
COSA personnel	130 000
Hygiène et salubrité	25 000
Affaires scolaires	572 864
Culture	297 900
Sports	540 000
Social	258 380
Famille	55 833
Logement	6 000
Total art 6574	1 949 082



B-4. Chapitre 66 : Les charges financières

Le chapitre 66 comptabilise la totalité des intérêts payés au titre des emprunts, de la gestion de la trésorerie et des charges liées à la gestion active de la dette. Ce chapitre de charge atteint un taux de réalisation de 96,70 % et représente 1,87 % des dépenses réelles de fonctionnement. Son montant atteint 1 905 309,04 €, une nouvelle fois en baisse par rapport à aux trois derniers exercices comptables. Par contre, les intérêts de la dette augmentent de 0,85%.

Le tableau ci-après détaille les différentes évolutions des charges financières entre le CA 2019 et le CA 2022.

Intitulés	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Intérêts réglés à l'échéance	2 251 077,00 €	2 109 939,00 €	1 962 415,00 €	1 840 826,81 €
Intérêts courus non échus	-66 708,00 €	-120 535,00 €	-129 895,00 €	7 310,00 €
Intérêts de la dette + Icne	2 184 369,00 €	1 989 404,00 €	1 832 520,00 €	1 848 136,81 €
Evolution en %	-5,67%	-8,93%	-7,89%	0,85%
Intérêts payés sur ligne de trésorerie	70 128,00 €	67 001,00 €	44 944,00 €	48 500,00 €
Autres charges financières	0,00 €	27 596,00 €	39 000,00 €	8 672,23 €
Total des charges financières	2 254 497,00 €	2 084 001,00 €	1 916 464,00 €	1 905 309,04 €

☞ Une analyse précise de la dette est présentée au chapitre 6 de ce rapport de présentation.

B-5. Les autres chapitres budgétaires de dépenses de fonctionnement (Chapitres 014, 67 et 68)

➤ Le chapitre 014 atténuations des produits

Ce chapitre totalise pour 2022 le montant de 550 971,66 €. Ces atténuations concernent principalement des reversements de fiscalité (restitutions au titre de dégrèvement de taxe d'habitation) pour 133 180 € ainsi que le paiement des pénalités à hauteur de 417 791,66 € (contre 483 620,76 € en 2021) concernant l'application de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain.

➤ **Le chapitre 67 charges exceptionnelles**

Ce chapitre totalise en opérations réelles 676 150,43 € pour 2022. Il enregistre soit des opérations qui n'ont pas de caractères répétitifs ou non classables au sein des autres chapitres soit des écritures budgétaires demandées par le trésorier municipal.

Les principaux éléments sont les suivants :

- Des titres annulés sur exercices antérieurs : 410 450,22 €. Il s'agit de créances irrécouvrables ou de corrections comptables (annulation de rattachements réémis au chapitre 77 en recettes),
- Le remboursement des partenaires du projet transfrontalier QUALIPORTI pour 133 000 €, la Ville étant « chef de file » (dépenses = recettes),
- Diverses opérations de gestion, amendes fiscales et intérêts moratoires à hauteur de 91 380,94 €,
- Des versements aux associations (City trail) pour 18 000 €,
- Diverses bourses et prix pour 15 348,10 €,
- Des frais d'inhumation d'indigents pour 7 971,17 €.

➤ **Le chapitre 68 Provisions**

Ce chapitre totalise en opérations réelles 146 133€ pour 2022.

Les règles comptables imposent aux collectivités d'enregistrer en comptabilité une provision sur l'exercice en cours, en raison de la réalisation probable d'un risque ou d'une charge nécessitant une sortie de ressources sur un prochain exercice. Ainsi, pour les communes, les dispositions sont les suivantes :

- dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé de la charge qui pourrait en résulter ;
- dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au Livre VI du code de commerce, une provision est constituée pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordées par la commune à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective ;
- lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information du comptable.

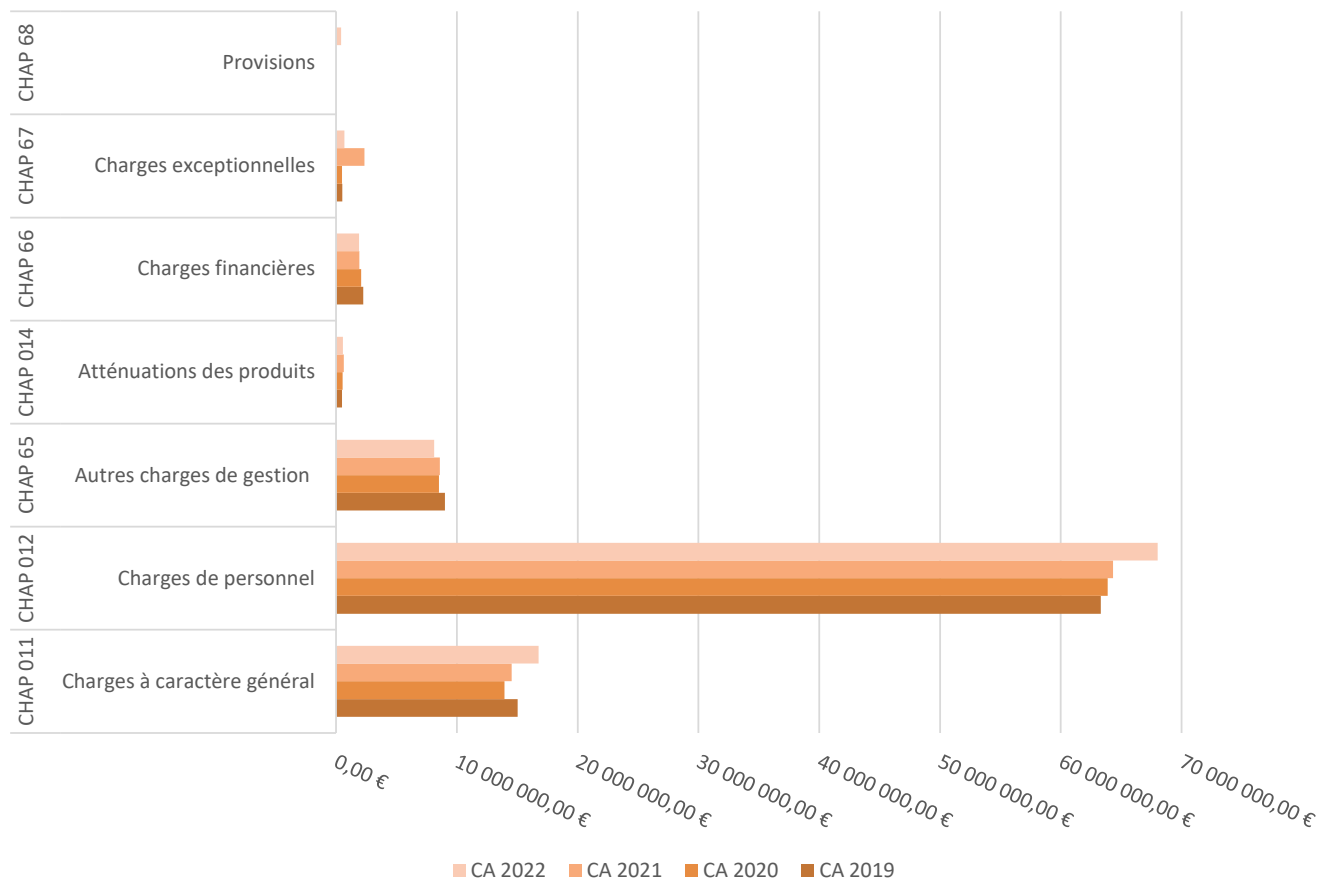
En dehors des cas ci-dessus, l'article R. 2321-2 du CGCT dispose que la commune peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré. Le Comité de fiabilité des comptes locaux est plus exigeant en stipulant que, du point de vue comptable, et quelle que soit la collectivité concernée, une provision doit impérativement être enregistrée lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- le risque ou la charge doit être nettement précisé quant à son objet ;
- la réalisation du risque ou de la charge est encore incertaine, mais des événements survenus ou en cours, la rendent probable ;
- l'échéance de la sortie de ressources ou le montant ne sont pas connus précisément, mais ils sont néanmoins évaluables avec une approximation suffisante.

Pour 2022, la Ville a donc provisionné les montants suivants :

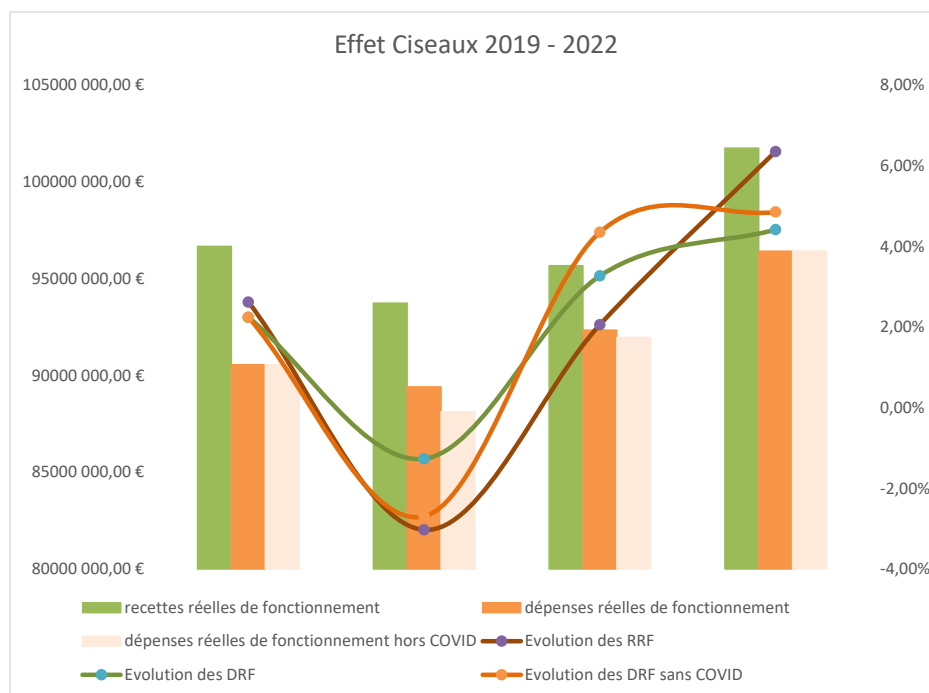
- Provision pour dépréciation de l'actif de la SPL Ametarra, selon les termes de la délibération 2022/228 du 25 octobre 2022 pour 334 213 €,
- Provisions pour contentieux d'urbanisme selon les termes de la délibération 2022/035 du 23 mars 2022 pour 81 920 €.

Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement 2019/2022



4) LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

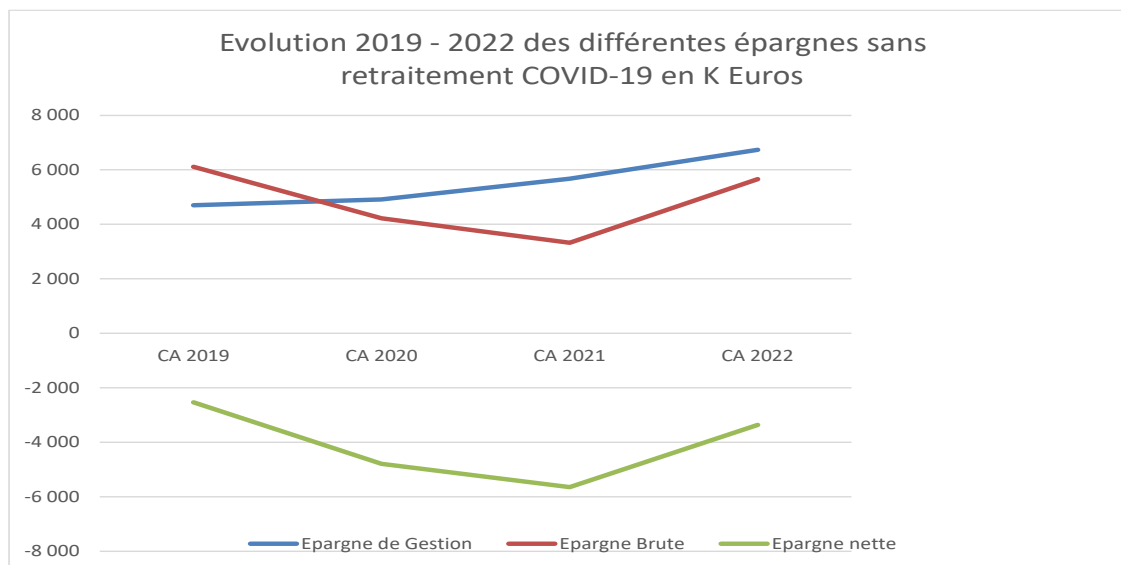
A. Les évolutions de la section de fonctionnement



En 2022, la courbe d'évolution des recettes réelles de fonctionnement domine celle des dépenses réelles de fonctionnement, éloignant donc le risque de « l'effet ciseau ».

Les évolutions des différentes épargnes

INTITULES (en K €)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes de Gestion	92 509	91 874	93 760	100 172
DGF	13 114	13 448	13 319	13 846
Impositions directes	35 601	36 894	39 376	41 019
Autres impôts et taxes	27 518	28 377	27 452	28 399
Autres recettes	16 276	13 155	13 613	16 908
Dépenses de Gestion	87 807	86 959	88 086	93 439
Charges à caractère général	15 031	13 933	14 539	16 764
Frais de personnel	63 296	63 878	64 331	68 008
Autres charges de gestion	9 480	9 148	9 216	8 667
Epargne de Gestion	4 702	4 915	5 674	6 733
Résultat financier	-1 890	-1 722	-1 547	-1 542
Résultat exceptionnel (+ provisions)	3 295	1 029	-802	142
Epargne Brute	6 107	4 222	3 325	5 332
Remboursement en capital	8 637	9 010	8 969	9 018
Epargne nette	-2 530	-4 788	-5 644	-3 685



L'épargne de gestion s'améliore encore (+18,66%) entre 2021 et 2022 soulignant l'effort de gestion des services. Et il en est de même pour l'épargne brute (+60 %). En effet, contrairement aux exercices précédents, 2022 a été exempt de dépenses lourdes exceptionnelles. Pour rappel, en 2021, la Ville a fait face à des dépenses conjoncturelles telles que la subvention ENGIE pour le gaz et l'annulation de titres sur exercices antérieurs GEMAPI – PALATINU)

Par contre, l'épargne nette reste négative, même si ce ratio s'améliore en 2022 : + 1 959 K€.

La Ville est toujours dans l'incapacité de couvrir la totalité du capital des emprunts par la section de fonctionnement hors intégration du résultat reporté.

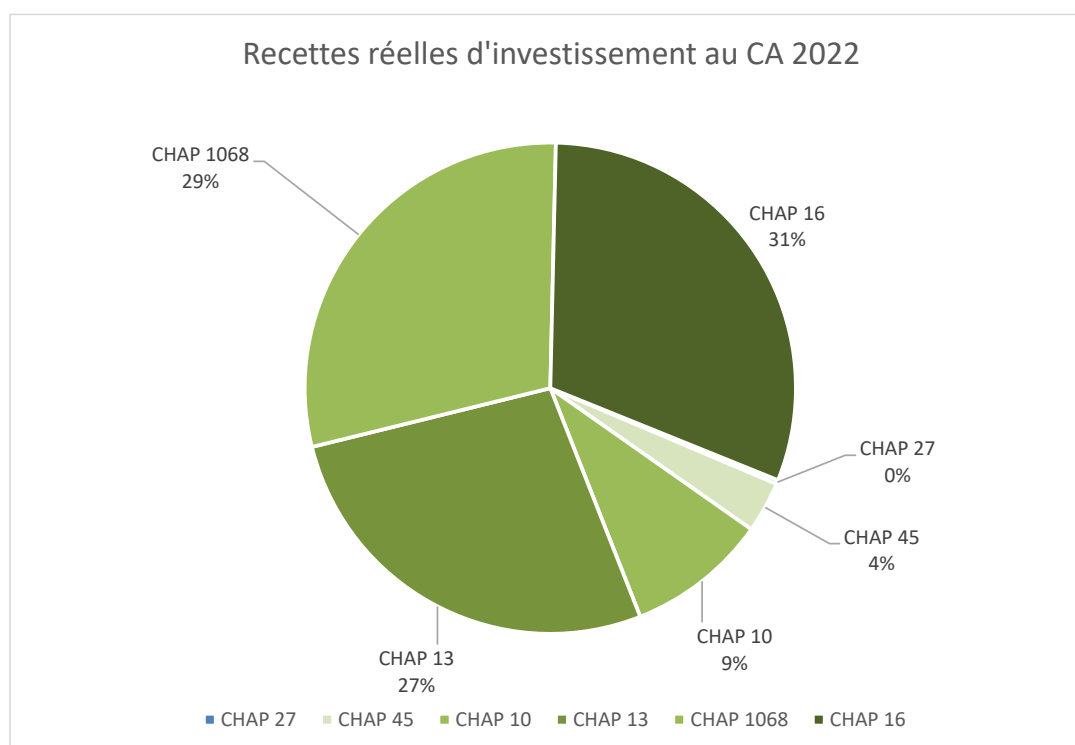
L'épargne brute représente 5,56 % des recettes réelles de fonctionnement, toujours insuffisant au regard du seuil d'alerte communément admis (7.00 %). Mais malgré les éléments exogènes ayant impacté à la hausse les dépenses de fonctionnement de la Ville, le taux d'épargne augmente grâce aux efforts de gestion.

5) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les ressources d'investissement

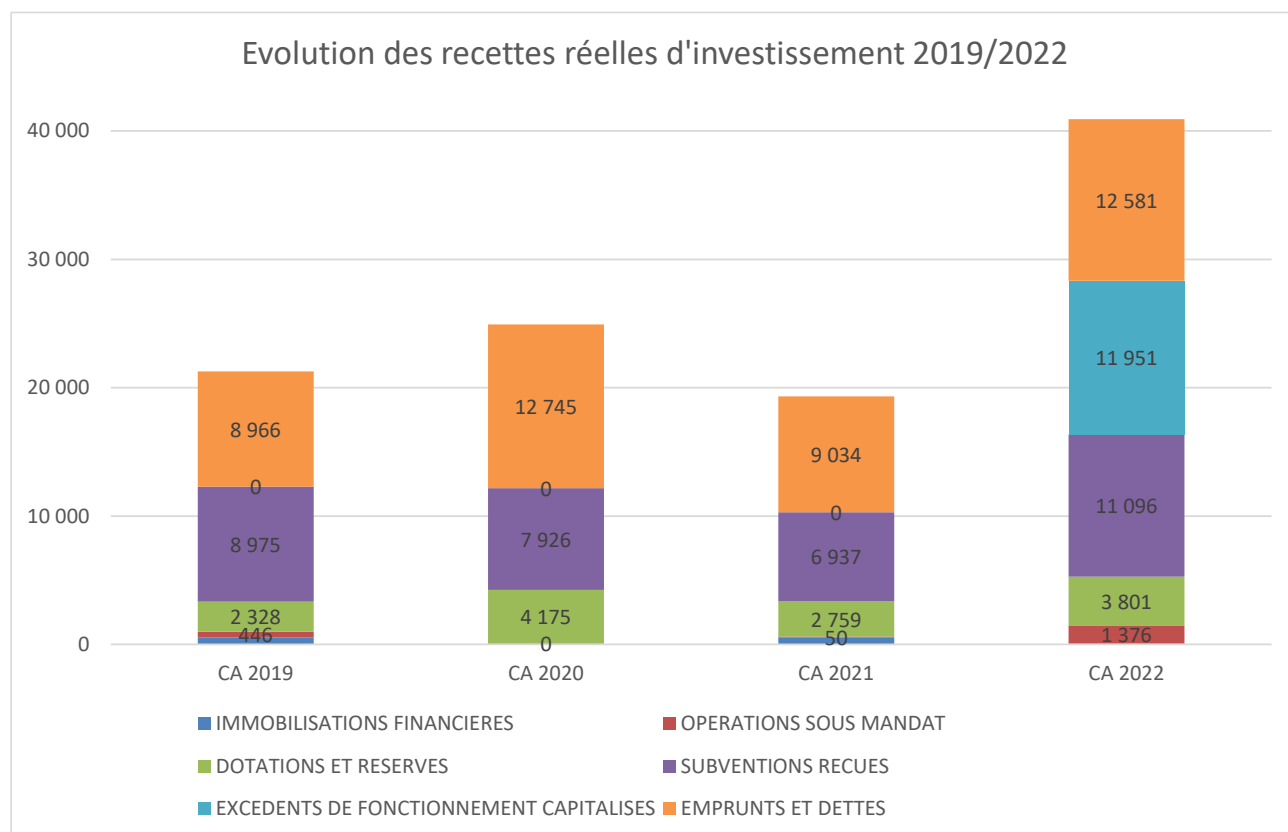
Les recettes d'investissement totalisent 46 844 407,34 € et le taux de réalisation pour l'exercice 2022 est de 88,76%. Hors opérations d'ordre budgétaire, le taux de réalisation atteint les 89,62 %.

Nature	Intitulés	Crédits ouverts en 2022	Réalisations 2022	Restes à Réaliser au 31/12/2022	% réalisé	Part de la section
CHAP 10	Dotations, fonds et réserves	3 733 665,64 €	3 801 240,33 €	0,00 €	101,81%	8,11%
CHAP 13	Subventions d'investissement reçues	14 127 893,98 €	11 096 138,07 €	3 361 579,68 €	78,54%	23,69%
CHAP 16	Emprunts et dettes assimilés	12 581 402,00 €	12 581 402,00 €	0,00 €	100,00%	26,86%
CHAP 27	Autres immobilisations financières	110 000,00 €	110 000,00 €	0,00 €	100,00%	0,23%
CHAP 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	11 950 779,92 €	11 950 779,92 €	0,00 €	100,00%	25,51%
CHAP 45 et 48	Opérations pour tiers et sous mandats	1 788 306,68 €	1 375 890,02 €	41 975,88 €	76,94%	2,94%
CHAP 024	Produits des cessions	1 364 470,00 €			0,00%	
Total des recettes réelles		45 656 518,22 €	40 915 450,34 €	3 403 555,56 €	89,62%	80.21 %
CHAP 040	Opérations d'ordres	7 120 044,32 €	5 928 957,00 €		83,27%	12,66%
Total des recettes		52 776 562,54 €	46 844 407,34 €	3 403 555,56 €	88,76%	100.00 %



Le tableau ci-après présente les évolutions des différentes recettes d'investissement comptabilisées par types de recettes pour la période 2019 à 2022.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Dotations, fonds et réserves	2 328 228,00 €	4 174 676,00 €	2 759 377,46 €	3 801 240,33 €
<i>Evol</i>	-35,41%	79,31%	-33,90%	37,76%
Subventions d'investissement	8 973 649,00 €	7 925 775,00 €	6 936 797,68 €	11 096 138,07 €
<i>Evol</i>	55,34%	-11,68%	-12,48%	59,96%
Emprunts et dettes assimilés	8 966 000,00 €	12 745 050,00 €	9 033 692,00 €	12 581 402,00 €
<i>Evol</i>	49,43%	42,15%	-29,12%	39,27%
Immobilisations incorporelles	352 842,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Evol</i>		-100,00%		
Autres Immos financières	203 185,00 €	0,00 €	558 404,81 €	110 000,00 €
<i>Evol</i>		-100,00%	#DIV/0!	-80,30%
Opérations pour de tiers	446 328,00 €	86 314,00 €	50 443,01 €	1 375 890,02 €
<i>Evol</i>	4247,63%	-80,66%	-41,56%	2627,61%
Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 950 779,92 €
<i>Evol</i>				
Total recettes réelles d'investissement	21 270 232,00 €	24 931 815,00 €	19 338 714,96 €	40 915 450,34 €
<i>Evol</i>	38,19%	17,21%	-22,43%	111,57%
Opérations d'ordres	4 145 420,00 €	9 676 211,00 €	4 770 380,16 €	5 928 957,00 €
<i>Evol</i>	-10,50%	133,42%	-50,70%	24,29%
Total recettes d'Investissement	25 415 652,00 €	34 608 026,00 €	24 109 095,12 €	46 844 407,34 €
<i>Evol</i>	26,93%	36,17%	-30,34%	94,30%



A-1. Chapitre 10 : Dotations, fonds et réserves

Ce chapitre totalise 3 801 240,33 € ; il représente près de 9,29 % des recettes réelles d'investissement et se décompose par :

▫ Le produit de la taxe d'aménagement et versement sous densité (ex TLE). Pour 2022 le montant perçu atteint un pic de 1 654 746,17 € en hausse significative par rapport au compte administratif 2021. Cette recette est liquidée par la DDTM et recouvert par la DGFIP. Les services de l'Etat nous ont informé en 2021 d'un retard important dans le traitement de cette taxe. Il s'agit donc là d'un rattrapage de la période COVID-19.

Taxe Aménagement	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Montants perçus	761 887,81 €	867 374,02 €	730 383,97 €	1 654 746,17 €
Evolution annuelle	-58,20%	13,85%	-15,79%	+ 126,56%

▫ Le Fonds de Compensation de la TVA. Ce fonds concerne le reversement d'une partie de la TVA payée pour des opérations d'investissement. A ce titre 2,146 millions d'€ ont été versés par les services de l'Etat. La progression ou la diminution par rapport à l'exercice précédent étant corrélée au cycle des investissements réalisés au cours de l'exercice précédent. A noter que toutes les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles au FCTVA.

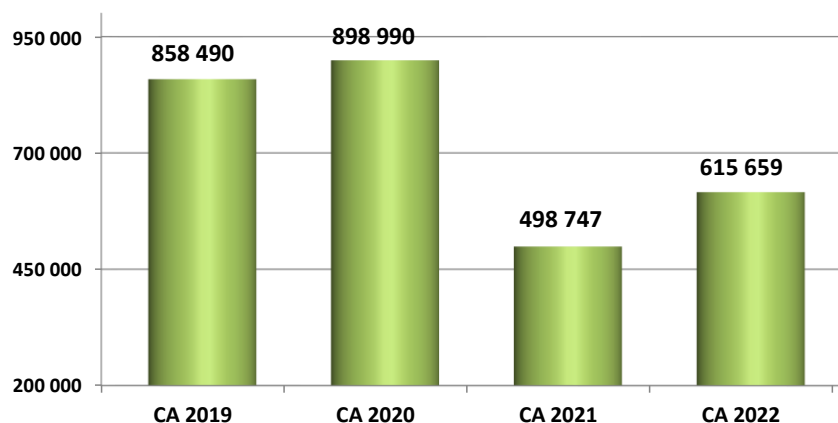
FCTVA perçu	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Montants perçus	1 566 340,42 €	2 084 202,17 €	2 028 993,49 €	2 146 464,16 €
Evolution annuelle	-12,10%	33,06%	-2,65%	+5,7%

A-2. Chapitre 13 : Subventions d'investissements reçues

Ce chapitre, représentant près de 27 % des recettes réelles de la section, atteint également un pic de 11 096 138 €. Au ce sein de ce chapitre nous pouvons distinguer deux types de recettes :

▫ Les fonds affectés à l'investissement : ce sont les produits des amendes de police. Pour 2022, la ville a enregistré une recette de 615 659 €. Il faut préciser que le montant perçu chaque année n'est pas proportionnel au nombre d'amendes recensés sur le territoire ajaccien. En effet, la loi de finances fixe chaque année le montant du produit rétrocédé aux collectivités territoriales. La recette 2021 est clairement impactée par la crise sanitaire, mais le niveau de recettes perçues en 2019 et 2020 n'est pas encore retrouvé

Produit perçu pour les amendes de police de 2019 à 2022



▫ Les subventions allouées par nos différents partenaires financiers sur l'exécution des programmes d'investissement. Ainsi 10 480 479 € ont été perçus et le taux de réalisation atteint les 78,54 %. Il est important de signaler que ce chiffre est atteint malgré l'arrêt des allègements d'emprunt (1 806 441,88 € perçus en 2020).

Subventions	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Prévisions budgétaires	12 037 478,00 €	10 436 509,00 €	11 841 459,75 €	13 512 234,98 €
Subventions encaissées	6 358 508,00 €	5 220 343,00 €	6 438 050,68 €	10 480 479,07 €
Taux de réalisations	52,82%	50,02%	54,37%	77,56%
<i>Evol</i>	188,34%	-17,90%	23,33%	62,79%

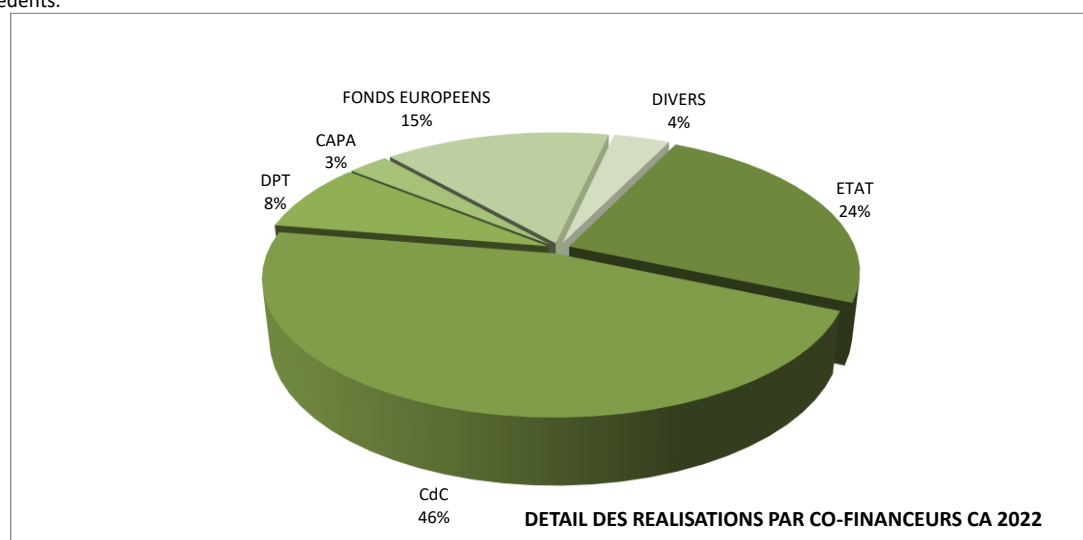
En intégrant les restes à recevoir le taux passe à 102,44% des inscriptions budgétaires de l'exercice.

CA 2022 Subventions d'équipements	TOTAL	Hors AP	AP/CP
Prévisions budgétaires	13 512 234,98 €	2 490 389	11 021 846,17 €
Subventions encaissées	10 480 479,07 €	2 484 473	7 996 005,66 €
% des encaissements	77,56%	99,76%	72,55%
restes à recevoir	3 361 579,68 €	673 783,38 €	2 687 796,30 €
% des restes à encaisser	24,88%	27,06%	24,39%
Totaux perçus + reports	102,44%	126,82%	96,93%

La répartition par partenaires financiers des subventions d'équipement est la suivante :

Partenaires	ETAT	CTC	DPT *	CAPA	EUROPE	AUTRES	TOTAL
Crédits ouverts	3 052 586,00 €	7 021 110,21 €	1 152 732,02 €	518 001,41 €	1 139 814,34 €	628 000,00 €	13 512 243,98 €
Encaissements	2 544 362,97 €	4 833 302,81 €	854 861,45 €	283 549,82 €	1 573 535,74 €	390 866,28 €	10 480 479,07 €
% des encaissements	83,35%	68,84%	74,16%	54,74%	138,05%	62,24%	77,56%
Restes à réaliser	200 433,00 €	2 678 976,68 €	286 180,00 €	125 080,00 €	0,00 €	70 910,00 €	3 361 579,68 €
% des restes à réaliser	6,57%	38,16%	24,83%	24,15%	0,00%	11,29%	24,88%

* Il est à noter que les subventions qui sont inscrites au titre du Département sont répertoriées ainsi afin de conserver la meilleure lisibilité possible sur les arrêtés d'attributions reçus pour les opérations et programmes en cours d'exécution. Elles ne concernent bien évidemment que les AP/CP et les reports des exercices précédents.



A-3. Chapitre 16 : Dettes et emprunts

Afin de financer le programme d'investissement de l'exercice 2022, 3 emprunts ont été mobilisés auprès d'établissements financiers partenaires pour un montant global de 12 500 000 € dont le détail est le suivant :

- ☞ Un prêt de 5 000 000 € souscrit auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 25 ans sur la base d'un taux fixe à 1.7 %. (Contrat n° 549187E réf. Ville 00311).
- ☞ Un prêt de 3 000 000 € souscrit auprès de la Caisse Régionale du crédit Agricole pour une durée de 20 ans sur la base d'un taux fixe à 1.7 % (Contrat n° 331060 réf. Ville 00309).
- ☞ Un prêt de 4 500 000 € souscrit auprès de la Caisse Régionale du crédit Agricole pour une durée de 20 ans sur la base d'un taux fixe à 1.7 % (Contrat n° 331059 réf. Ville 00310), fléché sur l'acquisition du bâtiment de la Direction Régionale d'Orange, Diamant II

Les recettes totales constatées au chapitre 16 d'élèvent à 12 581 402€. En effet, la Ville a également réalisé en 2022 le reliquat du prêt 123488 (références Ville 00303) souscrit en 2021 auprès de la Banque des territoires pour une durée de 20 ans sur la base d'un taux Livret A + 0,6 pour 81 402€

A-4. Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

Ce chapitre atteint 110 000 € et regroupe les recettes suivantes :

- ☞ Le remboursement de la dette ACA pour 90 000 €
- ☞ L'étalement du remboursement de la dotation initiale du Palatinu (Auparavant en section de fonctionnement – modification des écritures à la demande du trésorier) pour 20 000 €

A-5. Chapitre 45 : Opérations sous mandats (travaux pour compte de tiers)

Ce chapitre atteint 1 375 890,02 €. Il s'agit d'un chapitre équilibré en dépenses et recettes. Il regroupe les remboursements suivants de la CAPA :

- ☞ Bassin du Vazzio : 17 475.73 €
- ☞ Bassin Peraldi : 1 310 599,55 €
- ☞ Bassin Alzo di Leva : 47 814,75 €

A-6. Chapitre 1048 : Excédents de fonctionnement capitalisés

Il s'agit de l'application de l'affectation des résultats **2021**. Pour rappel :

- L'excédent cumulé de la section de fonctionnement d'un montant de 14 314 636.32 € et de l'inscrire pour partie en excédent de fonctionnement reporté (nature 002) au budget primitif 2022 pour un montant de 2 363 856.40 €, et d'affecter le solde soit 11 950 779.92 € au compte 1068 « réserves » afin de couvrir dans sa totalité le déficit d'investissement calculé et le déficit sur reports d'investissement.
- Le déficit calculé de la section d'investissement d'un montant de 10 426 238.87 € et de l'inscrire dans sa totalité en déficit d'investissement reporté (nature 001) au budget primitif 2022,

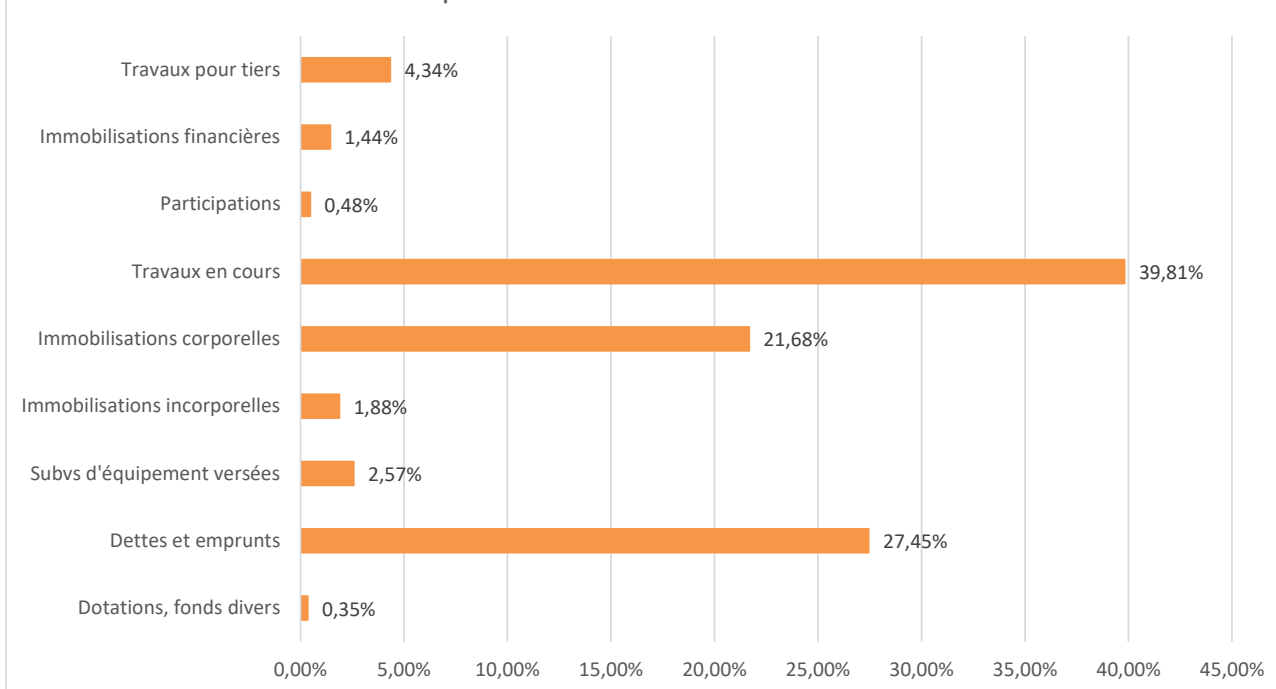
La recette de **11 950 779.92 €** est donc constatée au chapitre 1068 au CA 2022.

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement totalisent 33 603 167,83 € et le taux de réalisation pour l'exercice 2022 est de 79,12%.

Nature	Intitulés	Crédits ouverts en 2022	Réalisations 2022	Restes à Réaliser au 31/12/2022	% réalisé	Part de la section
CHAP 10	Dotations, fonds divers	118 100,00 €	118 092,00 €	0,00 €	99,99%	0,35%
CHAP 16	Emprunts et dettes assimilés	13 099 950,00 €	9 097 494,24 €	4 000 000,00 €	69,45%	27,07%
CHAP 20	Immobilisations incorporelles	1 314 872,24 €	622 123,44 €	301 948,85 €	47,31%	1,85%
CHAP 204	Subventions d'équipement versées	1 563 279,53 €	852 305,12 €	0,00 €	54,52%	2,54%
CHAP 21	Immobilisations corporelles	7 903 110,31 €	7 185 205,54 €	349 575,14 €	90,92%	21,38%
CHAP 23	Travaux en cours	15 460 581,15 €	13 194 503,94 €	563 020,84 €	85,34%	39,27%
CHAP 26	Participations et créances rattachées	158 000,00 €	158 000,00 €	0,00 €	100,00%	0,47%
CHAP 27	Autres Immos financières	486 840,00 €	477 565,00 €		98,09%	1,42%
CHAP 45	Opérations pour tiers et sous mandats	1 787 002,40 €	1 439 290,51 €	40 772,20 €	80,54%	4,28%
Total des dépenses réelles		41 891 735,63 €	33 144 579,79 €	5 255 317,03 €	79,12%	98,64%
CHAP 040	Transferts entre sections	458 588,04 €	458 588,04 €	0,00 €	100,00%	1,36%
Total des dépenses		42 350 323,67 €	33 603 167,83 €	5 255 317,03 €	78,45%	100,00%

Détail des dépenses réelles d'investissement au CA 2022



Le tableau ci-après présente les différentes dépenses réelles d'investissement comptabilisées pour la période 2019 à 2022 ainsi que leur évolution.

Chapitre	Désignation	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
CHAP 10	Dotations, fonds divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	118 092,00 €
	Evol	-			
CHAP 13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	90 856,50 €	0,00 €
	Evol	-			-100,00%
CHAP 16	Emprunts et dettes assimilés	8 637 331,00 €	9 010 425,00 €	8 969 121,86 €	9 097 494,24 €
	Evol	7,01%	4,32%	-0,46%	1,43%
CHAP 20	Immobilisations incorporelles	535 424,00 €	653 314,00 €	521 254,97 €	622 123,44 €
	Evol	-12,62%	22,02%	-20,21%	19,35%
CHAP 204	Subventions d'équipement versées	60 968,00 €	118 346,00 €	1 422 109,41 €	852 305,12 €
	Evol	-84,53%	94,11%	1101,65%	-40,07%
CHAP 21	Immobilisations corporelles	5 447 709,00 €	6 614 522,00 €	3 421 189,18 €	7 185 205,54 €
	Evol	113,07%	21,42%	-48,28%	110,02%
CHAP 23	Travaux en cours	9 747 745,00 €	7 513 235,00 €	11 509 879,22 €	13 194 503,94 €
	Evol	32,82%	-22,92%	53,19%	14,64%
CHAP 26	Participations financières	486 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €	158 000,00 €
	Evol	-54,58%	-94,24%	0,00%	464,29%
CHAP 27	Immobilisations financières	1 325 960,00 €	1 597 636,00 €	513 182,20 €	477 565,00 €
	Evol		20,49%	-67,88%	-6,94%
CHAP 45	Opérations pour le compte de tiers	303 115,00 €	103 755,00 €	31 317,60 €	1 439 290,51 €
	Evol	36,54%	-65,77%	-69,82%	4495,79%
	TOTAL	26 544 252,00 €	25 639 233,00 €	26 506 910,94 €	33 144 579,79 €
	Evol	30,98%	-3,41%	3,38%	25,04%

Les dépenses réelles d'investissement de la Ville d'Ajaccio augmentent de plus de 25% pour plus de 33 millions d'€.

B-1. Les opérations financières :

Les opérations financières du compte administratif 2022 retracent :

➤ Au chapitre 16 Emprunts et dettes :

Les mouvements consacrés au remboursement du capital des emprunts se sont élevés à 9 097 494,24 € et représentent 27,45 % des dépenses réelles de la section d'investissement comme suit :

Type de remboursement	Montants
Auprès des établissements financiers	8 626 163,91
Auprès de la SPL acquisition Halle Campinchi	392 150,00
Rente viagère OLANDINI (Lazaret)	79 180,33

La dette est détaillée ci-après dans la partie 6 – A du présent rapport.

➤ **Au chapitre 26 Participations et créances :**

On y retrouve la participation au titre de l'exercice 2022, la participation de la Ville au capital de la SPL AMETARRA (Recapitalisation selon les termes de la délibération 2022/228 du 25 octobre 2022).

➤ **Au chapitre 27 Immobilisations financières :**

Ce chapitre totalise 477 565 € et il enregistre les écritures suivantes :

↳ Participation de la Ville au traité de concession attribué à la SPL Ametarra dans le cadre de l'opération Cœur de Ville (Citadelle, place Campinchi ...) : 200 000€

↳ Remboursement à la CAPA des investissements réalisés par la Direction des services informatiques et télécommunication dans le cadre de la convention de mutualisation : 277 565€

B-2. Les opérations d'équipements :

Les dépenses d'équipement sont globalisées en quatre chapitres distincts selon qu'ils s'agissent d'immobilisations incorporelles (chapitre 20), de subventions d'équipement versées (chapitre 204), d'acquisition de matériels, de mobiliers et de véhicules (chapitre 21), la construction et l'aménagement de bâtiments ou de travaux (chapitre 23). Pour l'année 2022, elles totalisent 21,85 millions d'€ sur le budget principal. Les tableaux ci-après vous présentent les détails des dépenses d'équipement, leurs taux de réalisation ainsi que les restes à réaliser au 31 décembre 2022.

Nature	Intitulés	Crédits ouverts en 2022	Réalisations 2022	Restes à Réaliser au 31/12/2022	% réalisé	Part de la section
Dépenses d'équipement						
CHAP 20	Immobilisations incorporelles	1 314 872,24 €	622 123,44 €	301 948,85 €	47,31%	1,85%
CHAP 204	Subventions d'équipement versées	1 563 279,53 €	852 305,12 €	0,00 €	54,52%	2,54%
CHAP 21	Immobilisations corporelles	7 903 110,31 €	7 185 205,54 €	349 575,14 €	90,92%	21,38%
CHAP 23	Travaux en cours	15 460 581,15 €	13 194 503,94 €	563 020,84 €	85,34%	39,27%
Total des dépenses d'équipement		26 241 843,23 €	21 854 138,04 €	1 214 544,83 €	83,28%	65,04%

➤ **Les Autorisations de Programmes et Crédits de paiements.**

Les dépenses d'investissement sur autorisation de programme (AP) s'élèvent en 2022 à 13 692 953,14 € contre 11 194 611,38 € en 2021 (+ 22,32%). Le détail par chapitre est le suivant :

- Immobilisations incorporelles (20) : 247 180,37 €
- Subventions d'équipement versées (204) : 504 855,12 €
- Immobilisations corporelles (21) : 939 841,72 €
- Immobilisations en cours (23) : 12 001 075,93 €

Concernant les recettes d'investissement, 9 371 895,68 € ont été titrés au chapitre 13 pour des opérations sur AP contre 4 515 817,89€ en 2021 (+107,53%).

Le détail par opération par programme est présenté ci-après :

- Programme Administration générale

Accessibilité des bâtiments communaux

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	1 229 250,00 €	1 229 250,00 €	0,00 €	-700 000,00 €
Financé en CP	529 250,00 €	366 051,73 €	51 735,27 €	111 463,00€
Réalisation				
Reste engagé AP		1 635,09 €	1 635,09 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	417 787,00 €	366 051,73 €	51 735,27 €	

Le programme d'accessibilité des bâtiments communaux se poursuit. Le total mandaté s'élève à 417 787€ dont 51 735,27€ mandatés en 2022

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	450 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €	-257 545.54
Financé en CP	192 454.55 €	54 895,79 €	35 973,76 €	101 585,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		40 427,79 €	40 427,79 €	
Reste engagé CP		79 000,00 €	0,00 €	
Réalisé	90 869,55 €	54 895,79 €	35 973,76 €	

Ces travaux sont cofinancés par l'Etat dans le cadre de la Dotation budgétaire de Soutien à l'Investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre, de métropoles et des Départements d'outre-mer (DSIL) à hauteur de 450 000 € sur une assiette de 1 117 500 €HT (arrêté Préfecture de Corse du Sud 2018/07/03/058 du 3 juillet 2018). 35 973,76€ ont été titrés en 2022.

Restructuration du bâtiment de la Direction des systèmes d'information (DSI)

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	734 340,49 €	518 696,90 €	5 643,59 €	210 000,00 €
Financé en CP	734 340,49 €	493 784,38 €	0,00 €	240 556,11,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	493 784.38 €	493 784.38 €	0,00 €	

Il n'y a pas eu de mandats sur l'exercice 2022 pour ce projet. Les travaux reprennent en 2023.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	333 791,13 €	222 497,88 €	15 838,71 €	95 454,54 €
Financé en CP	333 791,13 €	209 999,88 €	4 128,40 €	119 662,85 €
Réalisation				
Reste engagé AP		13 789,12 €	13 789,12 €	
Reste engagé CP		14 447,00 €	0.00 €	
Réalisé	214 128,28 €	209 999,88 €	4 128,40 €	

La Direction des systèmes d'information est une direction mutualisée avec la Capa. Les travaux du bâtiment sont donc subventionnés à hauteur de 50% du montant HT par la Capa (convention de mutualisation). Au total, la CAPA a participé à hauteur de 214 128,28€. 4 128,40€ ont été perçus en 2022

Catastrophe naturelle (Opération clôturée)

Cette opération correspondait aux travaux réalisés suite à la tempête Adrian du 29 octobre 2018. En 2022, deux soldes d'arrêtés ont été titrés :

- Solde de l'arrêté de l'Etat 2A-2020-01 du 14 octobre 2020 (246 957,45€ sur une assiette de 823 191,50€ HT)
- Solde de l'arrêté de la CDC 19 B4141 SACI du 5 juin 2019 (533 521€ sur une assiette de 1 333 804€ HT)

208 672,20€ ont été titrés en tout en 2022. Il n'y a pas eu de dépenses. Il s'agit de demandes de soldes.

L'opération est clôturée

Véhicules 2019 (opération clôturée)

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	198 148,00 €	198 148,00 €	0,00 €	0,00 €
Financé en CP	153 961,38 €	153 961,38 €	0,00 €	0,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	153 961,38 €	153 961,38 €	0,00 €	

Sur ce programme, 153 961,38 € ont été mandatés jusque fin 2021. Il n'y a pas de dépenses en 2022

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	122 028,92 €	101 350,00 €	20 678,92 €	0,00 €
Financé en CP	122 028,92 €	82 372,13 €	39 656,79 €	0,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	122 028,92 €	82 372,13 €	39 656,79 €	

L'opération est financée à 35% du HT dans le cadre de la dotation quinquennale (CDC). S'ajoute à cette recette 40% du HT du montant d'acquisition d'une balayeuse 2m³ (dépenses hors AP). Les vélos à assistance électrique sont financés par l'ADEME. Des recettes relatives au programme « Véhicules 2020 » ont été titrées sur le programme « Véhicules 2019 » par erreur.

Rénovation énergétique des bâtiments

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	1 603 085,00 €	1 534 980,00 €	33 240,00 €	34 865,00 €
Financé en CP	1 603 085,00 €	313 372,81 €	312 897,89 €	976 814,30 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	35 763,13 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	626 270,70 €	313 372,81 €	312 897,89 €	

Sur ce programme, 626 270,70 € ont été mandatés dont 312 897,89 € en 2022. Il s'agit des phases 1 et 2 du projet présenté dans le rapport AP.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	488 509,60 €	444 723,20 €	111 613,00 €	-67 826,60 €
Financé en CP	488 509,60 €	87 396,90 €	180 372,00 €	220 740,70 €
Réalisation				
Reste engagé AP		23 554,10 €	137 918,10 €	
Reste engagé CP		140 510,00 €	0,00 €	
Réalisé	267 768,90 €	87 396,90 €	180 372,00 €	

Le projet est financé comme suit :

- La phase 1 du projet est financée par la DSIL à 80% du HT. (Arrêté 2019-10-21-255 du 21 octobre 2019)
- La phase 2 du projet est financée également par la DSIL à 40% du HT (Arrêté 2021-04-19-025 du 19 avril 2021)

267 768,90€ ont été titrés dont 180 372€ en 2022

Véhicules 2020

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	333 200,00 €	333 200,00 €	0,00 €	0,00 €
Financé en CP	333 200,00 €	71 032,19 €	97 220,00 €	164 947,81 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	168 252,19 €	71 032,19 €	97 220,00 €	

Sur ce programme, 168 252,19 € ont été mandatés dont 97 220 € en 2022. Reste à réaliser le bibliobus.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	131 084,06 €	135 400,00 €	53 320,00 €	-57 635,94€
Financé en CP	131 084,06 €	61 000,00 €	0,00 €	70 084,06 €
Réalisation				
Reste engagé AP		41 594,00 €	41 594,00 €	
Reste engagé CP		23 670,00 €	0,00 €	
Réalisé	61 000,00 €	61 000,00 €	0,00 €	

Le programme est financé à 40% par la dotation quinquennale de la collectivité de Corse. Des recettes relatives au bibliobus (DRAC et CDC patrimoine) sont également comptabilisées ici. Des recettes relatives au programme « Véhicules 2020 » ont été titrées sur le programme « Véhicules 2019 » par erreur.

Bâtiments communaux 2020

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	1 093 655,00 €	1 102 622,00 €	- 9 000,00 €	0,00 €
Financé en CP	1 093 655,00 €	865 091,73 €	134 206,01 €	94 357,26 €
Réalisation				
Reste engagé AP		18 439,86 €	18 439,86 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	999 297,74 €	865 091,73 €	134 206,01 €	

Ce programme concerne les travaux sur les bâtiments communaux suivants :

- Octroi
- MSP Mezzavia
- Padules
- Centre social et médiathèque St Jean
- Médiathèque JDE

Sur ce programme, 999 297,74 € ont été mandatés dont 134 206,01 € en 2022. Le solde interviendra en 2023.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	397 690,09 €	397 540,00 €	- 9 873,00 €	10 023,09 €
Financé en CP	397 690,09 €	224 568,72 €	93 142,29 €	79 979,08 €
Réalisation				
Reste engagé AP		18 932,12 €	18 932,12 €	
Reste engagé CP		90 009,36 €	0,00 €	
Réalisé	317 711,01 €	224 568,72 €	93 142,29 €	

Le programme est financé à 40% par la dotation quinquennale de la CDC

Travaux de proximité 2020

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	385 100,00 €	675 100,00 €	0,00 €	-290 000,00 €
Financé en CP	385 100,00 €	121 236,19 €	60 375,80 €	203 188,01 €
Réalisation				
Reste engagé AP		4 979,54 €	4 979,54 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	181 911,99 €	121 236,19 €	60 675,80 €	

Ce programme concerne les travaux de proximité suivants :

- Plantations de la rocade
- Aires de jeux

Sur ce programme, 181 911,99 € ont été mandatés, dont 60 675,80€ en 2022.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	140 036,36 €	320 085,00 €	- 1 072,00 €	-178 976,64 €
Financé en CP	140 036,36 €	44 085,88 €	24 618,00 €	71 332,48 €
Réalisation				
Reste engagé AP		13 890,48 €	71 332,48 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	68 703,88 €	44 085,88 €	24 618,00 €	

Ce programme est financé par la dotation quinquennale à hauteur de 40% du montant HT pour les plantations de la rocade et l'Aire de jeux.

Photovoltaïque

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	1 864 500,00 €	700 000,00 €	1 164 500,00	0,00 €
Financé en CP	1 864 500,00 €	0,00 €	41 080,28 €	1 823 419,72 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	83 092,12 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	41 800,28 €	0,00 €	41 800,28 €	

Bien que voté en 2021, l'opération concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux a débuté fin 2022. Ainsi, 41 800,28€ ont été mandatés.

Ce programme est pour l'instant financé par la DSIL (Etat) à hauteur de 40% du HT (Arrêté 2021-04-19-026 du 19 avril 2021). Aucune recette n'a été perçue en 2022

Véhicules 2021 (opération clôturée)

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	480 169,89 €	615 720,00 €	- 1 200,00 €	-134 350,11 €
Financé en CP	480 169,89 €	264 000,00 €	216 169,89 €	0,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	480 169,89 €	264 000,00 €	216 169,89 €	

Sur ce programme, 480 169,89 € ont été mandatés dont 216 169,89 € en 2022.

Le programme est financé à 40% par la dotation quinquennale de la collectivité de Corse.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	201 450,11 €	205 240,00 €	-13 240,00 €	9 450,11 €
Financé en CP	201 450,11 €	72 000,00 €	129 450,11 €	0,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	129 450,11 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	201 450,11 €	72 000,00 €	129 450,11 €	

Mise en sécurité des bâtiments communaux

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	193 255,55 €	495 000,00 €	-297 669,54 €	-4 074,91 €
Financé en CP	193 255,55 €	84 730,46 €	97 225,09 €	11 300,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		4 320,00 €	5 935,49 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	181 955,55 €	84 730,46 €	97 225,09 €	

Sur ce programme, 181 955,55 € ont été mandatés dont 97 225,09 € en 2022

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	70 274,75 €	180 000,00 €	-108 250,00 €	-1 475,25 €
Financé en CP	70 274,75 €	0,00 €	0,00 €	70 274,75 €
Réalisation				
Reste engagé AP		41 935,00 €	41 935,00 €	
Reste engagé CP		30 800,00 €	0,00 €	
Réalisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Le programme est financé à 40% par la dotation quinquennale de la collectivité de Corse. Aucune recette n'a été titrée et le solde a été demandé en 2023.

Investissements COVID (opération clôturée)

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	248 906,16 €	251 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Financé en CP	248 905,32 €	0,00 €	248 905,32 €	0,84 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	248 905,32 €	0,00 €	248 905,32 €	

Sur ce programme, l'ensemble des crédits ont été mandatés en 2022 pour 248 905,32 €.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	116 605,00 €	0,00 €	109 860,00 €	6 745,00 €
Financé en CP	116 605,00 €	0,00 €	24 416,00 €	92 189,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	24 416,00 €	0,00 €	24 416,00 €	

Les recettes obtenues auprès de l'Etat et de la CDC ne peuvent être recouvertes entièrement. En effet, les postes de dépenses initialement prévus n'ont pas été respectés (changement de technologie engendrant une non éligibilité).

Etudes Miséricorde (Mandat SPL AMATERRA)

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	384 000,00 €	712 590,00 €	-328 590,00 €	0,00 €
Financé en CP	384 000,00 €	106 588,80 €	222 919,20 €	54 492,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	329 508,00 €	106 588,80 €	222 919,20 €	

Sur ce programme, 329 508,00 € ont été mandatés dont 222 919,20 € en 2022

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	116 363,64 €	248 000,00 €	-120 000,00 €	-11 636,36 €
Financé en CP	116 363,64 €	0,00 €	0,00 €	116 363,64 €
Réalisation				
Reste engagé AP		138 164,00 €	138 164,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Le programme est financé à 50% par la dotation « chartes urbaines » de la collectivité de Corse. Aucune recette n'a été titrée en 2022. Le solde est demandé en 2023

Travaux dans les bâtiments 22/25 (Nouvelle AP 2022)

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	3 719 745,00 €	0,00 €	3 181 670,00 €	538 075,00 €
Financé en CP	3 719 745,00 €	0,00 €	622 120,35 €	3 097 627,65 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	229 936,72 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	622 120,35 €	0,00 €	622 120,35 €	

Ce programme concerne les travaux dans les bâtiments suivants :

- CTM garage
- Hôtel de Ville
- Direction de l'environnement
- Travaux dans les écoles
- Travaux dans les crèches
- Travaux de sécurité

622 120,35 € ont été mandatés en 2022.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	1 458 074,75 €	0,00 €	925 360,00 €	532 714,75 €
Financé en CP	1 458 074,75 €	0,00 €	207 090,00 €	1 250 984,75 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	483 210,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	207 090,00 €	0,00 €	207 090,00 €	

Tous les travaux sont financés ou finançables par la Collectivité de Corse, sur la Dotation quinquennale (40% du HT). Pour les travaux dans les crèches, un complément est versé par la CAF.

Véhicules 22/25 (Nouvelle AP 2022)

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	743 770,00 €	0,00 €	540 000,00 €	203 770,00 €
Financé en CP	743 770,00 €	0,00 €	249 840,00 €	493 930,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	249 840,00 €	0,00 €	249 840,00 €	

Il s'agit de l'achat de véhicules pour les besoins des services de la Ville.
249 840 € ont été mandatés en 2022.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	247 923,23 €	0,00 €	180 000,00 €	67 923,23 €
Financé en CP	247 923,23 €	0,00 €	0,00 €	247 923,23 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	107 940,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Ce programme est financé par la Collectivité de Corse, sur la Dotation quinquennale (40% du HT). Aucune recette n'a été titrée en 2022

Proximité 22/25 (Nouvelle AP 2022)

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	184 250,00 €	0,00 €	971 000,00 €	-786 750,00 €
Financé en CP	184 250,00 €	0,00 €	120 852,58 €	63 297,42,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	120 952,58 €	0,00 €	120 952,58 €	

Il s'agit de travaux sur les aires de jeux, les cimetières et les postes de secours. 120 952,58 € ont été mandatés en 2022. Un changement d'organisation en 2023 explique la baisse des crédits en AP. Les crédits sont transférés sur de nouvelles AP créées en 2023.

Ce programme est financé par la Collectivité de Corse, sur la Dotation quinquennale (40% du HT). Aucune recette n'a été titrée en 2022

Programme Crèches

Travaux dans les crèches 2021 (opération clôturée)

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	136 950,19 €	140 000,00 €	-3049,81 €	0,00 €
Financé en CP	136 850,69 €	134 440,19 €	2 410,50 €	0,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	136 850,69 €	134 440,19 €	2 410,50 €	

Sur ce programme, 136 850,69 € ont été mandatés, dont 2 410,50€ en 2022

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	44 345,00 €	86 840,00 €	-42 495,00 €	0,00 €
Financé en CP	22 901,69 €	0,00 €	22 443,31 €	0,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		136 735,00 €	0,00 €	
Réalisé	22 901,69 €	0,00 €	22 901,69 €	

Ce programme est financé par la DQ de la CDC et par la CAF. Les recettes de la CAF ont été titrées par erreur hors AP. Le programme a entièrement été financée comme prévu.

Programme Culture

Conservatoire de musique (Mandat SPL Ametarra)

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	12 699 570,00 €	10 344 590,00 €	0,00 €	2 354 980,00 €
Financé en CP	12 699 570,00 €	1 748 028,14 €	579 791,34 €	10 371 750,52€
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	2 327 819,48 €	1 748 028,14 €	579 791,34 €	

La Ville a donné mandat à la SPL Ametarra pour réaliser le conservatoire de musique. Les études sont réalisées et les travaux ont débuté en 2022. 2 327 819,48 € ont été mandatés sur cette opération dont 579 791,34€ en 2022. Dans le cadre d'un mandat, la collectivité doit avancer les crédits à la SPL, selon les termes de la convention votée en Conseil municipal

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	6 330 643,00 €	6 301 546,00 €	29 097,00 €	
Financé en CP	6 330 643,00 €	1 692 269,26 €	206 923,50 €	4 431 450,24 €
Réalisation				
Reste engagé AP		3 741 704,84 €	3 741 704,84 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	1 899 192,76 €	1 692 269,26 €	206 923,50 €	

Des avances concernant la partie « conservatoire » ont été perçues :

- 359 607,21€ en 2020 (CDC) perçus en 2020
- 1 332 662,05€ en 2022 (Etat) perçus en 2021

L'avancement des travaux a permis de titrer 206 923,50€ en 2022.

Cinéma Laetitia

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	265 000,00 €	170 960,00 €	94 040,00 €	0,00 €
Financé en CP	265 000,00 €	34 132,47 €	104 746,34 €	126 121,29 €
Réalisation				
Reste engagé AP		5 000,00 €	5 000,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	138 878,71 €	34 132,47 €	104 746,24 €	

Cette subvention, votée en 2019, a pour objet la rénovation du cinéma Laetitia, cours Napoléon. La crise sanitaire a décalé les travaux. Le solde de la subvention sera versé en 2023. 104 746,24€ ont été mandatés en 2022 sur cette opération.

Médiathèque

3 Marie

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	220 100,00 €	870 480,00 €	-650 380,00 €	0,00 €
Financé en CP	220 100,00 €	0,00 €	104 051,70 €	111 5408,30€
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	15 220,66 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	104 051,70 €	0,00 €	104 051,70 €	

La médiathèque des 3 Marie a été inaugurée en Février 2023. 104 051,70 € ont été mandatés en 2022, le solde en 2023

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	160 000,00 €	620 320,00 €	-460 000,00 €	
Financé en CP	160 000,00 €	100 000,00 €	18 000,00 €	42 000,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	42 000,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	118 000,00 €	100 000,00 €	18 000,00 €	

Programme Ecoles

Espaces numériques des écoles (opération clôturée)

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	457 683,75 €	2 464 701,36 €	73 360,00 €	-80 377,61 €
Financé en CP	2 457 683,75 €	2 456 411,94 €	1 271,81 €	0,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	2 457 683,75 €	2 456 411,94 €	1 271,81 €	

Le programme s'est terminé en 2022. Les dépenses cumulées s'élèvent à 2 457 683,75€ dont 1 271,81€ mandatés en 2022.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	1 201 277,06 €	1 192 135,00 €	42 090,00 €	-32 974,94 €
Financé en CP	1 201 277,06 €	881 175,90 €	320 101,16 €	0,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		321 850,00 €	0,00 €	
Réalisé	1 201 277,06 €	881 175,90 €	320 101,16 €	

Ce projet est cofinancé par l'Etat et par l'Europe. Les soldes ont été perçus en 2022.

Travaux dans les écoles 2021

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	514 031,02 €	525 000,00 €	18 000,00 €	-28 968,98 €
Financé en CP	514 031,02 €	409 556,87 €	88 474,15 €	16 000,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,02 €	0,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	498 031,02 €	409 556,87 €	88 474,15 €	

Les dépenses de ce programme s'élèvent à 498 031,02€ dont 88 474,15€ mandatés en 2022. Les travaux dans les écoles sont maintenant gérés dans l'AP globalisée « travaux dans les bâtiments 22/25 »

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	309 436,30 €	227 270,00 €	0,00 €	82 166,30 €
Financé en CP	309 436,30 €	27 287,81 €	282 148,49 €	0,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		129 030,79 €	0,00 €	
Réalisé	309 436,30 €	27 287,81 €	282 148,49 €	

Ce programme est financé par le fonds « écoles » de la CDC. 282 148,49 € ont été perçus en 2022 (des dépenses hors AP ont également été prises en compte).

Programme Environnement

Jardins partagés des jardins de l'empereur

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	563 866,02 €	562 150,00 €	8 030,00 €	- 6 313,98 €
Financé en CP	563 866,02 €	487 696,09 €	76 169,93 €	0,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	563 866,02 €	497 696,09 €	76 169,93 €	

Le projet a été livré fin Mars 2022. 563 866,02€ ont été mandatés dont 76 169,93 € en 2022

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	360 000,00 €	360 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Financé en CP	360 000,00 €	299 909,18 €	45 449,00 €	14 641,82 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	60 090,82 €	
Réalisé	345 358,18 €	299 909,18 €	45 449,00 €	

La ville a obtenu 2 arrêtés de subvention concernant ce projet :

- 225 000 € sur une assiette de 450 000€ de l'Etat
- 135 000€ sur une assiette de 450 000€ de la CDC

245 358,18 € ont été titrés dont 45 449,00 € perçus en 2022. Le solde sera perçu en 2023

Ré-engraissage des plages

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	600 000,00 €	600 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Financé en CP	600 000,00 €	64 969,45 €	97 044,49 €	437 986,06 €
Réalisation				
Reste engagé AP		397 933,81 €	397 933,81 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	162 013,94 €	64 969,45 €	97 044,49 €	

Le programme débute par les études pré-opérationnelles. Les dépenses cumulées s'élèvent à 162 013,94€ dont 97 044,49€ mandatés en 2022.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	395 044,00 €	400 000,00 €	-4 956,00 €	0,00 €
Financé en CP	395 044,00 €	80 427,60 €	0,00 €	314 616,40 €
Réalisation				
Reste engagé AP		251 352,40 €	297 646,40 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	80 427,60 €	80 247,60 €	0,00 €	

Les études sont financées à 80% du HT par l'Etat. Une avance de 80 427,60 € a été perçue en 2021.

Parc Berthault

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	1 274 350,00 €	1 274 350,00 €	86 435,00 €	-86 435,00 €
Financé en CP	1 274 350,00 €	0,00 €	162 418,24 €	1 111 931,76 €
Réalisation				
Reste engagé AP		50 497,66 €	50 505,72 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	162 418,24 €	0,00 €	162 418,24 €	

Le programme débute par les études pré-opérationnelles. Les dépenses cumulées s'élèvent à 162 418,24€ , mandatées en 2022.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	926 800,00 €	926 800,00 €	92 680,00 €	-92 680,00 €
Financé en CP	926 800,00 €	0,00 €	191 152,50 €	735 647,50 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	735 647,50 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	191 152,50 €	0,00 €	191 152,50 €	

Le projet est cofinancé comme suit :

- Etat FNADT : 50% (SGAC/BFDE/2022-200)
- CDC DQ : 30% (2022-09-00582)

Une avance a été perçue en 2022

Programme Eaux pluviales

Actions PAPI

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	513 000,00 €	756 000,00 €	0,00 €	-243 000,00 €
Financé en CP	513 000,00 €	17 985,00 €	67 570,94 €	427 444,06 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	16 938,58 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	85 555,94 €	17 985,00 €	67 570,94 €	

Ce programme concerne :

- L'étude sur les repères de crues
- La plateforme collaborative

85 555,94 € ont été mandatés dont 65 570,94 € en 2022

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	370 909,89 €	544 000,00 €	0,00 €	-173 090,11 €
Financé en CP	370 909,89 €	0,00 €	152 951,50 €	217 958,39 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	152 951,50 €	0,00 €	152 951,50 €	

Ce programme est financé comme suit :

- Financement Etat : 50% du HT soit 15 000€ (Arr. 2019 05 02 007 du 02 mai 2019)
- Financement OEC : 30% du HT

Les avances ont été perçues en 2022

Programme OPAH / habitat

OPAH des Cannes

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	2 775 008,00 €	3 385 008,00 €	0,00 €	-610 000,00 €
Financé en CP	2 695 772,62 €	517 849,30 €	168 373,32 €	2 695 772,62 €
Réalisation				
Reste engagé AP		180 319,17 €	308 884,24 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	686 222,62 €	517 849,30 €	168 373,32€	

Cette AP votée en 2019 intègre les opérations OPAH Cannes, OPAH Villages, les aides dans le domaine du bâti ancien et les aides aux ascenseurs. 686 222,62 € ont été mandatés sur ce programme, dont 168 373,32€ en 2022

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	1 623 009,00 €	1 623 009,00 €	0,00 €	0,00 €
Financé en CP	1 615 917,00 €	47 032,00 €	65 339,00 €	1 503 546,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		63 717,00 €	74 817,00 €	
Reste engagé CP		27 860,00 €	0,00 €	
Réalisé	112 371,00 €	47 032,00 €	65 339,00 €	

L'OPAH des Cannes fait l'objet de plusieurs financements actés dans une convention datée du 28/12/2017. 112 371,00 € ont été perçus dont 65 339 € en 2022

Etudes pré-opérationnelles OPAH

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	336 000,00 €	336 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Financé en CP	336 000,00 €	46 374,00 €	49 158,00 €	240 468,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		53 256,24 €	53 256,24 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	95 532,00 €	46 374,00 €	49 158,00€	

Cette AP permet de financer :

- Etude pré-opérationnelle à une politique d'intervention sur l'habitat privé dans le cadre du programme Action Cœur de ville sur le territoire de la Ville d'Ajaccio (100 000 €HT)
- Mise en place d'un dispositif local de veille et d'observation des Copropriétés (120 000€HT)
- Les frais d'études pour la « dent creuse » Caneto (60 000 € HT) (ajout à la DM – délibération fin juillet 2022)

95 532 € ont été mandatés dont 49 158 € sur l'exercice 2022

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	224 250,00 €	224 250,00 €	0,00 €	0,00 €
Financé en CP	224 250,00 €	24 000,00 €	85 881,00 €	114 369,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		143 020,00 €	143 020,00 €	
Reste engagé CP		28 980,00 €	0,00 €	
Réalisé	109 881,00 €	24 000,00 €	85 881,00 €	

Ces actions sont financées comme suit :

- Etude pré-opérationnelle à une politique d'intervention sur l'habitat privé dans le cadre du programme Action Cœur de ville sur le territoire de la Ville d'Ajaccio : 50 % ANAH - 25% Banque des Territoires
- Mise en place d'un dispositif local de veille et d'observation des Copropriétés : 50 % ANAH - 25% Banque des Territoires
- Frais d'études Caneto : 80% chartes urbaines CDC

109 881 € d'avances ont été perçues dont 85 881 € en 2022.

Programme Patrimoine

Antiquarium

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	2 173 583,78 €	2 170 949,92 €	0,00 €	2 633.86 €
Financé en CP	2 173 583,78 €	843 045,89 €	730 537,89 €	600 000,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		159 651,35 €	229 134,29 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	1 573 583,78 €	843 045,89 €	730 537,89 €	

Les marchés ont été attribués fin 2020. 318 161,25 € ont été réalisés avant ces attributions, pour des études et des travaux de démolition / mise en sécurité. 1 573 583,78€ ont été mandatés en tout, dont 730 537,89€ en 2022.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	970 000,00 €	970 000,00 €	62 300,00 €	-62 300,00 €
Financé en CP	970 000,00 €	234 000,00 €	219 355,90 €	516 644.10 €
Réalisation				
Reste engagé AP		262 709,10 €	267 554,55 €	
Reste engagé CP		0,00 €	124 690,00 €	
Réalisé	453 355,90 €	234 000,00 €	219 355,90 €	

L'opération est financée par :

- l'ATC: 169 000 € sur une assiette de 1,3M€ HT,
- La DSIL (Etat) : 801 000 € sur une assiette de 1,3 M€ HT.

Les dépenses préalables ne sont pas financées. La Ville a perçu 284 700€ d'avances en 2021 et 219 355,90 € en 2022

Cœur de Ville (Concession Ametarra)

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	3 774 033,40 €	2 260 430,33 €	1 000 003,07 €	513 600,00 €
Financé en CP	3 574 033,40 €	2 253 593,40 €	200 000,00 €	520 440,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		6 833,20 €	6 833,20 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	2 453 593,40 €	2 253 593,40 €	200 000,00 €	

L'exécution financière de l'AP dépenses Cœur de Ville présentée ici concerne Les travaux de la Place Campinchi et de ses alentours réalisés avant la signature de l'avenant 7 du traité de concession. 2 453 593,40€ ont été mandatés dont 200 000,00€ en 2022.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	1 890 723,40 €	1 517 493,40 €	-50,00 €	373 280,00 €
Financé en CP	1 533 443,40 €	1 517 493,40 €	16 000,00 €	0,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		241 150,00 €	598 430,40 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	1 533 443,40 €	1 517 443,40 €	16 000,00 €	

La Ville se positionne comme « Boîte aux lettres » pour le versement des subventions DSIL à la SPL.

CIAP

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	676 545,71 €	650 000,00 €	0,00 €	26 545,71 €
Financé en CP	676 545,71 €	244 438,48 €	92 107,23 €	340 000,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		120 866,05 €	120 866,05 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	336 545,71 €	244 438,48 €	92 107,23 €	

Les travaux se terminent pour 336 545,71 € dont 92 107,23 € mandatés en 2022. Il restera les aménagements multimédias à financer.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	420 000,00 €	420 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Financé en CP	420 000,00 €	102 000,00 €	61 709,52 €	256 290,48 €
Réalisation				
Reste engagé AP		175 572,00 €	175 572,00 €	
Reste engagé CP		142 428,00 €	0,00 €	
Réalisé	163 709,52 €	102 000,00 €	61 709,52 €	

La ville a reçu l'arrêté concernant le financement du matériel du CIAP par l'Etat à hauteur de 90 000€ sur une assiette de 300 000€. L'avance de 30% a été perçue. Le CIAP est également financé par l'ATC pour 180 000€ sur une assiette de 600 000€HT et par la CDC à hauteur de 150 000 €. Pour cette dernière subvention, une avance a été perçue en 2021 pour 75 000 €. 61 709,52 € ont été perçus en 2022 pour l'avancement du projet.

Programmation Napoléon 2019 (Casone – Milleli)

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	1 519 160,00 €	1 516 160,00 €	3 000,00 €	0,00 €
Financé en CP	1 519 150,02 €	1 011 738,05 €	400 502,56 €	106 919,39 €
Réalisation				
Reste engagé AP		59 463,98 €	59 463,98 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	1 412 240,61 €	1 011 738,05 €	400 502,56 €	

L'autorisation de programme a été votée à un montant de 1 519 160 €, permettant de couvrir les travaux de réhabilitation du Casone (2019 - 2022). 1 412 240,61€ ont été mandatés sur cette opération dont 400 502,56€ en 2022

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	510 400,00 €	510 400,00 €	0,00 €	0,00 €
Financé en CP	510 400,00 €	153 120,00 €	357 280,00 €	0,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		144 040,00 €	0,00 €	
Réalisé	510 400,00 €	153 120,00 €	357 280,00 €	

La ville a obtenu le financement de la seconde tranche des travaux du Casone auprès de la DSIL pour 510 400 €. Le solde a été perçu en 2022

Programme musées 2019

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	316 540,00 €	387 720,00 €	-71 180,00 €	0,00 €
Financé en CP	316 540,00 €	191 670,21 €	50 510,65 €	74 359,14 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	16 344,68 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	242 180,86 €	191 670,21 €	50 510,65 €	

Cette Autorisation de Programme reprend toutes les délibérations de demande de financement relatives au Patrimoine et au Musées de l'année 2019. 242 180,86€ ont été mandatés sur cette AP, dont 50 510,65€ en 2022.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	83 379,60 €	161 550,00 €	-29 700,00 €	-48 470,40 €
Financé en CP	83 379,60 €	6 879,60 €	7 500,00 €	69 000,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	8 090,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	14 379,60 €	6 879,60 €	7 500,00 €	

Ces projets sont financés par les fonds « Patrimoine » de la CDC. 7 500 € ont été perçus en 2022.

Musée Napoléonien (Hôtel de Ville)

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	391 054,97 €	1 346 608,53 €	-1 255 553,56 €	300 000,00 €
Financé en CP	391 054,97 €	47 844,97 €	1 178,87 €	342 031,13 €
Réalisation				
Reste engagé AP		40 809,21 €	40 809,21 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	49 023,84 €	46 602,24 €	1 242,73 €	

Les Crédits de paiements consommés ont permis de définir la programmation de ce projet ambitieux. A ce titre, 1 242,73€ ont été mandatés en 2022. Ce projet est actuellement en attente de financement (Plan de relance ou PTIC dans le cadre d'Action Cœur de Ville).

Bibliothèque patrimoniale Fesch

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	1 946 410,00 €	2 182 000,00 €	-235 590,00 €	0,00 €
Financé en CP	1 946 410,00 €	93 069,21 €	130 783,70 €	1 722 557,09 €
Réalisation				
Reste engagé AP		139 014,69 €	139 014,69 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	253 852,91 €	93 069,21 €	130 783,70 €	

Les travaux ont débuté. 253 852,91€ ont été ainsi mandatés dont 130 783,70 € en 2022

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	1 605 568,78 €	1 300 000,00 €	230 568,78 €	75 000,00 €
Financé en CP	1 605 568,78 €	616 428,78 €	30 491,21 €	958 648,79 €
Réalisation				
Reste engagé AP		839 984,79 €	839 984,79 €	
Reste engagé CP		30 353,00 €	0,00 €	
Réalisé	646 919,99 €	616 428,78 €	30 491,21 €	

Les financements attendus sont les suivants :

- Mécénat fondation du Patrimoine : 500 000€
- Subvention CDC : 425 000€
- Subvention Etat / DRAC : 300 000€

La restauration des meubles est soutenue par la CDC à hauteur de 25 000€ et par la DRAC à hauteur de 50 000€
Des avances ont été perçues fin 2021 pour 590 568,78 , une avance complémentaire en 2022 pour 30 491,21€

Programme musées 2020 (opération clôturée)

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	22 005,00 €	342 500,00 €	-320 495,00 €	0,00 €
Financé en CP	22 005,00 €	17 005,00 €	5 000,00 €	0,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0.00 €	0.00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	22 005,00 €	17 005,00 €	5 000,00 €	

Cette Autorisation de Programme reprend toutes les délibérations de demande de financement relatives au Patrimoine et au Musées des années 2020 et 2022. 22 005,00€ ont été mandatés sur cette AP, dont 5 000,00€ en 2022. Le statuaire napoléonien, initialement prévu dans ce programme a fait l'objet d'une création d'AP

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	20 830,10 €	119 770,00 €	-94 360,00 €	- 4 579,90 €
Financé en CP	20 830,10 €	0,00 €	7 500,10 €	13 330,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	7 500,10 €	0,00 €	7 500,10 €	

Ces projets sont financés par les fonds « Patrimoine » de la CDC. 7 500,10 ont été perçus en 2022, comprenant la valorisation de dépenses hors AP)

Travaux de mise en sécurité du musée et du lazaret

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	666 000,00 €	585 000,00 €	81 000,00 €	0,00 €
Financé en CP	666 000,00 €	120 812,78 €	401 731,66 €	143 455,56 €
Réalisation				
Reste engagé AP		46 495,23 €	60 315,90 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	522 544,44 €	120 533,73 €	401 731,66 €	

522 544,44€ ont été mandatés sur cette AP, dont 401 731,66€ en 2022.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	216 000,00 €	216 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Financé en CP	216 000,00 €	0,00 €	111 504,61 €	104 495,39 €
Réalisation				
Reste engagé AP		25 984,39 €	84 689,00 €	
Reste engagé CP		473 020,00 €	0,00 €	
Réalisé	111 504,61 €	0,00 €	111 504,61 €	

Ces projets sont financés par les fonds « Patrimoine » de la CDC et la DQ. 111 504,61 € ont été perçus en 2022

Vidéo-Verbalisation

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	837 123,07 €	823 373,07 €	13 750,00 €	0,00 €
Financé en CP	815 549,19 €	808 214,31 €	7 334,88 €	0,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	815 549,19 €	808 214,31 €	7 334,88 €	

Le programme subventionné est terminé pour un montant de 808 214,31€, dont 70 821,24€ mandatés en 2021. De nouvelles dépenses non subventionnées ont été comptabilisées en 2022 pour 7 334,88 €

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	419 330,00 €	419 330,00 €	0,00 €	0,00 €
Financé en CP	419 330,00 €	398 330,01 €	20 939,13 €	60,86 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		35 200,00 €	0,00 €	
Réalisé	419 269,14 €	398 330,01 €	20 939,13 €	

Cette opération est cofinancée :

- Par l'ex CD2A et donc aujourd'hui la CDC à hauteur de 210 000 € sur une assiette de 700 000 € HT,
- Par l'ex CTC et donc aujourd'hui la CDC à hauteur de 209 330 € sur une assiette de 697 766 € HT,

419 269,14€ ont été encaissés dont 20 939,13 € en 2022 pour solde

Programme Sport

Travaux sur le équipements sportifs 2021

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	909 000,00 €	536 200,00 €	9 000,00 €	363 800,00 €
Financé en CP	909 000,00 €	91 700,67 €	243 215,94 €	574 083,39 €
Réalisation				
Reste engagé AP		9 710,97 €	36 064,44 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	334 916,61 €	91 700,67 €	243 215,94 €	

Sur ce programme, 334 916,61 € ont été mandatés dont 243 215,94 € en 2022.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	328 070,00 €	240 440,00 €	0,00 €	87630,00 €
Financé en CP	328 070,00 €	0.00 €	59 831,18 €	268 238,82 €
Réalisation				
Reste engagé AP		49 118,00 €	49 118,00 €	
Reste engagé CP		33 340,00 €	0,00 €	
Réalisé	59 831,18 €	0.00 €	59 831,18 €	

Ce projet est financé par la DQ de la CDC et par l'ANS (Etat). 59 831,18 € ont été perçus en 2022.

Programme Voirie

Traversée de Mezzavia

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	4 048 853,55 €	3 920 000,00 €	0,00 €	128 853,55 €
Financé en CP	4 048 853,55 €	1 454 603,34 €	2 234 250,21 €	360 000,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		13 182,81 €	46 043,57 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	3 688 853,55 €	1 454 603,34 €	2 234 250,21 €	

Le programme a démarré en 2022 . Au total, 3 688 853,55 € ont été mandatés, dont 2 234 250,21 en 2022.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	2 240 000,00 €	2 240 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Financé en CP	2 240 000,00 €	0,00 €	1 960 000,00 €	280 000,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		132 084,00 €	132 084,00 €	
Reste engagé CP		497 890,00 €	0,00 €	
Réalisé	1 960 000,00 €	0,00 €	1 960 000,00 €	

Cette AP recette reprend les nouvelles dispositions relatives à ce projet votées lors du Conseil Municipal de septembre 2020. Le projet est cofinancé par la CDC à hauteur de 80% du HT. 1 960 000 € ont été perçus en 2022

Cours Napoléon

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	5 525 252,63 €	4 300 000,00 €	800 000,00 €	425 252,63 €
Financé en CP	5 525 252,63 €	2 099 911,48 €	1 925 341,15 €	1 500 000,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		126 482,66 €	459 515,50 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	4 025 252,63 €	2 099 911,48 €	1 925 341,15 €	

L'opération a débuté en 2019. Les dépenses cumulées s'élèvent à 4 025 252,63€ dont 1 925 341,15€ mandatés en 2022.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	2 400 000,00 €	2 400 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Financé en CP	2 400 000,00 €	1 281 975,98 €	831 843,22 €	286 180,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,80 €	0,80 €	
Reste engagé CP		245 230,42 €	0,00 €	
Réalisé	2 113 819,20 €	1 281 975,98 €	831 843,22 €	

Ces travaux sont cofinancés par l'ex CD2A à hauteur de 80% du HT. Une avance de 704 606,40€ a été titrée en 2020 et 831 848,22 € ont été titrés en 2022.

Programme voirie 2019

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	934 782,17 €	1 651 500,00 €	-716 717,83 €	0,00 €
Financé en CP	934 782,17 €	284 622,17 €	632 321,96 €	17 838,04 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	916 944,13 €	284 622,17 €	632 321,96 €	

Sur ce programme, 916 944,13€ ont été mandatés dont 632 321,96 € en 2022.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	707 737,06 €	753 750,00 €	-119 618,00 €	73 605,06 €
Financé en CP	707 737,06 €	0,00 €	707 737,06 €	0,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		532 452,00 €	0,00 €	
Réalisé	707 737,06 €	0,00 €	707 737,06 €	

Le programme voirie 2019 est financé à 35% du HT dans le cadre de la dotation quinquennale. Un financement supplémentaire de 220 000 € « DSIL » est fléché sur le boulevard Charles Bonaparte. 707 737,06 € ont été titrés en 2022 (comportant la valorisation de dépenses réalisées sur l'AP Voirie 2021 (Infra))

Poste de contrôle et de régularisation du trafic (PCRT)

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	1 779 301,00 €	2 135 600,00 €	-536 299,00 €	180 000,00 €
Financé en CP	1 779 301,00 €	383 891,64 €	970 890,31 €	424 519,05 €
Réalisation				
Reste engagé AP		91 256,42 €	91 256,42 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	1 354 781,95 €	382 891,64 €	970 890,31 €	

Sur ce programme, 1 354 781,95€ ont été mandatés dont 970 890,31 € en 2022.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	846 951,91 €	1 219 920,00 €	-372 968,09 €	0,00 €
Financé en CP	846 951,91 €	245 557,50 €	404 719,67 €	196 674,74 €
Réalisation				
Reste engagé AP		265 868,00 €	699 983,83 €	
Reste engagé CP		148 560,00 €	0,00 €	
Réalisé	650 277,17 €	245 557,50 €	404 719,67 €	

L'opération est financée à hauteur de 42.33% du HT dans le cadre de la DSIL ainsi que 27,5% du HT par la CAPA. Une avance de 245 557,50€ a été titrée en 2022 (DSIL). 404 719,67 € ont été perçus en 2022, après les avances de 2020

Murs de soutènement

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	685 110,00 €	685 110,00 €	0,00 €	0,00 €
Financé en CP	685 110,00 €	272 166,73 €	0,00 €	412 943,27 €
Réalisation				
Reste engagé AP		2 976,05 €	8 268,05 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	272 166,73 €	272 166,73 €	0,00 €	

Ce programme concerne pour le moment :

- Le talus Maglioli
- Le talus Cunéo
- Le talus du chemin de Toretta

Il n'y a pas eu de mandatement en 2022

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	123 098,00 €	101 100,00 €	0,00 €	21 998,00 €
Financé en CP	123 098,00 €	77 404,40 €	5 371,60 €	40 286,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	5 371,60 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	82 812,00 €	77 440,00 €	5 371,60 €	

L'opération est financée à hauteur de 40% du HT par la dotation quinquennale CDC. 82 812 € ont été titrés dont 5 371,60 € en 2022

Programme voirie 2020

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	974 449,98 €	1 815 330,00 €	- 821,468,08 €	-19 411,94 €
Financé en CP	974 449,98 €	547 171,92 €	421 508,06 €	5 770,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	968 679,98 €	547 171,92 €	421 508,06 €	

Sur ce programme, 968 679,98€ ont été mandatés dont 421 508,06 € en 2022.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	757 718,66 €	640 110,00 €	-210,00 €	117 818,66,00 €
Financé en CP	757 718,66 €	0,00 €	570 075,66 €	187 643,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		351 760,00 €	0,00 €	
Réalisé	570 075,66 €	0,00 €	570 075,66 €	

Le programme voirie 2019 est financé à 40% du HT dans le cadre de la dotation quinquennale. En 2022, 570 075,66 € ont été perçus, valorisant des dépenses également réalisées sur l'AP Voirie 2021 (Infra).

Bornes de contrôle d'accès

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	930 000,00 €	930 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Financé en CP	930 000,00 €	286 060,93 €	331 043,07 €	312 896,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		1 255,92 €	1 255,92 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	617 104,00 €	286 060,93 €	331 043,07 €	

Sur ce programme, 617 104€ ont été mandatés dont 331 043,07 € en 2022.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	676 363,64 €	720 000,00 €	0,00 €	-43 636,36 €
Financé en CP	676 363,64 €	0,00 €	246 506,40 €	473 493,60 €
Réalisation				
Reste engagé AP		132 691,60 €	132 691,60 €	
Reste engagé CP		208 044,00 €	0,00 €	
Réalisé	246 506,40 €	0,00 €	246 506,40 €	

Ce programme est financé à 40% par la DSIL et à 40% par la DQ de la CDC. Toutes les recettes ont été titrées en 2022 pour 246 506,40€

Co maîtrise d'ouvrage CDC Ville pour la Voirie

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	923 750,00 €	712 250,00 €	0,00 €	211 500,00 €
Financé en CP	923 750,00 €	0,00 €	282 500,00 €	535 500,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	282 500,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	282 500,00 €	0,00 €	282 500,00 €	

Sur ce programme, 282 500€ ont été mandatés en 2022 pour le tronçon Chapelle des grecs Trottel

Eclairage public 2020

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	156 863,41 €	154 480,00 €	3 000,00 €	-616,59 €
Financé en CP	156 863,41 €	60 037,11 €	63 316,30 €	33 510,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		46 478,05 €	46 478,05 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	123 353,41 €	60 037,11 €	63 316,30 €	

Sur ce programme, 123 353,41€ ont été mandatés dont 63 316,30 € en 2022.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	56 170,00 €	56 170,00 €	0,00 €	0,00 €
Financé en CP	56 170,00 €	0,00 €	39 273,01 €	16 896,99 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	39 273,01 €	0,00 €	39 273,01 €	

Ce programme est financé à 40% par la DQ de la CDC. 39 273,01 € ont été titrés en 2022.

Voirie 2021

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	329 880,21 €	529 940,00 €	-200 000,00 €	-59 79 €
Financé en CP	329 880,21 €	0,00 €	312 170,21 €	17 710,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	0,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	312 170,21 €	0,00 €	312 170,21 €	

Sur ce programme, 312 170,21€ ont été mandatés en 2022. Les recettes (40% du montant HT – DQ CDC) ont été comptabilisées sur les AP Voirie 2019 et voirie 2020. Il s'agit en fait d'une renégociation des arrêtés validés avec la CDC, visant à modifier le programme initial, sans perte de recette

Modernisation de l'éclairage public

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	2 712 633,00 €	9 600 000,00 €	- 6 903 867,00 €	16 500,00 €
Financé en CP	2 712 633,00 €	0,00 €	431 440,78 €	2 281 192,22 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	767 100,57 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	431 440,00 €	0,00 €	431 440,00 €	

Sur ce programme, 431 440€ ont été mandatés en 2022. Il s'agit du début des travaux – Aucune recette n'a été perçue sur l'exercice.

Voirie 22/25 (nouvelle AP 2022)

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	1 756 000,00 €	0,00 €	1 936 000,00 €	-180 000,00 €
Financé en CP	1 756 000,00 €	0,00 €	47 839,37 €	1 708 160,63 €
Réalisation				
Reste engagé AP		0,00 €	42 121,81 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	47 839,37 €	0,00 €	47 839,37 €	

Sur ce programme, 47 839,37€ ont été mandatés en 2022, année de début du programme. Aucune recette n'a été perçue sur l'exercice (DQ CDC).

Liste des nouvelles AP créées en 2022 :

Désignation	AP ouverte en dépenses	AP ouverte en recettes
Travaux Bâtiments 22/23	3 181 670,00	925 360,00
Véhicules 22/25	540 000,00	180 000,00
Proximité 22/25	971 000,00	332 000,00
Statuaire napoléonien	813 000,00	450 770,00
Voirie 22/25	1 936 000,00	704 000,00
Eclairage public 21	341 440,00	124 160,00

➤ Les dépenses hors autorisations de programme et crédits de paiement

Pour ce qui est des opérations d'équipement non votées en autorisations de programmes, le montant des réalisations en dépense s'établit à 8 161 163,63 € pour des crédits ouverts à hauteur de 10 355 163,63 € soit un taux de réalisation de 78,81 %.

Chapitre	Intitulés	Crédits ouverts	Mandats émis	%
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	721 207,24 €	374 943,07 €	51,99%
Chap. 204	Subventions d'équipement	819 912,00 €	347 450,00 €	42,38%
Chap. 21	Immobilisations corporelles	6 732 987,08 €	6 245 363,82 €	92,76%
Chap. 23	Travaux en cours	2 081 057,31 €	1 193 428,01 €	57,35%
Totaux		10 355 163,63 €	8 161 184,90 €	78,81% €

Le détail par chapitre et nature est détaillé dans les tableaux suivants :

➤ Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Il s'agit des frais d'études effectués en vue des réalisations d'investissements et les concessions et droits similaires (brevets, licences, droits). Le montant des dépenses réalisées s'élève à 374 943,07 € pour un taux de réalisation de 51,99 %. Le détail des dépenses figure au tableau ci-dessous :

CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
202 – ETUDES ELABORATION PLAN URBANISME	
Ligne de crédit	Mandaté
FRAIS ETUDES ELABORATION PLU	45 954,00
2031 - FRAIS D'ETUDES	
Ligne de crédit	Mandaté
FRAIS D'ETUDES LIAISON STILETTO	49 701,07
FRAIS D'ETUDES SUR BATIMENTS COMMUNAUX	46 577,76
FRAIS D'ETUDES RENOUVELLEMENT URBAIN	24 000,00
FRAIS D'ETUDES GEOTHENIQUES CARRE ST ANTOINE	12 972,00
FRAIS D'ETUDES ORATOIRE ST JOSEPH	9 960,00
FRAIS ETUDES DIAGNOSTIC / INVENTAIRE PATRIMOINE	23 153,00
FRAIS D'ETUDES VOIRIE / ECLAIRAGE	33 584,45
FRAIS D'ETUDES LEVEES TOPOGRAPHIQUES GEOTECHNIQUES	24 657,45
PRECONFIGURATION PLACE DU DIAMANT	27 420,00
2051 - CONCESSIONS DROIT BREVETS LICENCES	
Ligne de crédit	Mandaté
ACHAT LOGICIELS INFORMATIQUES	76 963,34

➤ **Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées**

Le chapitre 204 retrace les subventions d'équipements versées, le montant réalisé pour 2022 s'élève à 347 450,00 € pour un taux de réalisation de 42,38 %; le détail des dépenses figure au tableau ci-dessous :

CHAPITRE 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
2042 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
Ligne de crédit	Mandaté
SUBVT D'EQUIPEMENT PALATINU	13 250,00
SUBVT ENGIE GAZ	334 200,00

➤ **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles**

Le chapitre 21 retrace les dépenses en immobilisations corporelles, le montant réalisé de l'exercice 2022 s'élève à 6 245 363,82 € pour un taux de réalisation de 92,76 %. L'achat de l'immeuble Diamant II (ex Direction d'Orange) est comptabilisé ici. L'ensemble des dépenses du chapitre sont décrites ci-après :

CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
211 – TERRAINS	
Ligne de crédit	Mandaté
TERRAINS DE VOIRIE	18 591,39
212 – AMENAGEMENT DE TERRAINS	
Ligne de crédit	Mandaté
REPLANTATIONS ARBRES ET ARBUSTES	18 985,74
PISTE CAPO DI FENO ET AUTRES TRAVAUX DE PLAGE	87 192,46
21312 – BATIMENTS SCOLAIRES	
Ligne de crédit	Mandaté
MISE EN CONFORMITE DES ECOLES HORS AP	106 518,17

21318 – BATIMENTS PUBLICQUES	
Ligne de crédit	Mandaté
ACHAT IMMEUBLE DIAMANT (DIRECTION ORANGE)	4 337 596,39
TRAVAUX BATIMENT CIAS	21 609,54
2135 – INST – AGENCEMENTS - AMANAGEMENTS	
Ligne de crédit	Mandaté
AMENAGEMENT HALLE GOURMANDE	4 286,40
AMENAGEMENT LOGEMENT GARDIEN MILLELI	6 488 ,25
2138 – INSTALLATIONS GENERALES SUR BATIMENT	
Ligne de crédit	Mandaté
RETRUCTURATION BATIMENT RUE MAJOR LAMBRUSCHINI	160 246,00
2152 – INSTALLATION DE VOIRIE	
Ligne de crédit	Mandaté
INSTALLATION DE VOIRIE	1 968,00
21533 – RESEAUX CABLES	
Ligne de crédit	Mandaté
INSTALLATION FIBRE	5 052,76
21568 – MATERIELS SECURITE	
Ligne de crédit	Mandaté
MATERIEL D'INCENDIE ET EXTINCTEURS	10 206,02
21578 - AUTRES MATERIELS	
Ligne de crédit	Mandaté
PANNEAUX SIGNALETIQUES DE VOIRIE	80 893,17
MOBILIER URBAIN ET DE VOIRIE	139 496,21
SIGNALETIQUE PISTE CYCLABLE MARE E TARRA	132 455,19
2158 - INSTALLATIONS, MAT & OUTIL TECHNIQUES ET AUTRES	
Ligne de crédit	Mandaté
MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES CTM ET GARAGE	178 088,15
MATERIEL POLE REGIE BATIMENTS	17 866,13
MATERIEL SERVICE MEDIATHEQUES	4 495,74
MATERIEL MNS ET SECURITE DES PLAGES	3 119,44
MATERIEL RESTAURANTS SCOLAIRES ET VIE SCOLAIRES	29 085,41
MATERIEL SERVICE CULTUREL	57 513,19
MATERIEL ET OUTILLAGE GYMNASSES, STADES ET PISCINES	10 241,08
MATERIEL CRECHES, PETITE ENFANCE	30 339,34
MATERIEL ALSH	6 594,68
MATERIEL MUSEE FESCH	10 991,16
MATERIEL COMMERCE ET ATISANAT	157 747,71
MATERIEL HYGIENE	8 656,80
MATERIEL POLICE MUNICIPALE	2 672,48
MATERIEL TECHNIQUE ESPACE VERT	45 473,74
MATERIEL TECHNIQUE VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC	42 638,31
MATERIEL FESTIVITES	50 368,20
MATERIEL ILLUMINATIONS ET MISES EN VALEUR	70 469,91
MATERIEL MARCHE DE NOEL	8 448,36,
21758 – AUTRES	
Ligne de crédit	Mandaté
HORLOGES ASTRONOMIQUES CONNECTEES	52 654,50
2182 – AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	
Ligne de crédit	Mandaté

VELOS	19 779 ,32
2183 – MATERIEL DE BUREAU, INFORMATIQUE ET TELEPHONIE	
Ligne de crédit	Mandaté
MATERIELS INFORMATIQUES	101 014,03
MATERIELS DE BUREAU MAISONS DE QUARTIERS	8 869,26
MATERIELS DIVERS	3 097,71
2184 - MOBILIER ET MATERIEL	
Ligne de crédit	Mandaté
MOBILIER ADAPTE FIPHP	29 294,98
MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	45 072,84
MOBILIER SCOLAIRE ET ALSH	34 658,22
MOBILIER PETITE ENFANCE	33 111,41
MOBILIER BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES MUNICIPALES	4 773,78
MOBILIER MAISONS DE QUARTIER	15 721,48
MOBILIER POLICE	1 227,79
MOBILIER HALLE GOURMANDE	2 013,00
2188 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	
Ligne de crédit	Mandaté
MATERIEL CUISINE MAISON DE QUARTIERS	2 908,68
MATERIEL DIVERS SITES BILINGUES ET DIVERS JEUNESSE	6 919,65
MATERIEL ET INSTRUMENTS MUSIQUE	10 135,58
MATERIEL SERVICE COMMUNICATION	7 716,17

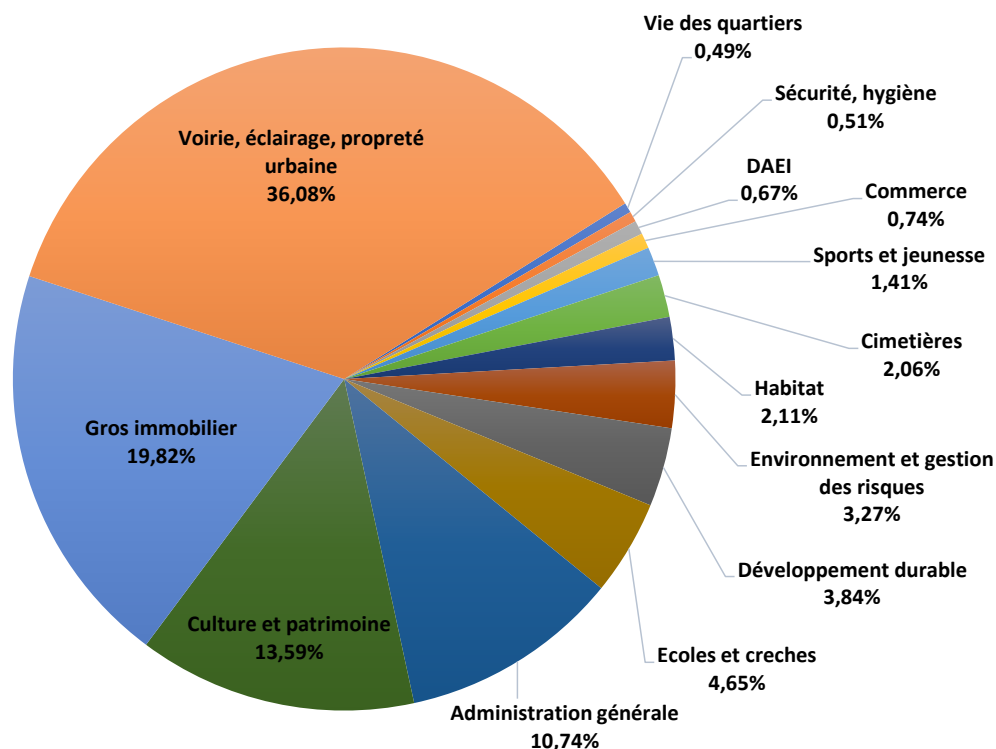
➤ Chapitre 23 : Travaux en cours

Le montant des travaux effectués au chapitre 23 s'élève hors autorisations de programmes à 1 193 428,01 € pour un taux de réalisation de 57,35 %. Le détail des dépenses du chapitre 23 figurent au tableau ci-après :

CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	
2313 - IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	
Ligne de crédit	Mandaté
TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX NON PROGRAMMES	129 984,13
DIVERS TRAVAUX PLACES	13 171,10
MISE AUX NORMES DES CLIMATISATIONS	14 873,23
TRAVAUX CONFORMITE BATIMENTS SCOLAIRES	15 9458,36
TRAVAUX RESTAURANTS SCOLAIRES	4 929,71
TRAVAUX CULTURE, PATRIMOINE, BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	15 244,10
TRAVAUX CRECHES	15 176 ,75
TRAVAUX PISCINES ET SERVICE DES SPORTS	31 740,24
2315 - IMMOBILISATIONS EN COURS INSTAL. MAT ET OUTILLAGE	
Ligne de crédit	Mandaté
INSTALLATION FIBRE OPTIQUE ET VIDEO SURVEILLANCE	41 205,59
INSTALLATIONS TECHNIQUES DIVERSES CHAUFFERIES	176 258,97
TRAVAUX MISE EN ACCESSIBILITE ASCENCEURS	38 140,67
TRAVAUX DANS LES CIMETIERES	39 388,78
TRAVAUX VIDEO SURVEILLANCE SUITE MANIFESTATIONS	82 487,21
TRAVAUX ALSH BALEONE	13 553,42
INSTALLATIONS TECHNIQUES EQUIPEMENTS SPORTIFS	2 212,10

TRAVAUX RACCORDEMENT EDF	26 180,39
TRAVAUX DIVERS ECLAIRAGE PUBLIC	27 793,56
TRAVAUX EFFONDEMENTS CHAUSSEES ET SECURISATION	4 683,80
TRAVAUX D'AMENAGEMENT VOIRIE DIVERS	355 914,10
AMENAGEMENT ET GESTION DES PLAGES	8 370,45
TRAVAUX AMENAGEMENT ITINERAIRE PISTE CYCLABLE	15 277,48
TRAVAUX CREATION PEPINIERE MUNICIPALE	6 649,91
PROGRAMME PLANTATIONS ARBRES ET CREATION ESPACES VERTS	22 755,09
BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE	63 198,37
Ligne de crédit	Mandaté
2316 - IMMOBILISATIONS EN COURS INSTAL. MAT ET OUTILLAGE	
RESTAURATIONS CONSERVATION LIVRES ANCIENS	28 298,80
Ligne de crédit	Mandaté

Effort d'investissement par politiques CA 2022



B-3. Chapitre 45: Travaux pour le compte de tiers et sous mandats

❖ Au compte 4541, les travaux exécutés d'office pour le compte de tiers défaillants. Les sommes ainsi avancées seront recouvrées par le biais du compte 4542 en recettes d'investissement.

DEPENSES art 4541			RECETTES art 4542		
Crédits ouverts	Réalizations	Reports	Crédits ouverts	Réalizations	Reports
112 002,40	63 400,49	40 772,20 €	113 306,68	0,00	41 975,88 €

Ce chapitre comprend également les travaux réalisés pour le compte de la CAPA concernant les bassins de rétention. Ces projets sont gérés en AP :

Alzo di leva I

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	3 684 335,00 €	3 684 335,00 €	0,00 €	0,00 €
Financé en CP	3 684 335,00 €	0.00 €	47 814,75 €	3 637 335,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		58 677,87 €	71 724,51 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	47 814,75 €	0.00 €	47 814,75 €	

Sur ce programme, 47 814,75€ ont été mandatés en 2022.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	3 684 335,00 €	3 684 335,00 €	0,00 €	0,00 €
Financé en CP	3 684 335,00 €	0.00 €	47 814,75 €	3 637 335,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		1 896,00 €	1 896,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	47 814,75 €	0.00 €	47 814,75 €	

Les dépenses sont intégralement remboursées par la CAPA (délégation de MO)

Bassin Peraldi

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	5 674 599,55 €	5 450 847,00 €	0,00 €	223 752,55 €
Financé en CP	5 674 599,55 €	0.00 €	1 310 599,55 €	4 364 000,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		423 689,73 €	423 689,73 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	1 310 052,41 €	0.00 €	1 310 052,41 €	

Sur ce programme, 1 310 052,31€ ont été mandatés en 2022.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	5 674 599,55 €	5 450 847,00 €	0,00 €	223 752,55 €
Financé en CP	5 674 599,55 €	0.00 €	1 310 599,55 €	4 364 000,00 €
Réalisation				
Reste engagé AP		10 620,00 €	10 620,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	1 310 052,41 €	0.00 €	1 310 052,41 €	

Les dépenses sont intégralement remboursées par la CAPA (délégation de MO)

Bassin Vazzio

Dépenses CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	7 069 000,00 €	7 069 000,00 €	0,00 €	0.00 €
Financé en CP	7 069 000,00 €	0.00 €	17 475,72 €	7 051 524,28 €
Réalisation				
Reste engagé AP		17 361,00 €	240 372,90 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	17 475,72 €	0.00 €	17 475,72 €	

Sur ce programme, 17 475,72€ ont été mandatés en 2022.

Recettes CA 2022				
	Total	Antérieur à 2022	2022	Au-delà
Financement				
Financé AP	7 069 000,00 €	7 069 000,00 €	0,00 €	0.00 €
Financé en CP	7 069 000,00 €	0.00 €	17 475,72 €	7 051 524,28 €
Réalisation				
Reste engagé AP		33 370,00 €	33 370,00 €	
Reste engagé CP		0,00 €	0,00 €	
Réalisé	17 475,72 €	0.00 €	17 475,72 €	

Les dépenses sont intégralement remboursées par la CAPA (délégation de MO)

6) LA GESTION DE LA DETTE ET LES GARANTIES D'EMPRUNT

A. La gestion de la dette

La Ville détient au 31 décembre 2022, 44 emprunts dits « classiques » en cours répartis entre 4 établissements bancaires et 2 crédits relais de 1 million et 3 millions d'€ contractés auprès du Crédit Agricole de la Corse. L'encours total de ces emprunts auprès des établissements bancaires s'élève à la somme de 80 223 469,40 €.

Il convient de préciser que dans les 44 emprunts dits « classiques » figure l'emprunt à la Spl Ametarra pour l'acquisition par le Ville de la halle gourmande comme suit :

Référence prêteurs	Année de réalisation	Durée	Notionnel initial	Taux	CBC	Risque de taux
SPL AMETARRA	2020	7 ans	2 745 050.00 €	Taux fixe à 0.87 %	1A	Fixe

Malgré les opérations de refinancements qui ont fortement impacté le CRD en 2014 et 2015, le ratio « encours de la dette par habitant » reste inférieur à la moyenne de la strate.

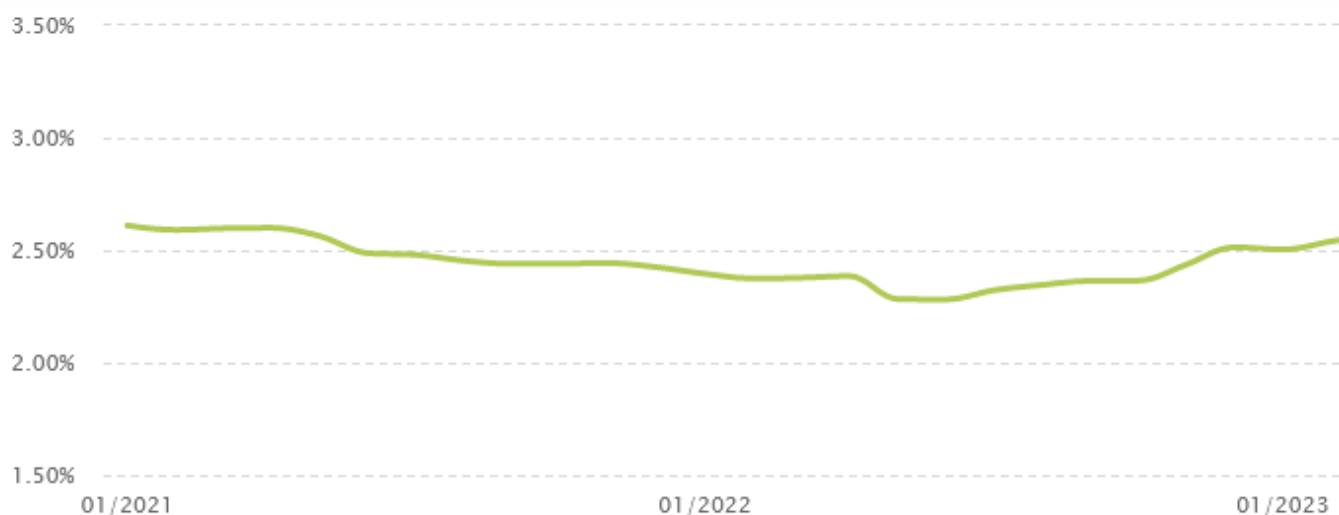
Encours dette/hab.	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Ajaccio	1 053 €	1 018 €	993 €	993 €	1 031 €	1 035 €	1 080 €
Moyenne de la strate	1 486 €	1 475 €	1 457 €	1 447 €	1 410 €	1 367 €	1 360 €

La capacité de désendettement de la Ville d'Ajaccio pour 2022 est de 13,48 années (seuil d'alerte 15 ans). Pour rappel, cet indicateur (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ?

L'analyse par type de taux fait ressortir pour l'ensemble des emprunts remboursés en 2022 un taux moyen payé de 2.52 %, soit en hausse par rapport à 2021. Il s'agit de l'impact de l'augmentation du taux du Livret A et des taux variables (inflation).

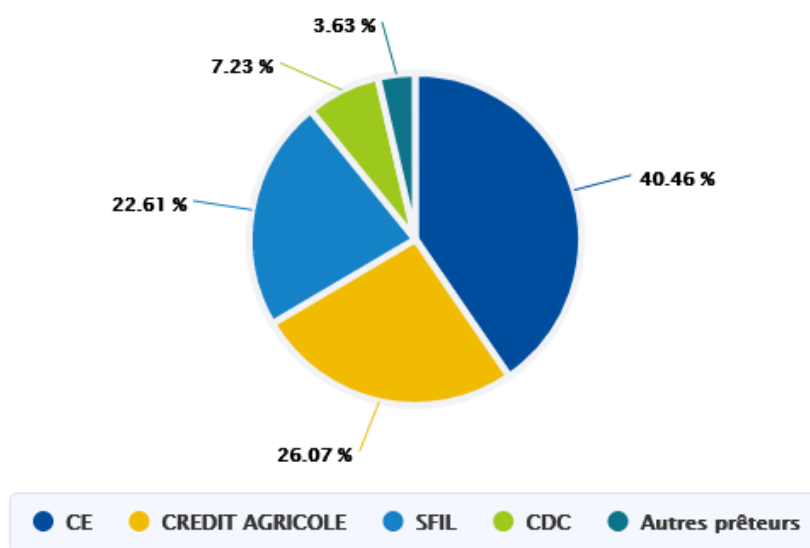
Taux moyen	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
taux d'intérêt moyen de la dette pour la période	3.45 %	3.35 %	3.13 %	2.91 %	2.82 %	2,41%	2,52%

Évolution annuelle du taux moyen avec dérivés (%)



Depuis 2021, la Caisse d'épargne est le partenaire financier privilégié de la Ville suivi des institutionnels SFIL, Caisse des Dépôts et Consignations et Crédit Agricole de la Corse.

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	32 457 408,07 €	40,46%
CREDIT AGRICOLE	20 910 652,14 €	26,07%
SFIL CAFFIL	18 139 708,79 €	22,61%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	5 800 433,56 €	7,23%
Autres prêteurs (Société générale, Dexia et SPL Ametarra)	2 915 266,84 €	3,63%
Ensemble des prêteurs	80 223 469,40 €	100,00%



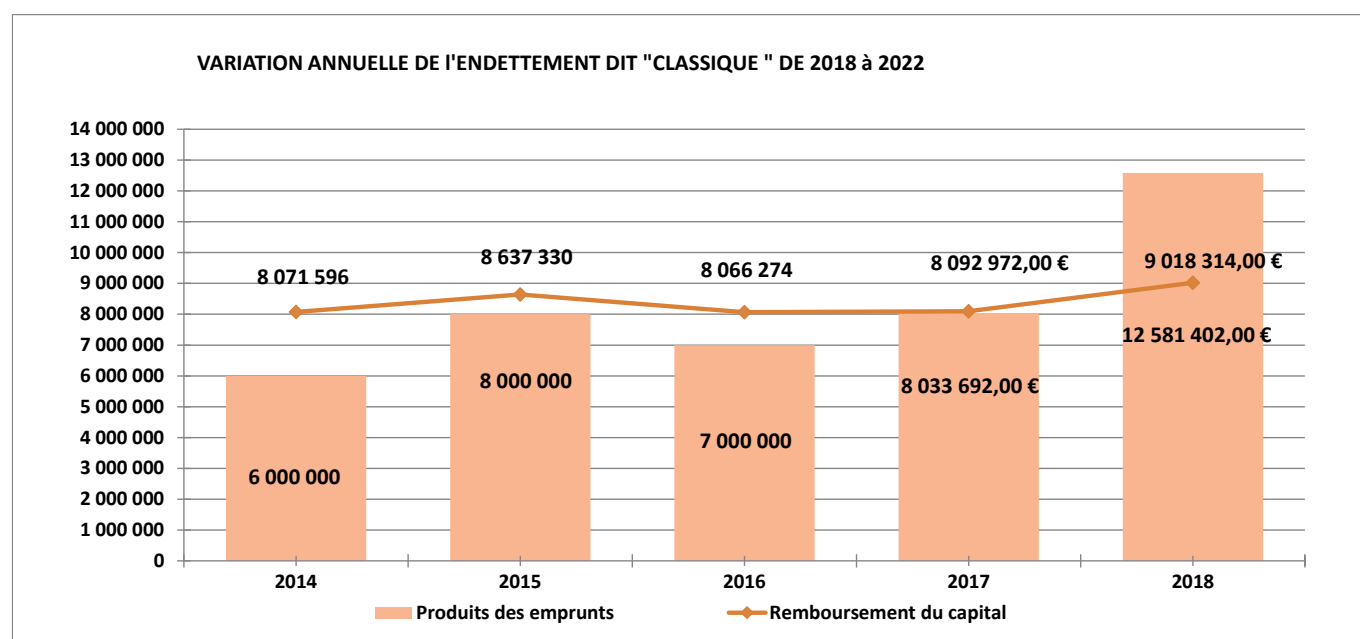
La synthèse de la dette au 31 décembre 2022 est la suivante :

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
80 223 469 €	2.52 %	12 ans et 3 mois	6 ans et 7 mois

L'évolution du capital restant dû est le suivant depuis l'exercice 2017 :

Evolution du CRD	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Encours au 01/01	74 534 113,00 €	72 462 517,00 €	72 791 186,00 €	76 525 811,00 €	76 660 381,00 €
Remboursement du capital	8 071 596,00 €	8 637 331,00 €	8 066 274,00 €	8 092 972,00 €	9 018 314,00 €
Produits des emprunts	6 000 000,00 €	8 000 000,00 €	7 000 000,00 €	8 033 692,00 €	12 581 402,00 €
Crédit relais	0,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €
Emprunt Etat acquisition Citadelle	0,00 €	966 000,00 €	-552 000,00 €	-414 000,00 €	0,00 €
Emprunt SPL acquisition Halle	0,00 €	0,00 €	2 352 900,00 €	-392 150,00 €	-392 150,00 €
Encours réel au 31/12	72 462 517,00 €	72 791 186,00 €	76 525 812,00 €	76 660 381,00 €	80 223 469,00 €
Évolution globale en € ou besoin annuel de financement	-2 071 596,00 €	328 669,00 €	3 734 626,00 €	134 570,00 €	3 563 088,00 €
Evolution du capital sur emprunts classiques	-2 071 596,00 €	-637 331,00 €	-1 066 274,00 €	940 720,00 €	3 955 238,00 €

A noter que sans l'emprunt exceptionnel de 4,5M € contracté pour l'acquisition de l'immeuble Diamant II (ex direction Orange), l'évolution globale du CRD serait en baisse (-544 K€).



L'analyse par type de taux au 31 décembre fait ressortir pour l'ensemble des emprunts un taux moyen payé de 2.52% avec un minimum de 1.79 % sur les emprunts indexés sur le livret A.

Le taux moyen des emprunts à taux variable passe de 1,64% en 2021 à 3,13% en 2022 et celui des emprunts dont le taux est indexé au Livret A de 1,17% à 1,79%.

Type de taux	Encours	% d'exposition	Taux moyen	Classification
Fixe	58 593 197,50 €	73,04%	2,51 %	A-1
Variable	10 981 529,47 €	13,69 %	3,13 %	A-1
Livret A	10 201 902,70 €	12,72 %	1.79 %	A-1
Barrière	446 839,73 €	0,56 %	4.15 %	B-1
Barrière avec multiplicateur	-	-	-	4-E
Change	-	-	-	6-F
Ensemble des risques	80 223 469,40 €	100.00 %	2.52 %	-

Pour 2022, le montant des flux de la dette a été de 10 907 640.72 € et sa répartition est la suivante :

Montant du capital remboursé : 9 018 313.91 € Montant des intérêts payés : 1 889 326.81 €

Etablissements prêteurs	Annuités payées au cours de l'exercice	Dont	
		Intérêts (<i>yc les intérêts sur lignes de trésorerie</i>)	Capital
CAISSE D'EPARGNE	2 970 445,99 €	600 778,72 €	2 369 667,27 €
CAISSE DES DEPOTS	1 195 010,86 €	115 493,27 €	1 079 517,59 €
CREDIT AGRICOLE	1 153 591,75 €	243 008,79 €	910 582,96 €
DEXIA CL	246 476,67 €	46 476,67 €	200 000,00 €
SFIL CAFFIL	4 742 001,18 €	848 938,41 €	3 893 062,77 €
SOCIETE GENERALE	190 668,82 €	17 335,50 €	173 333,32 €
TOTAL EMPRUNTS CLASSIQUES	10 498 195,27 €	1 872 031,36 €	8 626 163,91 €
SPL ACQT HALLE	409 445,45 €	17 295,45 €	392 150,00 €
TOTAL	10 907 640,72 €	1 889 326,81 €	9 018 313,91 €

La charte de bonne conduite vise à régir les rapports mutuels entre les collectivités locales et les établissements bancaires. Celle-ci formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques. Dans ce cadre, a été définie une matrice des risques afin de permettre une classification des produits bancaires proposés. Cette classification retient deux dimensions à savoir le risque associé à l'indice allant de 1 à 6 et le risque lié à la structure classé de A à E.

Structures	1	2	3	4	5	6
Indice sous-jacents	Indices en €	Indices inflations françaises ou zone euro	Ecart Indices zone €	Indices hors zones €	Ecart Indices hors zone €	Autres indices
(A) taux fixe simple	45 emprunts 79 776 629,67 € 99,44%					
(B) barrière simple	1 emprunt 446 839,73 € 0,56 %					
(C) option d'échange						
(D) multiplicateur jusqu'à 3						
(E) multiplicateur jusqu'à 5						
(F) autres types de structures						

B. Les garanties d'emprunt

Les garanties d'emprunt accordées par la ville d'Ajaccio aux organismes de logement social ainsi qu'à la SPL AMETARRA.

Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

Ces aides indirectes s'inscrivent dans la politique volontariste de la Ville dans le domaine de la réhabilitation de l'habitat social et l'aménagement de la cité. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités.

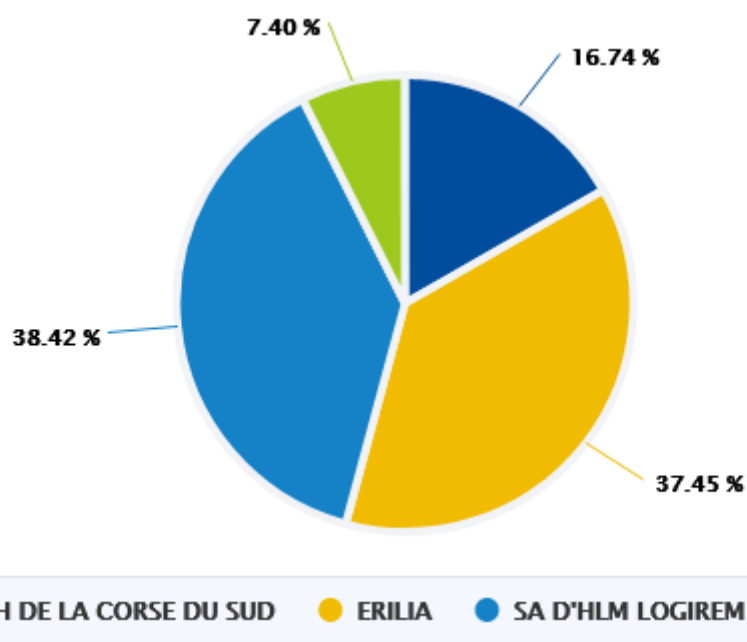
Au 31 décembre 2022 le détail des emprunts garantis par la ville est le suivant :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen Annuel	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
53 368 907 €	2,78%*	20 ans et 9 mois	12 ans et 10 mois	84

*En augmentation : Le taux moyen annuel fin 2021 était de 1,38% (il y a des emprunts indexés sur l'inflation et le livret A)

Le détail par organismes bénéficiaires est le suivant :

Récapitulation par bénéficiaires	Dettes en capital	
	à l'origine	au 31/12/2022
ERILIA (39 emprunts)	25 202 878,78	19 986 304,90
OPH DE LA CORSE DU SUD (32 emprunts)	10 192 487,87	8 931 372,05
SA D'HLM LOGIREM (8 emprunts)	25 611 112,18	20 503 577,38
SPL AMETARRA (5 emprunts)	4 400 000,00	3 947 652,44
total	65 406 478,83	53 368 906,78



Le détail par établissements bancaires prêteurs est le suivant :

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	50 538 106,37 €	94,70%
CREDIT AGRICOLE	1 748 622,70 €	3,28%
CAISSE D'EPARGNE	1 082 177,56 €	2,03%
Ensemble des prêteurs	53 368 906,63 €	100,00%

L'analyse des taux des emprunts garantis est détaillée dans le tableau suivant :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen Annuel
Fixe	6 156 689,97 €	11,54%	1,28%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Livret A	40 704 201,55 €	76,27%	2,28%
Inflation	6 508 015,11 €	12,19%	7,32%
Ensemble des risques	53 368 906,63 €	100,00%	2,78%

Pour être le plus complet dans cette présentation, les emprunts garantis par la commune sont selon la charte de bonne conduite sans risque car tous les emprunts sont classifiés 1A.

7) LES OPERATIONS D'ORDRE

Les tableaux suivants retracent les différentes écritures d'ordre entre les sections du compte administratif 2022.

Le total de ces écritures est de 5 928 957 €.

➤ Dotations aux amortissements et aux charges à étaler de l'exercice sur plusieurs exercices :

Dépenses de fonctionnement			Compte Administratif	Recettes d'investissement		
042	6811	Dotations aux amortissements des Immobilisations	3 084 445,81	040	28...	Amortissements des immobilisations
	6812	Dotations de charges à étaler dépenses Covid	309 800,04		4818	Charges à étaler covid
	6862	Dotations aux amortissements des charges financières	1 025 623,00		4817	Amortissements des charges financières
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			4 419 868,96	Total des recettes d'ordre d'investissement		

➤ Ecritures de constatations de cessions :

Dépenses de fonctionnement			Compte Administratif	Recettes d'investissement		
Chap.	Art	Intitulés	Montants	Chap.	Art	Intitulés
042	675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	1 050 500,00	040	2111	Autres terrains nus
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			1 050 500,00	Total des recettes d'ordre d'investissement		

➤ Constatation des dépenses « Covid » de l'exercice et leur transfert vers le compte de charges à étaler sur plusieurs exercices et apurement du compte 4818 par le compte 4815 des écritures 2021 à la demande de la Préfecture selon la délibération 2022-036. :

Dépenses d'investissement			Compte Administratif	Recettes D'investissement		
Chap.	Art	Intitulés	Montants	Chap.	Art	Intitulés
040	4818	Charges à étaler Covid	458 588,04	040	4815	Charges à étaler covid
Total des dépenses d'ordre d'investissement			458 588,04	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		

Total des dépenses d'ordre au CA 2022			5 928 957,00	Total des recettes d'ordre au CA 2022		
---------------------------------------	--	--	--------------	---------------------------------------	--	--

7. LES RATIOS OBLIGATOIRES

	EN EUROS PAR HABITANT					
	RATIO 1	RATIO 2	RATIO 3	RATIO 4	RATIO 5	RATIO 6
STRATES DE POP	DRF	Produit des impôts directs	RRF	Dépenses d'équipement brut	Encours de la dette	DGF
Moyenne nationale*	1 342	736	1 574	322	1 360	212
AJACCIO CA 2022 Pop INSEE	1 334	565	1 408	310	1 080	192
AJACCIO CA 2022 Pop contrôle de gestion	1 065	451	1 124	248	863	153
AJACCIO CA 2022 Pop DGF	1 276	541	1 346	297	1 033	183

Selon qu'ils sont calculés soit avec la population INSEE (celle utilisée dans la maquette financière), soit avec la population DGF (population INSEE + résidences secondaire), soit avec la population énoncée par la Direction du contrôle de gestion.

INTITULE	MONTANT
POP. INSEE	72 288
POP. Contrôle de gestion	90 523
POP. DGF	75 599

	Population retenue fiche DGF 2022 : 72 288 hab.	CA 2022 Ville Ajaccio	Moyenne nationale*
Ratio 7	Poids du personnel Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	70,52%	61.70 %
Ratio 8	Mesure de l'épargne nette Dépenses réelles de fonctionnement et amortissement du capital de la dette/recettes réelles de fonctionnement	103,70 %	94.10 %
Ratio 9	Taux d'investissement Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	22,05 %	20,40 %
Ratio 10	Poids de la dette Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	76,75 %	86,40 %

*Source : les collectivités locales en chiffres 2022 Site internet : www.collectivités-locales.gouv.fr/ chapitre 4 « les ratios financiers obligatoires du secteur communal » point 7A les principaux ratios financiers des communes par strate de population, page 53.